

Le monde pour horizon

—
Notre engagement
pour les générations
futures

20
18

Déclaration
de performance
extra-financière



05

**Introduction :
Le monde pour horizon**

06

Présentation du Groupe

10

Les faits marquants en 2018

12

**2018 : Récompenses,
certifications et collaborations**

14

La RSE au sein de CMA CGM

22

**L'apport sur toute
la chaîne de valeur**

23

1. Innovation & transformation digitale
au service de la performance

27

2. Satisfaction client :
améliorer l'expérience du client
tout au long de son parcours

29

3. Achats responsables :
créer une relation durable
avec les fournisseurs et les sous-traitants

32

**L'exemplarité en matière
d'éthique et de conformité**

33

**La charte éthique document
socle de la CMA CGM**

35

1. La Conformité en matière d'Éthique
des Affaires et d'Anticorruption

38

2. La conformité en matière
de sanctions économiques

38

3. La conformité en matière
de concurrence

39

4. La conformité en matière
de données personnelles

39

5. La conformité :
une culture d'entreprise

40

6. Un dispositif d'alerte
professionnelle : Ethics Hotline

41

7. Le devoir de vigilance - plan de
vigilance

44

**L'engagement
de nos collaborateurs**

46

1. Effectifs

46

2. Diversité

49

3. Organisation du travail

54

4. Employeur attractif

64

5. Récompenses et certifications

65

**L'excellence
en matière de sécurité**

67

1. Sécurité maritime

70

2. Santé et sécurité au travail

73

3. Sécurité des marchandises

75

4. Sureté internationale

76

**La protection
de l'environnement**

80

1. AIR : Transition énergétique

86

2. OCÉANS : Préservation de la biodiversité

89

3. Économie Circulaire

92

4. Solutions Clients

94

5. Engagement des collaborateurs

95

6. Récompenses et certifications

98

**L'engagement sociétal du
Groupe au niveau mondial
et local**

99

1. Fondation CMA CGM

105

2. Actions au sein
des communautés locales

106

3. Aide d'urgence -
catastrophes naturelles

107

**Objectifs RSE,
réalisations 2018
et orientations**

110

Tableau des indicateurs

112

**Tableau de correspondance
avec la DPEF**

114

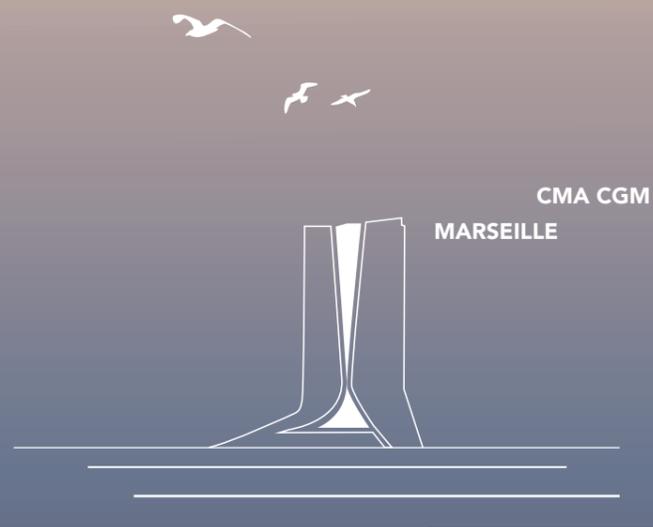
Note méthodologique

120

Glossaire

122

**Rapport de l'Organisme
à Tiers Indépendant**





“CMA CGM s’engage à construire quotidiennement un avenir durable en poursuivant son ambitieuse politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale”

05

Le monde pour horizon

Tanya Saadé Zeenny
Directeur Général Délégué



Le Groupe CMA CGM, un leader du transport maritime mondial, s’est développé depuis plus de 40 ans sur des valeurs humaines et entrepreneuriales fortes : l’initiative, l’audace, l’intégrité et l’imagination.

Des valeurs qui s’illustrent chaque jour dans notre politique en matière de RSE et qui font de notre engagement une véritable conviction. La conviction de laisser à nos enfants une planète plus propre que celle dont nous avons hérité. La conviction qu’une entreprise d’envergure mondiale a des responsabilités non seulement économiques mais aussi sociétales : son rôle doit aller au-delà de la performance financière.

Une conviction particulièrement forte chez CMA CGM et chez ses collaborateurs, en raison de la dimension familiale du Groupe et des valeurs profondément humaines auxquelles nous sommes attachés.

Cette conviction, nous la partageons avec nos clients, nos prestataires et nos

partenaires qui attendent de notre Groupe que nous soyons exemplaires.

C’est pour cela que CMA CGM s’engage à construire quotidiennement un avenir durable en poursuivant son ambitieuse politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale portée par 6 piliers :

- Chaîne de valeur ;
- Ethique et conformité ;
- Implication sociale ;
- Sécurité et sûreté ;
- Environnement ;
- Engagement Sociétal.

À travers ce rapport, vous découvrirez l’ensemble des enjeux que relève notre Groupe et les actions mises en place pour y répondre concrètement. Des actions qui témoignent de notre engagement et de celui de l’ensemble de nos collaborateurs, notre engagement pour les générations futures.

06

Présentation du Groupe

Le Groupe CMA CGM, fondé par Jacques R. Saadé est un leader mondial du transport maritime. Aujourd'hui dirigé par Rodolphe Saadé, CMA CGM connaît une croissance continue et ne cesse d'innover pour proposer à ses clients de nouvelles solutions maritimes, terrestres et logistiques.

Dans la poursuite de son développement, le cap stratégique du Groupe s'articule autour de 4 priorités :

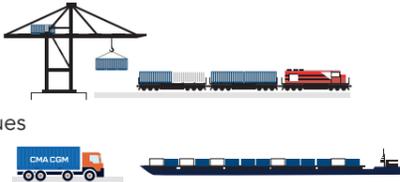
- Un service centré sur les clients, en proposant des offres innovantes et adaptées à leurs besoins ;
- Le développement maritime, mais également terrestre et logistique;
- L'innovation et la digitalisation ;
- Une expertise humaine renforcée, combinée à une organisation en interne agile.

Cette ambition se traduit par une signature : « SHIPPING THE FUTURE ».



Les marques, activités, métiers et chaîne de valeur du Groupe CMA CGM

Au cours des dernières décennies, le Groupe CMA CGM a élargi son périmètre d'activité, qui aujourd'hui se découpe en 3 grands domaines :

- Les activités maritimes : 
- Les activités terrestres : portuaires, intermodales et logistiques 
- Les activités sédentaires : activités support au siège, bureaux régionaux, réseau d'agences du Groupe et de ses filiales 

Aujourd'hui, le Groupe est présent dans plus de 140 pays où sont répartis plus de 750 bureaux. Les marques associées aux activités du Groupe sont les suivantes :



Les métiers au sein de CMA CGM sont divers et ils se décomposent comme suit :



Expert de la logistique, cœur de métier du Groupe, CMA CGM se doit d'être exemplaire à toutes les étapes de sa chaîne de valeur.

En effet, avec plus de 30 000 fournisseurs et 65 000 clients dans le monde, CMA CGM innove et imagine les solutions du transport de marchandises de demain.

L'AMBITION DU GROUPE

CMA CGM, un leader mondial du transport maritime responsable et innovant

Acteur majeur du développement économique global et local, le Groupe transporte chaque jour sur ses navires, des millions de tonnes de marchandises allant des produits high-techs aux produits de grande consommation en passant par des denrées périssables. La richesse du Groupe passe par les multiples interactions avec l'ensemble de ses parties prenantes, et notamment son premier atout : ses collaborateurs. Conscient de son impact socio-économique et dans une optique de création de valeur partagée, le Groupe CMA CGM innove pour construire un transport maritime toujours plus respectueux et novateur, avec l'appui de ses fournisseurs et sous-traitants et au service de ses clients et partenaires, qu'il s'agisse de solutions logistiques ou technologiques.



LES 4 VALEURS DU GROUPE

- Initiative : oser pour progresser
- Audace : entreprendre pour dépasser ses limites
- Intégrité : respecter pour durer
- Imagination : s'adapter et être créatif pour être le meilleur dans l'exercice de son métier

LES 4 PROJETS STRATÉGIQUES DU GROUPE

- Customer Centricity : être centré sur les clients en proposant des offres innovantes et adaptées à leurs besoins
- Développement maritime, terrestre et logistique
- Innovation et digitalisation
- Expertise humaine renforcée, combinée à une organisation en interne agile



ACTIVITÉS SÉDENTAIRES
activités supports siège, bureaux régionaux, réseaux d'agences du Groupe et de ses filiales

ACTIVITÉS MARITIMES
navires en propriété et affrétés

ACTIVITÉS TERRESTRES
portaires, intermodales et logistiques

RESSOURCES CLÉS

- Actifs totaux : **21 098** millions d'USD
- 7 735** millions d'USD de dette nette ajustée
- Plus de **30 000** fournisseurs
- Plus de **420** ports d'escale
- Plus de **200** lignes maritimes
- Plus de **650** navires opérés dont **191** en propriété
- 39** terminaux¹
- Plus de **750** bureaux dans le monde
- 37 092** collaborateurs **149** nationalités / **140** pays
- 4 903** navigants français et internationaux
- Capacité de plus de **2,6** millions d'EVP dans la flotte
- Plus de **8 200** ktonnes de fioul achetées pour la flotte maritime

RÉSULTATS

- 23 476** millions d'USD de chiffre d'affaires
- Plus de **65 000** clients²
- 20,7** millions d'EVP transportés³
- 212 342** heures de formation dispensées aux collaborateurs
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt :
 - Maritime : **1,25**⁴
 - Terminaux : **13,2**⁵
- 1,24** tonnes de CO₂/EVP transportées
- 0** pollution majeure
- 139** conteneurs perdus en mer⁶
- 8 000** enfants soutenus par la Fondation CMA CGM
- Plus de **700** conteneurs et **5 000** tonnes de matériel humanitaire acheminés depuis le début de l'opération "Conteneurs d'Espoir"

LES 6 AXES DE LA DÉMARCHE RSE



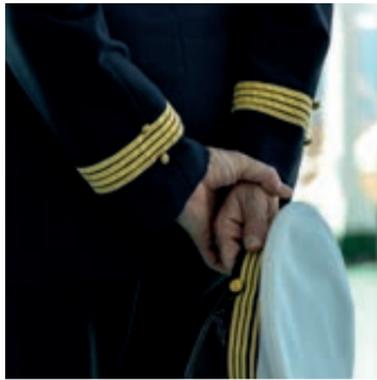
AWARDS 2018



COLLABORATIONS 2018



1. participation minoritaire incluse / 2. scope : CMA CGM, ANL, CNC, hors APL / 3. EVP rémunérateur 2018 - Finance / 4. diminution du ratio de -17% entre 2014 & 2018 / 5. diminution du ratio de -63% entre 2014 & 2018 / 6. dont 138 en un seul évènement pendant une tempête



L'apport sur toute la chaîne de valeur

Cap stratégique fixé autour du client, du développement du Groupe, de l'innovation et de l'humain.

Des projets et des initiatives innovantes dans le cadre de la transformation du Groupe.

Un programme d'amélioration du parcours et de l'expérience client.

Un programme d'achats responsables pour une relation durable avec nos fournisseurs et sous-traitants.



L'exemplarité en matière d'éthique et de conformité

Renforcement de l'organisation Conformité.

Poursuite de la mise en œuvre des mesures et procédures prévues par la Loi Sapin II.

Mise à jour ou création de : Charte Ethique, Charte Partenaire, Code Anti-corruption, Politique de Cadeaux et de Marques d'Hospitalité, Politique d'évaluation des tiers, Politique en matière de conflit d'intérêt, Politique en matière de représentation d'intérêts.

Formations et dispositif d'alerte (Ethics Hotline), essentiels à la prévention des risques.

Réalisation du Plan de Vigilance Groupe.



L'engagement de nos collaborateurs

37 092 collaborateurs dans le monde, dont 4 905 navigants.

212 342 heures de formations dispensées aux collaborateurs en 2018.

6 Partenariats Grandes Ecoles.

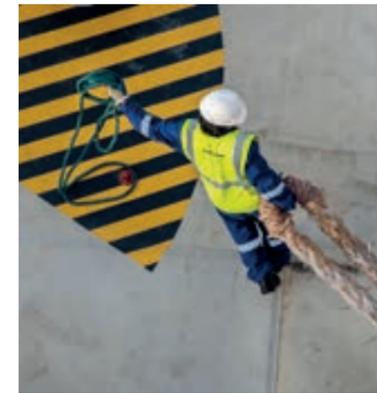
« We are shipping » : programme de transformation du leadership féminin.

Dispositif télétravail expérimenté à Marseille et au Havre.

Employeur attractif : "Happy Candidates 2018" pour la France.

Déploiement d'un plan de Mobilité Entreprise au niveau du siège.

Lancement d'une démarche de simplification mondiale.



L'excellence en matière de sécurité

« Safety First » : sécurité des biens et des personnes.

Triple certification Qualité, Sécurité des personnes et Environnement pour la flotte en propriété.

Amélioration significative du taux de fréquence des accidents du Groupe flotte et terminaux au cours des 5 dernières années.

Solidarité maritime : 13 opérations de secours et de sauvetage en mer réalisées.

Politique de sureté préventive dans un contexte d'évènements naturels majeurs et d'instabilité géopolitique.



La protection de l'environnement

Engagement de CMA CGM dans la transition énergétique : équiper 9 navires de 22 000 EVP au Gaz Naturel Liquéfié avec une mise en service en 2020. À noter également les 4 navires Containerships au GNL mis en service courant 2019.

Amélioration de la performance énergétique du Groupe de 2,5 % en ligne avec l'objectif de - 30 % entre 2015 et 2025, et augmentation des émissions atmosphériques de 6,5 % similaire à l'augmentation de l'activité en 2018.

Mise en place d'un programme ETA 2020 dans le cadre de la préparation au Global Sulfur Cap en 2020, définition de la stratégie du Groupe en termes de fiouls conventionnels, GNL ou système de traitement des fumées.

Développement du Customer Care Sustainability Program, incluant les solutions à valeur ajoutée comme MyCarbon Footprint, la promotion de solutions de transport et logistique ou l'engagement et la collaboration au travers de pactes RSE ou le Clean Cargo.

Aucune pollution majeure aux hydrocarbures, néanmoins perte de 138 conteneurs lors d'une tempête en mer début 2018.

Poursuite des programmes de réduction des impacts des navires, notamment en termes d'efficacité énergétique, de réduction des polluants atmosphériques, de réduction du bruit sous-marin et ambiant, ou encore des rejets liquides et solides.

Le Groupe est une nouvelle fois récompensé pour sa politique environnement avec notamment la Charte Bleue d'Armateurs de France, des récompenses clients ou encore dans le cadre des programmes portuaires volontaires dans le monde.



L'engagement sociétal du Groupe au niveau mondial et local

Conteneurs d'espoir : plus de 700 conteneurs et 5 000 tonnes de matériel humanitaire acheminés via les programmes des organisations partenaires depuis le début de l'opération.

200 associations soutenues par la Fondation CMA CGM depuis sa création.

Appel à projets 2018 : 180 candidatures reçues, 16 associations sélectionnées en 2018 permettant de venir en aide à plus de 8 000 enfants.

Lancement d'un programme de mécénat de compétences pour les collaborateurs du siège du Groupe.

38 projets en faveur des communautés locales réalisés en 2018 par les collaborateurs CMA CGM.

Les faits marquants en 2018

La démarche RSE au sein du Groupe CMA CGM

10

12

2018 Récompenses, certifications et collaborations

Récompenses, certifications

En 2018, le Groupe a reçu un total de 40 distinctions et Awards. Des prix qui viennent récompenser aussi bien la qualité de service, que la relation client, l'excellence opérationnelle ou encore les actions RSE et environnementales du Groupe.



EcoVadis - Pour la 4^{ème} année consécutive, le Groupe obtient en 2018, le niveau GOLD, avec une amélioration notable de sa note. CMA CGM fait partie des 1 % des entreprises les plus performantes, dans le domaine du transport, en matière de RSE selon l'agence de notation extra-financière EcoVadis.



Happy candidates - En 2018, la DRH Groupe CMA CGM se voit décerner l'accréditation choosemycompany.com / HappyIndex® / Candidates 2018. Ce nouveau label vient récompenser la qualité du processus de recrutement de la DRH Groupe qui, pour sa 1^{ère} participation, arrive 2^{ème} dans le classement général des entreprises de plus de 1000 salariés.



CDP - Carbon Disclosure Project Avec une notation de B-, CMA CGM obtient une note supérieure à la moyenne de son secteur d'activité en 2018.



Prix de la sécurité en mer - En Novembre 2018, APL a reçu le prix de la sécurité en mer aux Crew Connect Global. APL a été reconnu pour pratiques et initiatives qui ont conduit à la réduction des risques pour la vie humaine en mer.



Lloyd's List Global Award - CMA CGM a été récompensé par le Prix Environnement du Lloyd's List Global Award, un prix qui vient illustrer le rôle de pionnier du Groupe dans la transition énergétique du transport maritime.



Happy Trainees - En 2018, pour la 4^{ème} année consécutive, le siège social de CMA CGM obtient le label « Happy Trainees » qui récompense la politique RH du Groupe à destination des stagiaires et des alternants.



Certifications ISO : 100 % du périmètre de la flotte en propriété CMA CGM¹ obtient la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001. 39 % des Terminaux soumis à la politique SSE Terminals CMA CGM HO² ont une certification ISO 9001, 14001 et/ou OHSAS 18001.

Collaborations

Dans une démarche ouverte et d'amélioration continue, le Groupe s'appuie sur des collaborations inter-entreprises afin d'anticiper au mieux les enjeux et les risques RSE et également de partager les retours d'expériences et les bonnes pratiques avec ses pairs, partenaires et l'ensemble de ses parties prenantes.



Maritime Anti-Corruption Network est un réseau mondial d'entreprises qui œuvre pour le développement d'une industrie maritime exempte de corruption et qui favorise le commerce éthique au bénéfice de la société dans son ensemble.



Container Ship Safety Forum - Lancé en 2014, il s'agit d'une ONG regroupant des acteurs majeurs du transport maritime qui vise à améliorer les performances de sécurité et les pratiques de gestion du transport par conteneurs.



Armateurs de France est une organisation professionnelle qui regroupe l'ensemble des entreprises françaises de transport et de services maritimes. Son rôle est de représenter les entreprises maritimes françaises auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires, de l'Organisation Maritime Internationale et de l'Organisation Internationale du Travail.



Business Actions to Stop Counterfeiting & Piracy est une initiative interentreprises contre la contrefaçon et le piratage.



European Community Shipowners' Associations est une association professionnelle qui défend les intérêts du transport maritime européen afin que l'industrie puisse mieux servir le commerce européen et international dans un environnement commercial libre et compétitif au profit des expéditeurs et des consommateurs.



World Shipping Council est un groupe professionnel représentant l'industrie du transport maritime de ligne internationale. Le WSC soutient le développement et la supervision des questions de réglementation en matière de sûreté, de sécurité, d'environnement et d'autres réglementations maritimes.



Cargo Incident Notification System est une plateforme d'échange entre les plus grandes compagnies maritimes, qui permet de communiquer très rapidement les problématiques de sécurité et de sûreté des marchandises transportées en conteneurs.



Clean Cargo Working Group est une initiative interentreprises impliquant de grandes marques, des transporteurs de fret et des transitaires ayant pour but la réduction des impacts environnementaux du transport international de marchandises.



Centre INter-entreprises De l'Expatriation est un lieu privilégié d'échanges et de partage des bonnes pratiques sur les stratégies et les politiques de mobilité internationale des grands groupes européens, de dimension internationale.

¹ Périmètre CMA Ships hors Mercosul Line.

² Périmètre des terminaux soumis à la politique SSE Terminals CMA CGM HO – Liste disponible dans la note méthodologique.

14

La RSE au sein de la CMA CGM

« Le Groupe CMA CGM a toujours considéré que sa performance économique était indissociable d'une performance sociale et environnementale »

Rodolphe Saadé
Président Directeur Général du Groupe CMA CGM



Les axes et enjeux

Au cours de l'année 2018, la démarche RSE Groupe a été détaillée et ajustée afin de traduire au mieux la volonté du Groupe d'être le moteur de sa transition

écologique, économique et sociale en fonction de ses activités. La démarche se décompose en 6 axes et 15 enjeux :



Les ambitions des 6 axes de la démarche

Éthique et Conformité

Prévenir le risque corruption et développer notre politique en matière d'éthique et de conformité auprès de l'ensemble de nos parties prenantes.

Chaîne de valeur

Poursuivre notre politique de développement, d'innovation afin d'améliorer la satisfaction de nos clients

Social

Promouvoir la diversité au sein des équipes et la formation de tous les collaborateurs.

Sûreté et Sécurité

Prévenir et réduire les accidents, les risques sûreté, et améliorer la qualité de vie au travail.

Environnement

Améliorer l'efficacité énergétique des navires et développer des technologies « Eco-friendly ».

Sociétal

Poursuivre notre engagement auprès des communautés via la Fondation et les actions Groupe et locales.

Intégration des Objectifs du Développement Durable – ODDs dans la démarche RSE du Groupe

Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU fixent le nouveau cap des entreprises qui, comme CMA CGM, se veulent responsables et souhaitent assumer leurs impacts tant économiques, que sociaux, sociétaux et environnementaux.

Cette liste de 17 objectifs universels a pour ambition, notamment, le Respect des droits humains et des libertés fondamentales, la lutte contre les inégalités et la préservation de l'environnement.



Courant 2018, CMA CGM a mis en parallèle les 17 ODDs avec sa démarche RSE. L'objectif étant d'identifier le positionnement de la démarche du Groupe vis-à-vis du programme de l'ONU. Vous trouverez les résultats de ce travail en introduction de chacune des parties du présent document.



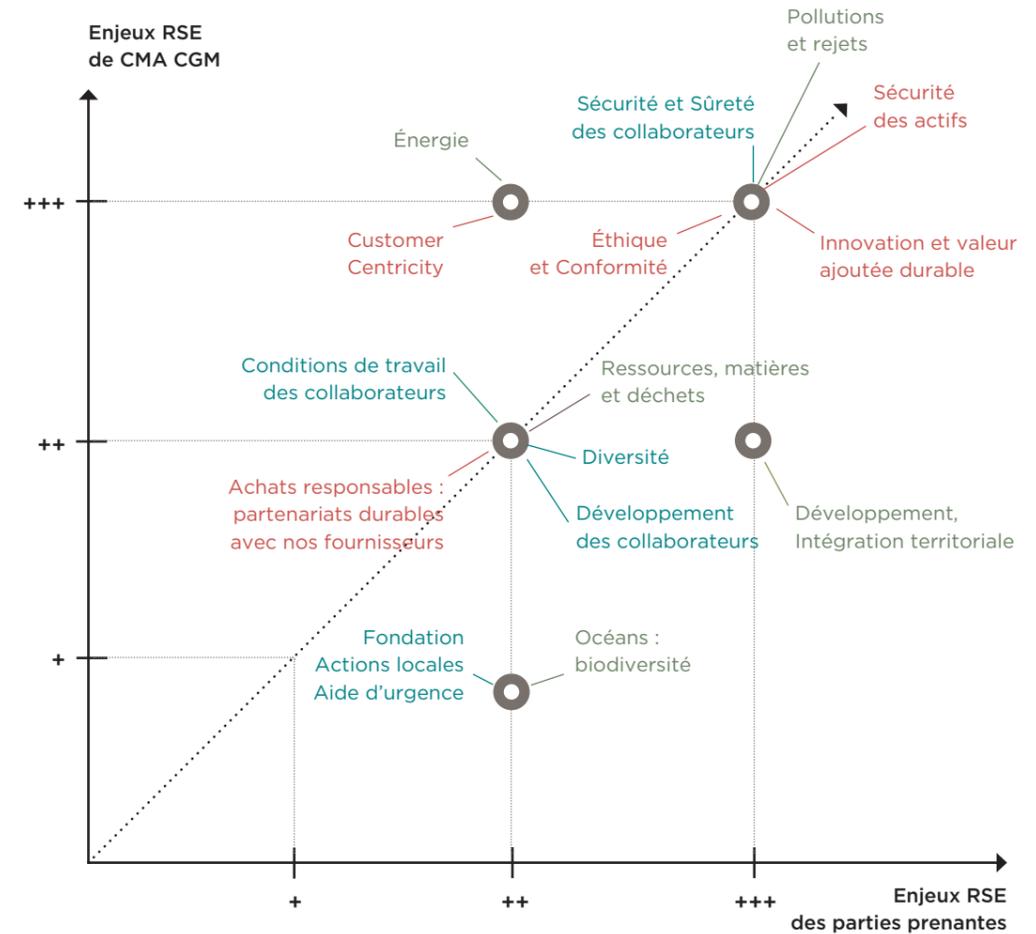
Courant 2019, avec la finalisation de l'évaluation des risques RSE et de la mise en parallèle avec les enjeux RSE, les ODDs prioritaires pour le Groupe seront identifiés.

La matrice de matérialité RSE du Groupe

17

L'analyse de matérialité³ a été actualisée afin de hiérarchiser les 15 enjeux RSE du Groupe. Ces derniers ont été priorisés, non seulement en prenant en compte la stratégie du Groupe et de ses filiales, mais également en intégrant la vision des parties prenantes.

En 2018, 80 collaborateurs Groupe et filiales et 4 clients ont été interrogés et se sont positionnés sur la démarche RSE de CMA CGM.



Pour rappel, l'identification des axes et des enjeux RSE a été réalisée à partir de la liste exhaustive des critères RSE de la Loi Grenelle II, article 225.

³ Le détail méthodologique employé pour la réalisation de la matrice de matérialité est disponible dans la Note Méthodologique du présent rapport.

La cartographie des risques RSE du Groupe

Avec l'appui du département Gestion des Risques, une cartographie des risques RSE en lien avec la matrice de matérialité a été élaborée. Le travail sur 2018 a consisté :

- Dans un premier temps, à identifier les cartographies des risques Groupe existantes en lien avec l'un des 15 enjeux RSE du Groupe et de positionner chacun de ces risques dans une cartographie des risques dite « RSE »
- Dans un second temps, une mise en parallèle des enjeux de la matrice de matérialité et des risques de la cartographie des risques RSE a été réalisée. Cela a permis d'identifier :

- Des enjeux n'ayant pas de risques associés. Un travail est en cours pour réaliser les analyses des risques manquants ;
- Si le positionnement de chacun des risques était similaire ou différent des enjeux. Dans cet exercice, des différences ont été identifiées et s'expliquent.

Aujourd'hui, les risques RSE identifiés sont les suivants :

- Risque de non-conformité avec les réglementations « éthique et la conformité » notamment concernant : la concurrence, la corruption, les sanctions économiques et la protection des données personnelles ;
- Risques dans les partenariats avec nos fournisseurs et sous-traitants ;
- Droits humains non respectés ;
- Conditions de travail indécentes ;
- Santé & Sécurité non maîtrisée ;
- Sécurité non maîtrisée ;
- Changement Climatique non maîtrisé ;
- Rarefaction des matières et production de déchets non maîtrisés ;
- Pollution non maîtrisée ;
- Atteinte à la biodiversité ;

La gestion des risques et les cartographies des risques Groupe

La gestion des Risques est gérée par la Direction Centrale Gestion des Risques et Audit Interne. L'équipe de Gestion des Risques déploie une approche au niveau Corporate sous l'impulsion de la Direction Générale, avec la contribution des métiers. La méthodologie est basée sur une évaluation qualitative à un instant et projetée à un an.

La cartographie des risques Groupe et les micro-cartographies des risques par activité / fonction sont basées sur deux critères :

- La probabilité d'occurrence du risque ;
- La sévérité des impacts du risque.

Le pilotage de la performance RSE

La Direction RSE et Environnement est rattachée à la Direction Générale et a pour missions de :

- Mettre en œuvre la politique RSE en cohérence avec l'ensemble des politiques du Groupe ;
- Définir les enjeux, priorités, attentes des parties prenantes en matière de RSE ;
- Définir les objectifs et coordonner les plans d'actions RSE ;
- Évaluer, mesurer et reporter sur la performance RSE.

Un **tableau de bord RSE** a été mis en place afin de mesurer et de piloter la performance développement durable du Groupe, à l'aide d'une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs consolidés semestriellement. – cf. page 110 : Tableau des indicateurs.

L'exhaustivité et la fiabilité des données, qui se renforcent d'année en année sont garantis par des fiches indicateurs décrivant notamment les périmètres et les processus de collecte et de consolidation. Un extrait de ces fiches indicateurs est présent dans la partie « Note Méthodologique » du présent document. – cf. page 114 : Note Méthodologique.

Le reporting RSE est coordonné par le département RSE. Les données de ce « Dashboard RSE » sont vérifiées par un Organisme Tiers Indépendant - OTI annuellement. Le rapport de l'Organisme Tiers Indépendant – ROTI est disponible en

annexe du présent document. – cf. page 122 : Rapport OTI.

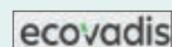
L'analyse de l'évolution de ces indicateurs permet de quantifier l'impact des politiques mises en œuvre, d'identifier les axes de progressions et de définir et/ou d'ajuster **les objectifs et les plans d'actions** pour l'année en cours et à moyen terme. – cf. page 107 : Objectifs RSE, réalisations 2018 et orientations.

Un **Comité RSE** se réunit trimestriellement pour analyser le « Dashboard RSE », décliner les axes stratégiques impulsés par la Direction Générale et mettre en place les actions adéquates. Ce Comité se compose des directions des Ressources Humaines, de la Gestion des Risques et de l'Audit Interne, de la Conformité, de la Finance, de la Communication, du Marketing et du réseau des agences, des Achats, de la Transformation et de l'Innovation, de la Sécurité Sûreté et Environnement, des Lignes mais également de CMA Ships, de la Fondation CMA CGM et des filiales.

A noter également que des Comités spécifiques « métiers » ou « projets » sont réalisés en parallèles, de même que des **groupes de travail** plus opérationnels sont mis en place avec une fréquence plus soutenue.

En parallèle, un réseau de **correspondants RSE** s'étoffe et se formalise.

La performance RSE du Groupe reconnue par EcoVadis



CMA CGM communique en interne, comme en externe sa démarche RSE.

Par ailleurs, afin de formaliser son positionnement RSE au-delà des contraintes réglementaires, le Groupe fait évaluer de façon proactive sa performance RSE par l'organisme d'évaluation EcoVadis tous les ans.

Avec une notation EcoVadis GOLD en 2018, CMA CGM se classe dans le top 1 % des entreprises évaluées par EcoVadis dans le monde.

À noter également : en 2018, Nike a décerné à CMA CGM le Silver Sustainability Award pour féliciter CMA CGM pour son engagement développement durable.





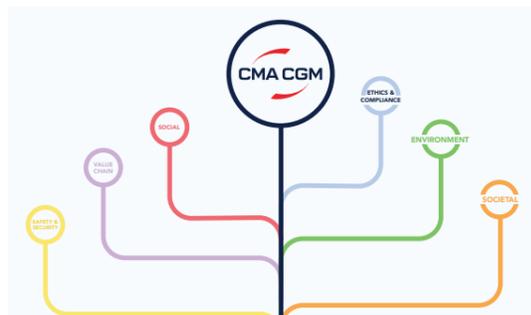
« Notre développement futur ne peut s'envisager sans une politique ambitieuse en matière de responsabilité sociétale. Cette évaluation, qui nous positionne parmi les 1 % des entreprises les plus performantes en matière de RSE, témoigne de notre volonté de nous engager vers un avenir toujours plus respectueux et nous encourage à redoubler d'efforts. Cette ambition est intrinsèquement liée à la dimension familiale de notre Groupe et à ses valeurs humaines très fortes. »

Tanya Saadé Zeenny
Directeur Général Délégué
du Groupe CMA CGM

Des collaborations et des échanges avec les parties prenantes

Conscient que la démarche RSE est une matière en mouvement, et dans une optique d'échange et de partage, le Groupe s'implique à travers notamment :

- Des collaborations inter-entreprises et multi-organisationnelles ;
- En participant à des conférences ;
- En s'engageant avec d'autres entreprises et acteurs économiques notamment en contribuant à des travaux et des initiatives ;
- Et bien-sûr, en sensibilisant, formant et en associant clients et fournisseurs et l'ensemble des parties prenantes du Groupe dans la démarche RSE de CMA CGM.



Vous trouverez des exemples des diverses implications du Groupe tout au long du présent rapport.

Vidéo présentant la démarche RSE de CMA CGM à destination de l'ensemble des parties prenantes :
<https://www.youtube.com/watch?v=e45k9ub7r70&feature=youtu.be>

21

Les journées de la RSE 2018 : sensibiliser les collaborateurs à la démarche RSE Groupe



À l'occasion de la semaine européenne du développement durable 2018, CMA CGM a organisé une série de conférences, ateliers et portes ouvertes au siège rassemblant plus de 600 collaborateurs.

2 Conférences

- Présentation des 6 axes et de la stratégie RSE au sein de CMA CGM ;
- Présentation des enjeux environnementaux pour le secteur du transport maritime.

2 Portes Ouvertes

Rencontre des collaborateurs avec les membres de 3 associations, pour le lancement du

Mécénat de compétences par la Fondation CMA CGM.

6 ateliers

Réalisation d'ateliers plus ciblés d'une vingtaine de collaborateurs par session afin de les sensibiliser sur :

- > La stratégie Environnement : nouveaux enjeux CO₂, SOx, NOx ; nouvelles réglementations, etc.
- > L'Éthique & la Conformité : Gift and hospitality, hotline, Question AFA, Due diligence...



L'apport sur toute la chaîne de valeur

22



En 2018

Cap stratégique fixé autour du client, du développement du Groupe, de l'innovation et de l'humain

Des projets et des initiatives innovantes dans le cadre de la transformation du Groupe

Un programme d'achats responsables pour une relation durable avec nos fournisseurs et sous-traitants

Un programme d'amélioration du parcours et de l'expérience client



Expert de la logistique, cœur de métier du Groupe, CMA CGM se doit d'être exemplaire à toutes les étapes de sa chaîne de valeur. En effet, avec plus de 30 000 fournisseurs et 65 000 clients dans le monde, CMA CGM innove et imagine les solutions du transport de marchandises de demain en développant :

- L'innovation & la transformation digitale au service de la performance opérationnelle ;
- La satisfaction client : améliorer l'expérience du client tout au long de son parcours ;
- Les achats responsables : créer une relation durable et performante avec les fournisseurs et les sous-traitants.

1. Innovation & transformation digitale au service de la performance

Une organisation dédiée

La transformation digitale constitue un objectif stratégique du Groupe. Elle comprend à la fois l'amélioration de la performance du Groupe et l'enrichissement du service apporté aux clients.

Afin d'engager concrètement cette transformation, le Groupe s'appuie sur 3 éléments :

1. Plusieurs équipes dédiées

(Digital Office, Transformation, Digital Factory, Data) au service de la transformation digitale du Groupe. Leur objectif commun est d'initier de nouveaux projets, de prouver leur concept et valeur commerciale, de développer les meilleurs de ces projets et de faciliter leur implémentation au sein des lignes métiers du Groupe à l'échelle internationale.

2. Notre stratégie digitale est construite selon 5 forces qui transformeront le shipping des 10 années à venir et qui permettront de répondre aux 5 questions suivantes :

- Comment rester pertinent au sein d'une industrie en perpétuelle évolution ?
- Comment optimiser de manière continue et efficace la gestion des opérations ?
- Comment optimiser nos taux et volumes pour nos clients ?
- Comment fidéliser grâce à une expérience client personnalisée ?
- Comment apporter aux employés du Groupe des outils permettant de faire au mieux leur métier ?

3. Un fonds d'investissement

nommé CMA CGM Ventures, qui a pris une participation dans une dizaine de start-ups en France et à l'international. L'objectif est d'accompagner la croissance de ces start-ups à l'international, tout en leur faisant bénéficier de l'écosystème CMA CGM et de l'expertise de tous les collaborateurs. Il s'agit le plus souvent de start-ups avec lesquelles le Groupe a noué un partenariat opérationnel (Nyshex⁴, e-drax⁵, Traxens) afin d'inscrire ces partenariats dans la durée.

⁴ NYSHEX : première place de marché numérique pour les contrats de fret maritime.

⁵ E-drax : software visant à améliorer les opérations d'acheminement des conteneurs.

24



SmartPort Challenge

Dans le cadre du SmartPort Challenge, le Groupe a lancé un défi aux start-ups pour imaginer le port de demain et notamment optimiser la logistique des conteneurs : l'Optimisation Gate Out by Trucks.

Le SmartPort Challenge a été initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, Aix-Marseille Université et le Grand Port Maritime de Marseille dans le but d'enrichir l'écosystème portuaire déjà présent dans la métropole. CMA CGM a souhaité s'associer à cette démarche innovante en étant partenaire de ce projet aux côtés de 6 autres grands groupes internationaux.

Rajesh KRISHNAMURTHY, directeur central exécutif IT, présentait en octobre 2018 le défi auprès des start-ups :

« Nous sommes partis d'un constat très simple et très opérationnel : le shipping est concurrentiel et l'un des enjeux majeurs pour les acteurs du secteur se situe dans l'optimisation du flux des conteneurs, plusieurs étapes sont nécessaires pour que le conteneur puisse sortir du terminal dans un délai optimal [...]. L'enjeu de ce défi est d'améliorer la supply chain qui servira nos clients de la meilleure façon possible et fait écho à la politique globale de digitalisation du Groupe CMA CGM. »

Les start-ups avaient jusqu'à la fin 2018 pour déposer les projets. Les sélectionnées pourront tester et mettre en œuvre leurs solutions pendant une période de 3 mois au début d'année 2019 au sein de The Camp et seront récompensées par une dotation de 15 000 €.

En 2018, la transformation a lancé près de 45 projets, partenariats, comme par exemples :



BLUEBOX : premier concours d'innovation interne

BlueBox est une boîte à idées virtuelle visant à promouvoir l'innovation et la créativité en matière de transformation digitale. « Le digital est au cœur de la transformation de l'entreprise par l'agilité, la simplification, et surtout, le collaboratif. », explique Thierry Billion, Directeur Central Exécutif et parrain du thème Digital Culture.

Trois thématiques ont été choisies pour guider les idées des collaborateurs :

- Customer Focus ;
- Operational Experience ;
- Digital Culture.

Cette boîte à idées virtuelle a remporté un franc succès puisque :

- 379 idées ont été déposées dans la Bluebox ;
- 60 % des collaborateurs du Siège ont participé en proposant des idées, en votant pour leurs idées préférées ou en les commentant.

Les 3 projets sélectionnés ont par la suite participé à la phase de Design Thinking. Durant 3 jours et à travers des ateliers collaboratifs, les différents groupes ont affiné leurs idées, déterminé les besoins utilisateurs ainsi que les enjeux pour arriver à une ébauche de design et à une description des différentes fonctionnalités souhaitées.

Des partenariats clés signés

A l'occasion du Salon des Entrepreneurs, en octobre 2017, Rodolphe Saadé, a annoncé sa volonté de créer un incubateur de start-ups CMA CGM à Marseille, et d'attirer dans



celui-ci des start-ups du monde entier. Ce projet ambitieux d'incubation a été lancé pour répondre à plusieurs enjeux :

- Encourager l'audace et l'innovation ;
- Participer activement au dynamisme économique de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Créer les conditions optimales d'innovation dans le secteur du transport maritime ;
- Accélérer la transformation digitale du Groupe ;
- Contribuer à faire émerger un écosystème d'innovation spécialisé notamment sur les métiers de la logistique.

Ce projet vient compléter différentes initiatives développées par CMA CGM sur le territoire :

- Soutien du « Carburateur » un incubateur d'entreprises, situé dans les quartiers nord de Marseille créé avec le soutien des pouvoirs publics ;
- Partenariat avec Aix Marseille French Tech ;
- Partenariat avec The Camp, campus innovant réunissant grandes entreprises, start-ups, enseignants et chercheurs – cf. page 62 : Favoriser la collaboration créative avec The Camp ;
- Partenariats avec des leaders mondiaux du domaine informatique tels qu'IBM et Infosys.

ZEBOX

Fondé en 2018 par Rodolphe Saadé, Président Directeur Général du Groupe CMA CGM à Marseille, ZEBOX est un incubateur et accélérateur international de start-ups œuvrant dans 2 domaines : le transport, logistique, mobilités et l'industrie X.O.

Dans le cadre de son programme d'incubation, ZEBOX accueille 15 start-ups pour une période de 12 à 18 mois. Un programme d'accélération sera quant à lui lancé en début d'année 2019 et permettra d'accueillir 8 start-ups pour une durée de 8 mois.

Une ambition : devenir une référence mondiale

en matière d'innovation : intelligence artificielle, blockchain, réalité virtuelle / réalité augmentée, écosystème des objets connectés, cybersécurité, robotique...

ZEBOX a trois objectifs :

- Accompagner le succès des start-ups portant des projets développés sur des cœurs technologiques de pointe tels que l'intelligence artificielle, la blockchain, l'écosystème des objets connectés ou encore la robotique en les projetant immédiatement dans une dimension internationale ;
- Favoriser l'open innovation en engageant de grandes entreprises aux côtés de start-ups afin d'innover ensemble ;
- Créer un véritable réseau d'opportunités business et de collaboration en nouant de solides partenariats avec les différents écosystèmes et figures de proue de l'innovation à travers le monde.

Concernant l'accompagnement, il est sur mesure car élaboré avec une équipe ZEBOX, experte et humaine, dédiée en fonction des besoins de chaque entrepreneur. Des experts métiers et le réseau de mentor de ZEBOX accompagnent ainsi, au quotidien, les start-ups.

Les start-ups hébergées par ZEBOX bénéficient d'un solide réseau de partenaires ; grandes entreprises françaises et internationales venues d'horizons différents et complémentaires dont CMA CGM, le partenaire Corporate fondateur de ZEBOX, et Accenture, BNP Paribas, Centrimex et EY. Ce réseau de partenaires apporte aux start-ups une expertise business extrêmement précieuse et leur donne accès à des ressources exceptionnelles : experts, technologies, possibilité de réalisation de preuve de concept, opportunités business, réseau international, capital-risque, business angel... favorisant ainsi leur développement.

« En termes d'expérience client, nous devons écouter et prendre en compte la perception de chacun de nos interlocuteurs, tout au long de leur parcours et de leurs interactions avec nous. »

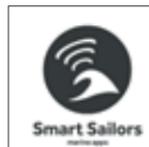
Patricia PICINI,
Directrice Global Accounts, Customer Experience & Marketing

11 start-ups ont été sélectionnées pour le programme d'incubation et 4 pour le programme d'accélération.

Voici quelques-unes des start-ups hébergées :



AltGR développe des outils d'automatisation des tâches des data-scientists. Son objectif : démocratiser la data science ;



Smart Sailors développe des solutions et interfaces numériques pour une gestion optimale des flottes de navire, des équipages et des stocks de marchandises dans tous les secteurs liés au maritime ;



SailEazy offre un service de voiliers en libre-service via une plateforme digitale d'une très grande flexibilité, alliant les bénéfices de la location et ceux de la propriété. Plus de 100 abonnés se partagent déjà une flotte d'une quinzaine de voiliers amarrés à Marseille, Hyères, Ajaccio et La Rochelle. A noter que la start-up vient de terminer une levée de fond qui s'élève à 1,7 ME ;



Triend, créée au Liban, développe une plateforme de réservation de voyages qui s'appuie sur les recommandations d'une communauté de voyageurs. Son but est d'apporter plus de transparence et d'authenticité au travers d'avis collectés vérifiés ;



Transpare, fondée au Maroc, est une marketplace permettant de mettre en relation chargeurs et transitaires. En adaptant les fonctionnalités et outils digitaux aux besoins de ce secteur d'activité, Transpare réinvente les processus d'achat de fret ainsi que les méthodes actuelles de collaboration entre les Importateurs/ Exportateurs et les professionnels du secteur. Sa mission : fluidifier les échanges et apporter plus de transparence sur les coûts et les compétences.

2. Satisfaction client : améliorer l'expérience du client tout au long de son parcours

L'ambition du « Customer Centricity » est une des priorités stratégiques du Groupe. Dans ce cadre, un programme d'amélioration de l'expérience client a été lancé afin de permettre à CMA CGM :

- De répondre aux nouvelles attentes clients ;
- Tout en se différenciant des concurrents par une offre innovante ;
- Le tout en capitalisant sur sa proximité clients.

Devenir le transporteur maritime privilégié de ses clients, voilà l'objectif que Rodolphe Saadé, Président Directeur Général du Groupe CMA CGM, a fixé à toutes ses équipes.

Le Groupe CMA CGM a choisi la conférence du TPM⁶, pour présenter sa nouvelle stratégie « Customer Centricity » et y a dévoilé le programme Customer Experience bâti sur une ambition forte du Groupe CMA CGM : "Caring beyond Shipping", aller au plus proche de nos clients.

CMA CGM a ainsi établi un plan de transformation ambitieux qui améliorera l'ensemble de ses interactions avec ses clients. Cela implique des changements d'organisation interne, une accélération des programmes de formation et de nouveaux outils digitaux.

Soucieux de la satisfaction de sa clientèle, CMA CGM s'est engagé sur des axes d'amélioration de sa qualité de service, à travers la réalisation d'enquêtes annuelles clients et l'instauration de la Charte Client définie dès 2015.

L'enquête annuelle conduite fin 2017 a permis de

recueillir le témoignage de plus de 23 000 clients dans 180 pays. Sur la base de ces résultats, CMA CGM a procédé à une analyse plus approfondie des attentes des clients à travers 1700 interviews réalisées en 2018. Des indicateurs de service ont été établis sur cette base et des tableaux de bord permettent de donner à présent plus de visibilité à la clientèle. Ils s'inscrivent donc dans un processus d'amélioration continue. Cette démarche s'est accompagnée d'une analyse du parcours client (Customer Journey Mapping) menée auprès de 11 clients.

Des nouvelles initiatives ont déjà été lancées :

- CMA CGM a investi dans une nouvelle solution de centre de contact clients omnicanal. La cohérence entre les différents canaux est primordiale, et bénéficiera aux employés en réduisant leurs efforts et en améliorant la qualité du service rendu. Dès 2019, cet outil sera intégré à la plateforme e-commerce et offrira une fonctionnalité de libre-service. Les premiers pilotes ont été réalisés en 2018 dans 4 pays. Cette phase précède un plan de déploiement mondial en agences et en centres de services partagés pour assurer la qualité de service de bout en bout ;

- Afin d'intensifier la transformation digitale du Groupe, qui permettra d'offrir aux clients qui le souhaitent un service 100 % digital courant 2019, CMA CGM a également enrichi son offre e-Commerce d'une vingtaine de nouvelles fonctionnalités tout au long de l'année 2018. Parmi lesquelles figurent le paiement en ligne (progressivement déployé par pays), de nouveaux tableaux de bord clients simplifiés avec un module de reporting en self-service, de nouvelles notifications opérationnelles sur les transports, un outil de géo tracking du shipment, un support en ligne dynamique, la mise à disposition de l'ensemble des tarifs inland, etc. D'autres fonctionnalités seront déployées en 2019, telles que le Geo schedule, l'instant booking confirmation, le B/L électronique, etc.

⁶ La conférence du TPM, organisée par le Journal of Commerce, constitue l'un des rendez-vous majeurs de l'industrie maritime. Cette année la dix-huitième édition s'est tenue du 4 au 7 mars 2018 à Long Beach, USA. Plus de 2000 participants s'y sont rendus, dont nos plus grands clients.

De plus, pour mieux accompagner ses clients dans le développement de leur activité, CMA CGM a créé de nouveaux services innovants à valeur ajoutée. Cette stratégie permet de répondre avec précision aux besoins des clients, faisant de CMA CGM un partenaire clé dans leur chaîne logistique.

Au cours de l'année 2018, 6 nouveaux produits à valeur ajoutée ont été lancés :

- **Traxens** : le conteneur intelligent. Les conteneurs sont en effet équipés en série de technologies connectées de pointe, permettant de transmettre quasiment en temps réel des données sur les mouvements (position géographique, etc.) et l'état de la marchandise (température, détection des chocs, etc.). Le client bénéficie ainsi d'une meilleure traçabilité, et d'outils d'optimisation des coûts ;

- **Cargo Value SERENITY** : premier produit de la gamme SERENITY visant à compenser les imprévus lors du transport de marchandises ;
- **Reeflex** : nouvelle technologie permettant de transporter des liquides grâce à une poche installée dans un conteneur ;
- **Climactive** : technologie d'atmosphère contrôlée, qui garantit la fraîcheur des produits, jusqu'à destination et ce en réduisant plus rapidement le niveau d'oxygène à l'intérieur d'un conteneur ;
- **Bar locks** : pour sécuriser la marchandise et prévenir les vols ;
- **Reefer pharma** : proposant une expertise dédiée et un contrôle renforcé pour l'industrie pharmaceutique.



Afin d'apporter aux équipes commerciales l'expertise nécessaire sur ces produits, des formations spécifiques sont organisées par région.

Par ailleurs, d'autres actions mises en place pour les clients ont été récompensées au cours de l'année 2018, en voici quelques exemples :



CMA CGM Mexique désigné « Transporteur de l'année 2017 » par Wal-Mart

Courant 2018, CMA CGM Mexique a reçu l'Award du « Transporteur de l'année 2017 » lors de la soirée annuelle de remise de trophée organisée par Wal-Mart pour ses fournisseurs. Cette distinction vient récompenser une très bonne année en termes de performance opérationnelle. Wal-Mart a profité de cette soirée, à laquelle assistaient les managers des dix plus gros transporteurs de la région, pour fixer ses objectifs pour le reste de l'année.



APL récompensé par le prix « Armateur / Opérateur » au Seatrade Maritime Awards Asia 2018

En Avril 2018, APL a été récompensée par le prix « Armateur / Opérateur » lors du Seatrade Maritime Awards Asia 2018 pour la reconnaissance de ses excellentes performances en matière d'innovation, de service client, d'opérations, de développement commercial et de protection de l'environnement. Le président-directeur général d'APL, a déclaré : « C'est une victoire capitale alors que l'APL célèbre ses 170 ans d'expédition mondiale. Ce prix reflète la confiance des expéditeurs en la marque APL. Le cœur de notre culture, axée sur le client, est l'esprit novateur d'APL, qui durera encore de nombreuses années. »



APL en tête de l'équipement et des opérations de Quest for Quality Prix 2018

En Octobre 2018 à Singapour, APL a annoncé avoir reçu le prix Quest for Quality 2018 de la part de Logistics Management (LM) – Nashville, USA. APL a été leader de la catégorie avec le score le plus élevé en équipement et opérations parmi les 12 transporteurs maritimes gagnants. De même, APL a impressionné les acheteurs de services de logistique et de transport avec une excellente performance dans les délais, la technologie de l'information et le service à la clientèle, affichant des scores pondérés supérieurs à la moyenne. Ed Aldridge, président de APL North America, qui a reçu le prix, a déclaré : « Cet Award est un atout important, garant de la satisfaction client et de l'excellence de notre performance. »

3. Achats responsables : créer une relation durable avec les fournisseurs et les sous-traitants

Créer une relation stable et durable avec ses fournisseurs est un enjeu majeur pour CMA CGM. Ainsi, le Groupe, prescripteurs, fournisseurs et sous-traitants travaillent en étroite collaboration en ce sens.

L'adoption de la Loi Sapin II et de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres a conduit le Groupe à renforcer son dispositif de vigilance en matière de lutte contre la corruption, de respect des droits humains et de lutte contre les atteintes environnementales liées à son activité. – cf. page 35 : La mise en conformité au regard de la loi Sapin II.

Stratégiquement, le Groupe a choisi de mener ces travaux simultanément et suivant une méthodologie unique afin d'en favoriser l'appropriation et la mise en œuvre.

La mise en place d'un Comité des Risques Fournisseurs

Au cours de l'année 2017, un Comité des Risques Fournisseurs a été créé afin de renforcer le pilotage des risques achats au sein du Groupe et suivre les actions mises en place. Outre l'ensemble des représentants opérationnels achats, ce Comité regroupe les acteurs clés intervenant dans les domaines d'expertise concernés (Directions Juridique, Conformité, Audit et des risques, Ressources Humaines, RSE...). Dans ce cadre, sont mis en place les plans d'actions relatifs aux évolutions réglementaires concernant les fournisseurs.

La Charte Partenaire pour renforcer sa démarche responsable

Le Groupe CMA CGM s'est doté dès 2014 d'une Charte Partenaire qui détaille l'ensemble des engagements RSE et obligations du Groupe ainsi que les attentes vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants de ce dernier. Ainsi les fournisseurs sollicités

lors des consultations et ceux retenus via d'autres biais doivent préalablement signer cette Charte Partenaire, avant accord. Cette charte est systématiquement intégrée aux contrats. Afin de renforcer sa démarche et encourager notamment des comportements responsables chez les fournisseurs, des clauses contractuelles RSE sont rajoutées dans les contrats et Conditions Générales d'Achats. – cf. page 36 : La Charte Partenaire

La cartographie des risques achats comme pierre angulaire

Courant 2018, une cartographie des « risques achats » a été déployée au niveau ww, la méthodologie utilisée pour l'évaluation des risques est celle utilisée par le département Gestion des Risques du Groupe – cf. page 18 : La gestion des risques et les cartographies des risques Groupe

Cette cartographie des « risques achats » :

- Détaille les domaines d'achats et régions ;
- Évalue les risques corruption, sanctions économiques, droits humains, santé & sécurité, environnement... ;
- Segmente les risques liés à une catégorie de fournisseurs et d'intermédiaires donnée ;
- Définit les plans d'actions visant à réduire le niveau de risque.

La mise en place d'un dispositif d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants pour renforcer le pilotage des risques achats

Un dispositif global d'évaluation des fournisseurs et des intermédiaires a été défini et couvre les risques principaux cités précédemment. Depuis janvier 2018, la direction centrale des achats Groupe a travaillé, avec l'aide d'un cabinet de conseil extérieur, à l'élaboration d'une procédure spécifique visant à renforcer le pilotage des risques fournisseurs. Cette procédure s'appuie sur une classification des catégories d'achat selon trois niveaux de risque (High, Medium, Low).

Les critères d'évaluation du niveau de risque sont :

- La localisation : les pays dans lesquels le fournisseur exerce son activité ;
- Le degré de sensibilité de l'activité du fournisseur au regard du risque de compliance.

Le dispositif global d'évaluation des fournisseurs et des intermédiaires renforcés sera déployé en 2019 sous la supervision de la Direction Central des Achats Groupe, débutant par une période pilote de 3 mois avant un déploiement progressif à l'ensemble du Groupe. L'ambition est d'harmoniser les différentes pratiques et de disposer d'une procédure commune à l'ensemble du Groupe.

Le dispositif d'évaluation est composé de **5 étapes** :

❶ La « **pré-qualification** », vise à identifier les fournisseurs et intermédiaires les plus à risques. Cette étape est réalisée grâce à un outil basé sur des indices pays de corruption, éthique, environnementaux et nature d'activités.

❷ L'étape « **risk-assessment** », prévoit l'envoi systématique d'un questionnaire d'évaluation à tous les fournisseurs et intermédiaires. Ce questionnaire contient plusieurs sections incluant les thématiques suivantes : Informations générales, éléments financiers, lutte contre la corruption, sanctions économiques, droits humain, santé & sécurité, environnement... Ce questionnaire d'évaluation a été élaboré avec l'ensemble des fonctions support de l'entreprise concernées (Légal, RSE, Finance, Achat, ...), enrichi par des retours d'expériences. L'ensemble de ces informations est enregistré dans un rapport de qualification unique par fournisseur.

❸ La troisième étape, dite « **analysis** », est menée en 1^{er} niveau par les acheteurs des différents domaines concernés. En cas d'analyse approfondie dite de 2^{ème} niveau, l'acheteur fera appel à la cellule support de la direction centrale des achats. Enfin, pour les cas complexes ou non résolus par la cellule centrale, un 3^{ème} niveau d'analyse serait mis en place, avec l'intervention des fonctions support de CMA CGM (département Finance, département

juridique/compliance, département RSE). Courant 2019, les acheteurs seront formés et accompagnés afin d'identifier rapidement les axes d'amélioration pour élaborer avec les fournisseurs des plans de progrès.

❹ La quatrième étape, dite de « **Qualification** », est fonction de la note globale du fournisseur et du niveau de priorisation :

- Pour les fournisseurs qui obtiennent une note supérieure à la moyenne des seuils par axe (~ 60 %) une qualification standard valable 4 ans est délivrée,
- Pour les fournisseurs entre 25 % et le seuil précédent une qualification de 2 ans est délivrée,
- Pour les fournisseurs inférieurs à 25 % une qualification de 1 an est délivrée.

❺ La dernière étape, dite de « **Monitoring** », permet d'assurer la veille et disposer d'un système dynamique. En effet, conscient des évolutions rapides et dynamiques du marché, chaque qualification fournisseur pourra être réévaluée dans les cas suivants :
 - Modification légale de l'entité fournisseur,
 - Évolution de l'environnement marché (problèmes financiers, juridiques, RSE, etc.),
 - Au terme de la durée de qualification (mentionnée ci-dessus),
 - Dans le cas d'une évolution contractuelle, les suivis seront communiqués dans la prochaine DPEF.

La notion de « Business hold »

Si, après avoir été qualifié, un fournisseur présente un risque accru notamment sur une thématique anti-corruption ou droits humains, son statut pourra être considéré comme « Business hold ». Il est prévu que l'acheteur enquête de façon approfondie sur le sujet. Si le cas est avéré, le comité de gouvernance peut demander

au fournisseur concerné de rédiger immédiatement un rapport complet sur l'incident, les conséquences potentielles et les plans d'actions correctives. Le comité de gouvernance peut décider de suspendre, sur une période donnée, certaines activités ou décider d'autres actions plus appropriées.

La mise en place d'indicateurs de suivi dans une démarche d'amélioration continue

Afin de mesurer l'efficacité des actions mises en place, 5 indicateurs de suivi ont été identifiés couvrant les principaux risques d'achats :

- Pourcentage de fournisseurs ayant signé la charte partenaire ;
- Nombre de fournisseurs évalués ;
- Score moyen des entreprises évaluées par EcoVadis ;
- Score moyen des entreprises évaluées par CMA CGM avec Cscreen ;
- Ratio de fournisseurs à risque.

La période pilote permettra d'obtenir un point de référence et de définir les ajustements nécessaires. Ces indicateurs de suivi seront communiqués dans le prochain DPEF.

31



L'exemplarité en matière d'éthique et de conformité

32



En 2018

Renforcement de l'organisation Conformité.

Poursuite de la mise en œuvre des mesures et procédures prévues par la Loi Sapin II.

Charte Ethique, Charte Partenaire, Code Anticorruption, Politique de Cadeaux et de Marques d'Hospitalité, Politique d'évaluation des tiers, Politique en matière de conflit d'intérêt, Politique en matière de représentation d'intérêts, mises à jour ou créées.

Formations et dispositif d'alerte (Ethics Hotline), essentiels à la prévention des risques.

Réalisation du Plan de Vigilance Groupe.

Le Département Conformité dépend de la Direction Juridique, se compose d'une quinzaine de juristes au siège social de Marseille et de correspondants conformité dans le monde entier et s'articule autour de quatre pôles :



33

La charte éthique, document socle de la CMA CGM



La Charte Ethique est la clé de voute de l'engagement de CMA CGM de maintenir dans l'ensemble de ses activités, les normes les plus rigoureuses en matière d'éthique des affaires, d'intégrité personnelle et de conformité.

La Charte Ethique s'applique dans le monde entier, à l'ensemble des entités juridiques, filiales, affiliées, partenariats, co-entreprises et autres associations d'affaires effectivement contrôlées, directement ou indirectement, par CMA CGM. La Charte Partenaire de CMA CGM reprend les grands principes de la Charte Ethique, et ce, à destination des tiers.

La Charte Ethique s'applique à l'ensemble des individus qui travaillent pour CMA CGM, quel que soit leur niveau hiérarchique, notamment les cadres dirigeants, les responsables, et les employés, et quel que soit leur emplacement géographique.

La Charte Ethique est disponible en français, en anglais, en arabe, en espagnol et en mandarin. En 2018, la Charte Ethique a été mise à jour afin de prendre en compte les évolutions en matière de lutte contre la corruption, en matière de respect des sanctions économiques, en matière des lois de la concurrence et en matière de protection des données à caractère personnel.

*En tant qu'entreprise,
en tant qu'employeur
et en temps que société
citoyenne, CMA CGM
doit être exemplaire
et adopter les standards
les plus élevés
en matière d'intégrité*

Rodolphe Saadé
Président Directeur Général
du Groupe CMA CGM



1. La Conformité en matière d'Ethique des Affaires et d'Anti-Corruption

35

CMA CGM poursuit son effort de renforcer son programme de conformité anti-corruption en se conformant aux exigences de la loi Sapin II (A) mais aussi en révisant ou en créant des procédures spécifiques en matière de Conformité pour le Groupe (B) tout en participant à des actions communes avec d'autres acteurs de l'industrie maritime (C).

A. La mise en conformité au regard de la loi Sapin II

En 2018, le Groupe a continué à développer un programme anti-corruption intégrant les huit piliers de la loi française concernant l'anti-corruption dite loi Sapin II.

Ce programme anti-corruption comprend, entre autres :

- Elle permet également de communiquer au Top management et aux personnes en charge de la Conformité les informations nécessaires pour mettre en place des mesures de prévention et de détection des risques de corruption en adéquation avec les enjeux identifiés ;
 - Le renforcement et la mise à jour des procédures d'évaluation en matière de conformité (due diligence) de la situation des partenaires, intermédiaires, fournisseurs et clients de CMA CGM ;
 - La mise en place de procédures de contrôles comptables, internes ou externes, destinées à s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
 - L'actualisation d'un dispositif de formation, en présentiel et en e-learning, destiné aux cadres et aux personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
 - La réalisation d'un contrôle d'évaluation du dispositif de conformité anti-corruption effectué par le Département de l'Audit Interne.
- La mise en place d'un Code de Conduite Anti-Corruption, partie intégrante du Règlement Intérieur des établissements situés en France et la mise à jour parallèle de la Charte Ethique. Le Code de Conduite anti-corruption contient les règles applicables en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et les sanctions disciplinaires applicables en cas de manquement ;
 - La généralisation d'un dispositif d'alerte (Ethics Hotline) destiné à recueillir les signalements de collaborateurs et des tiers concernant l'existence de conduites ou de situations contraires aux règles éthiques du Groupe ;
 - La réalisation d'une cartographie des risques Sapin II sous la responsabilité du Département Gestion des Risques du Groupe, destinée à identifier, évaluer, hiérarchiser et gérer les risques de corruptions auxquels le Groupe est exposé.

B. Les politiques du Groupe en matière de conformité

En 2018, le Groupe CMA CGM a révisé et créé différentes politiques en matière d'Éthique et d'Anti-Corruption. Ces politiques s'inscrivent dans le cadre du programme du Groupe en matière de conformité et participent à la mise en œuvre de la Loi Sapin II.



La **Charte Éthique**, telle que mentionnée en introduction s'applique à l'ensemble du Groupe CMA CGM.

La **Charte Partenaire** est destinée à l'ensemble des "Partenaires Commerciaux", à savoir tous les individus ou toutes les organisations traitant avec CMA CGM notamment les fournisseurs, les intermédiaires, les revendeurs, les distributeurs, les sous-traitants, les conseillers et les co-entreprises. Il est demandé à nos Partenaires commerciaux d'adhérer à la Charte Partenaire. Nous attendons d'eux le strict respect de la Charte Partenaire de CMA CGM ou de règles de comportement équivalentes. – cf. page 29 : La Charte Partenaire pour renforcer sa démarche responsable.

En 2018, en application de la Loi Sapin II, CMA CGM a, après consultation des Instances Représentatives du Personnel (CE, CHSCT, CCE) et de la DIRECCTE, lancé le **Code de Conduite Anti-Corruption**. Le Code de Conduite Anti-Corruption est intégré au Règlement Intérieur de tous les établissements du Groupe CMA CGM situés en France.

En 2018, le Groupe a révisé sa **Politique de Cadeaux et Marques d'Hospitalité**. Les cadeaux, repas, transports, hébergements, événements marketing ou divertissements peuvent, lorsqu'ils ne sont pas raisonnables, être considérés comme des pots-de-vin. Par conséquent, tous les

employés du Groupe CMA CGM doivent se conduire de manière honnête et transparente dans ces domaines, de sorte que leur comportement ne soit interprété à aucun égard comme l'acceptation ou l'offre d'un pot-de-vin.

La Politique relative aux Cadeaux et aux Marques d'Hospitalité décrit les comportements acceptables et interdits.

En 2018, le Groupe CMA CGM a également révisé sa **Politique relative aux Conflits d'Intérêts**. Cette Politique prévoit une déclaration annuelle en matière de conflit d'intérêts, déclaration obligatoire pour toutes les personnes considérées comme "key people" et dont la liste figure en Annexe. La Politique relative aux Conflits d'Intérêts de 2018 élargit la liste des personnes soumises à cette déclaration annuelle obligatoire. Tous les autres collaborateurs du Groupe CMA CGM doivent obligatoirement faire une déclaration lorsqu'ils se trouvent en présence d'un risque potentiel de conflit d'intérêt. De plus, en 2018, avec le lancement de la Ethics Hotline, le recueil des déclarations de conflits d'intérêt devient dès lors obligatoire via ce nouveau système. Une procédure alternative est toutefois prévue pour les collaborateurs qui n'auraient pas accès à internet. Ces modifications apparaissent dans la nouvelle Politique en matière de Conflits d'Intérêts lancée en 2018.

En 2018, le Groupe CMA CGM a travaillé à l'élaboration d'une **Politique en matière de Représentants d'Intérêts**. Elle entrera en vigueur en janvier 2019. La Politique en matière de Représentants d'Intérêts fixe les règles applicables notamment en matière de déontologie et d'éthique et prévoit une procédure de "due diligence" avant l'engagement par CMA CGM de tout représentant d'intérêts.

Le Groupe CMA CGM a également développé une procédure de **"due diligence" en matière de conformité applicable aux tiers avec lesquels CMA CGM anticipe une relation d'affaires**. Compte tenu des secteurs d'activités dans lesquels elle évolue, CMA CGM est en relations d'affaires avec de nombreuses parties tierces (clients, fournisseurs, sous-traitants, intermédiaires, courtiers, co-investisseurs ...). En étant vigilante sur l'intégrité des tiers avec lesquelles elle est en relation, CMA CGM agit pour faire respecter sa politique en matière de lutte contre la corruption.

C. Les actions du Groupe en matière de conformité au sein de l'industrie maritime

Le Groupe fait partie depuis mars 2014 du **Maritime Anti-Corruption Network**, réseau œuvrant pour lutter contre la corruption dans le milieu maritime et portuaire. Le **Maritime Anti-Corruption Network** est un réseau mondial d'entreprises qui œuvre pour le développement d'une industrie maritime exempte de corruption et qui favorise le commerce éthique au bénéfice de la société dans son ensemble.



Le MACN

En 2018, le réseau compte plus de 100 membres issus de l'industrie maritime. Le secrétariat de MACN (assuré par l'ONG BSR) est basé à Copenhague. Il a la responsabilité de faire progresser les initiatives et actions de MACN et produit différents outils ou communication à la disposition des membres.

Le travail du réseau MACN s'articule autour de trois piliers :



ACTION COLLECTIVE

Collaborer avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et la société civile pour identifier et atténuer les causes profondes de la corruption et améliorer l'environnement opérationnel.



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Aider les entreprises membres à mettre en œuvre les principes anti-corruption de MACN, à développer des outils et à partager les meilleures pratiques au sein du réseau.



CULTURE D'INTEGRITÉ

Sensibilisation aux défis à relever et rehaussement des normes d'intégrité au sein de la communauté maritime.

2. La conformité en matière de sanctions économiques

- Lien étroit avec le contexte géopolitique
- Nécessité de se conformer aux réglementations européennes et américaines

En tant que leader français du shipping maritime, le Groupe CMA CGM se doit de mener son activité en respectant les réglementations relatives aux sanctions économiques.

En s'appuyant sur une équipe dédiée au sein de la Direction Juridique mais aussi en sensibilisant chaque collaborateur à ces problématiques, CMA CGM s'inscrit dans une démarche de sûreté et conformité.

Les évolutions et exigences continues de cette matière nécessitent une veille constante, une coopération étroite avec les autorités nationales et internationales compétentes ainsi qu'une nécessaire responsabilisation de chacun grâce à un accès à une plateforme interactive permettant d'appréhender les lignes directrices et bonnes pratiques dans les activités impliquant les pays et exportations à risques.

Par ailleurs, CMA CGM renforce sa démarche de conformité aux sanctions économiques grâce à un programme de formations au travers de modules e-learning mis à disposition de chaque collaborateur et nouvel entrant, mais également de formations en présentiel.

38



3. La conformité en matière de concurrence

Le Groupe CMA CGM fait de la connaissance et du respect du droit de la concurrence une priorité absolue pour ses collaborateurs. Dès la fin des conférences maritimes en Europe en 2008, le Groupe s'est doté d'un programme de conformité concurrence. Son objectif est d'assurer la conformité au droit de la concurrence de l'ensemble des activités des filiales et entités du Groupe en France et dans le monde. Il s'applique à l'ensemble des salariés du Groupe en particulier dans le cadre de leurs relations avec les clients, concurrents, partenaires et fournisseurs.

Ce programme se traduit notamment par la création d'un pôle de juristes spécialisés en droit de la concurrence au sein de la Direction Juridique du Groupe et le déploiement de nombreuses formations en ligne ou en présentiel.

Après avoir déployé de 2008 à 2018 un e-learning ayant permis la formation de dizaine de milliers de salariés, en France et à l'étranger, le pôle Conformité Concurrence de la Direction Juridique Groupe a réalisé un nouvel e-learning concurrence généraliste sur la base d'un format plus interactif et intégrant les différences de systèmes juridiques des sociétés étrangères acquises par le Groupe au fil du temps.

Ce dispositif en ligne est complété par des formations en présentiel sur mesure pour certaines catégories d'employés, filiales et entités du Groupe.

En parallèle, un guide de bonnes pratiques, des notes et des publications régulières sur l'actualité du droit de la concurrence sont largement diffusés.

En cas de doute, les employés sont vivement encouragés à consulter le pôle Conformité Concurrence de la Direction Juridique ou ses correspondants locaux à travers le monde pour s'assurer que leurs activités sont conformes.

Tout manquement aux règles de concurrence par un employé peut être signalé via le dispositif d'alerte professionnelle « Ethics Hotline ».

Les fournisseurs et les prestataires auprès desquels le Groupe achète des biens et des services sont également tenus de respecter la politique du Groupe en matière de droit de la concurrence.

Enfin, le Groupe met en œuvre des mesures spécifiques lors de l'acquisition de sociétés ou la création de sociétés communes avec des partenaires afin de respecter les règles de concurrence applicables à ces opérations.

4. La conformité en matière de données personnelles

Le Groupe CMA CGM est engagé depuis plusieurs années dans une politique de protection de données personnelles au sein de ses systèmes d'information.

CMA CGM met en œuvre les moyens organisationnels et techniques pour protéger les données personnelles des personnes concernées - clients, fournisseurs, collaborateurs, tiers - et étend sa politique de conformité aux sous-traitants et aux filiales pour garantir le respect du standard européen de protection des données personnelles partout dans le monde. L'application de cette politique est supportée par :

- Une politique de protection des données intra-Groupe ;
- Un réseau de Délégués à la Protection des Données – DPO ;
- Un Plan d'Audit ;
- Un plan de formation des collaborateurs.

Le Délégué à la Protection des Données (DPO) nommé par le Groupe veille à la bonne application de cette politique de protection des données personnelles.

5. La conformité : une culture d'entreprise qui passe par la sensibilisation et la formation des tous les collaborateurs

La diffusion de la culture de la Conformité au sein du Groupe s'effectue par différents biais :

> Le "tone at the top" : les managers sont tenus de donner l'exemple et de s'assurer que les projets qu'ils supervisent sont traités de manière éthique, et en conformité avec la Charte Ethique et les lois applicables ;

> L'adaptation de l'approche en matière de conformité en fonction du risque perçu : il convient de mettre l'accent sur les secteurs à risque de non-conformité,

en corrélant les efforts de conformité sur les secteurs où le risque de non-conformité est le plus élevé sur la base de notre cartographie des risques ;

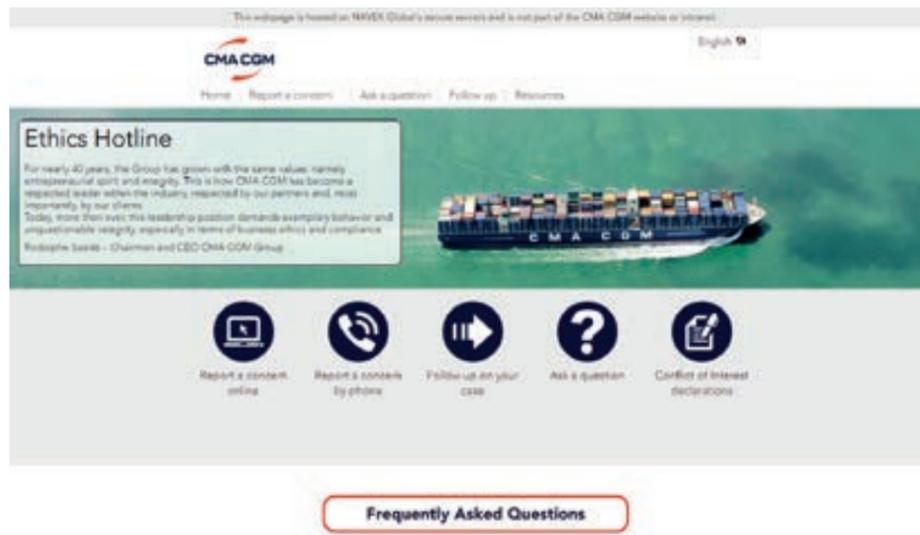
> La mise à disposition des politiques sur l'Intranet : les documents constituant le programme de Conformité du Groupe sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs sur l'Intranet du Groupe, sur une page dédiée. Cette page regroupe l'ensemble des Politiques et Procédures du Groupe et des outils pour tous les collaborateurs notamment des cartes interactives permettant d'identifier les pays faisant l'objet de sanctions économiques. En parallèle, l'espace "Ethique & Conformité" du site public www.cmacgm-group.com met à la disposition de tous la Charte Ethique, la Charte Partenaire et présente nos différentes politiques en matière d'Ethique et de Conformité ;

> La formation des collaborateurs : la formation est également un élément central dans la politique Conformité du Groupe :

- Un accompagnement des collaborateurs du Groupe leur est proposé via des formations en présentiel au siège comme en région. Ces formations sont régulièrement renouvelées et visent à former les collaborateurs les plus exposés aux risques en matière de Conformité, quelle que soit leur localisation géographique ;

- Des modules e-learning en matière de Conformité sont obligatoires pour les collaborateurs du Groupe et sont mis à jour régulièrement. En 2018, ont été lancés un nouvel e-learning concernant le droit de la concurrence européen, un module e-learning "Introduction à la protection des données personnelles" ainsi qu'un module e-learning intitulé "Combattre la corruption" ;

- Tout nouvel entrant dans le Groupe est accompagné dans sa formation en matière de conformité. Tout d'abord, il lui est demandé de signer la Charte Ethique électroniquement avant le début de son contrat de travail. Ensuite, il reçoit un email de rappel sur tous les modules d'e-learning à réaliser en matière de conformité. Enfin, il est prévu à partir de décembre 2019 qu'un membre du Département Conformité présente brièvement les actions du Département lors des différentes sessions d'intégrations.



6. Un dispositif d'alerte professionnelle : Ethics Hotline

Inscrit dans la Charte Ethique, le signalement des violations (potentielles ou avérées) des lois, réglementations, politiques ou procédures du Groupe participe à la responsabilisation de chaque collaborateur dans son engagement éthique.

CMA CGM met à disposition des collaborateurs et des tiers un site internet <http://cma-cgm.ethicspoint.com> qui permet :

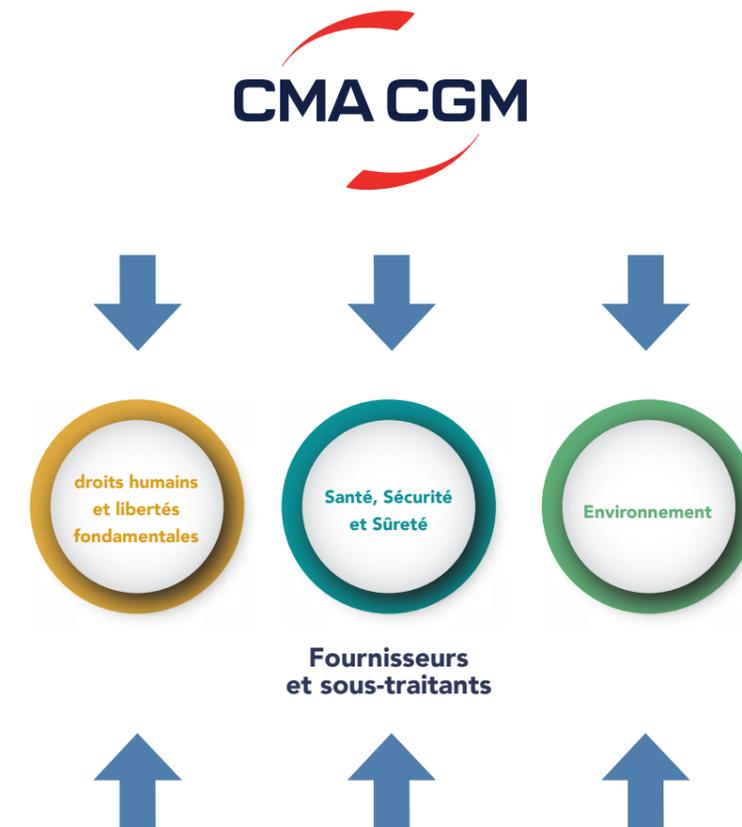
- De poser des questions au Département Conformité ;
- De lancer une alerte via un formulaire en ligne ;
- De lancer une alerte via un numéro dédié (les numéros d'appel sont listés par pays et disponibles sur le site ou sur l'intranet du Groupe) ;
- De garantir l'anonymat du lanceur d'alerte, si ce dernier le souhaite et que la réglementation locale le lui permet ;
- L'accès à une plateforme 24/24 7/7.

Le dispositif Ethics Hotline permettra d'effectuer des statistiques en matière de signalement à partir de 2019.

Le lancement de ce nouveau système s'accompagne également de nouvelles politiques notamment une Politique de Non Représailles destinée à rappeler que le Groupe CMA CGM s'engage à protéger contre toutes formes de représailles les personnes qui, de bonne foi, signalent une violation potentielle de la loi ou des politiques internes.

Ainsi, tous les collaborateurs sont encouragés à signaler, par tout moyen, à la Direction Générale, à leur hiérarchie, à la Direction Conformité du Groupe et/ou par tout autre canal existant, toute violation de la Charte Ethique, des politiques de conformité ainsi que des procédures et réglementations applicables quel que soit leur domaine et notamment :

- La fraude et/ou la corruption ;
- Les pratiques anti-concurrentielles ;
- Le respect des droits de l'homme ;
- Et plus généralement toute violation potentielle de la Charte Ethique ou des Politiques du Groupe.



7. Le devoir de vigilance – plan de vigilance

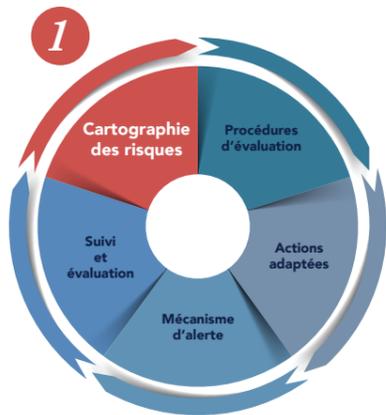
En 2017, dès le vote de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, un groupe de travail transversal et multi-expertises impliquant les fonctions RSE, Gestion des Risques et Achats a été créé pour répondre aux 5 mesures de la loi.

Leurs premières missions, pour traduire au mieux la Loi sur le Devoir de Vigilance, ont été de :

- Recenser toutes les actions engagées par le Groupe concernant la santé, la sécurité, l'environnement et le social ;
- Identifier le périmètre et découper les activités du Groupe ;
- Interne : activités sédentaires bureaux, opérationnelles maritimes et terrestres ;
- Externe : fournisseurs et sous-traitants.

à noter :

l'état d'avancement des actions mises en place dans le cadre du plan de vigilance présenté dans les pages suivantes vont être analysés au cours de l'année 2019. Le rapport d'effectivité vous sera présenté dans le cadre de la DPEF 2019.



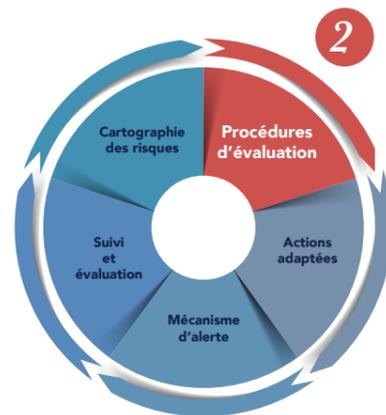
Principales actions menées

Evaluation et **intégration** du risque de non-conformité à la loi relative au Devoir de Vigilance à la **cartographie des risques majeurs du Groupe** présentée trimestriellement au Comité d'Audit et des Risques. Consultation de l'ensemble des cartographies des risques existantes dans les différents départements du Groupe, notamment la cartographie des risques majeurs du Groupe et la cartographie des risques SSE (Santé Sécurité Environnement). Evaluation des risques relatifs aux libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, et environnements non couverts par ces cartographies selon la **méthodologie du département Gestion des Risques du Groupe**. Pour les **Fournisseurs et Sous-traitants**, une cartographie des risques a été réalisée en 2018. Une **évaluation pilote** auprès de **120 fournisseurs** a également été initiée via l'outil EcoVadis.

Focus

Afin de couvrir tout le Groupe et la diversité de ses métiers, les périmètres utilisés dans le rapport RSE (en accord avec la matrice de matérialité) ont été repris. Le périmètre d'évaluation des risques couvre les activités sédentaires en France et à l'International, les activités opérationnelles Maritimes, les Terminaux, la Logistique et les fournisseurs et sous-traitants. **5 risques Droits Humains, 5 risques Environnement et 6 risques Achats** ont été identifiés dans le cadre de cet exercice. Les principaux risques sont les suivants :

- **Risques pour la santé et la sécurité des personnes** à bord des navires en propriété et sur les terminaux, risques Sûreté à l'international ;
- **Risques de pollution et d'atteinte à la biodiversité** : pollution aux hydrocarbures ou perte de conteneur, navires, pollution de sol ;
- **Risques liés au climat** : émissions de CO₂, risques physiques, technologiques, réglementaires et financiers ;
- **Risques liés à l'emploi de sous-traitants/ fournisseurs/ prestataires** qui pourraient ne pas être en conformité avec la loi ;
- **Risques liés à la déconstruction des navires, santé, sécurité des ouvriers, pollutions, conditions de travail et droits fondamentaux.**

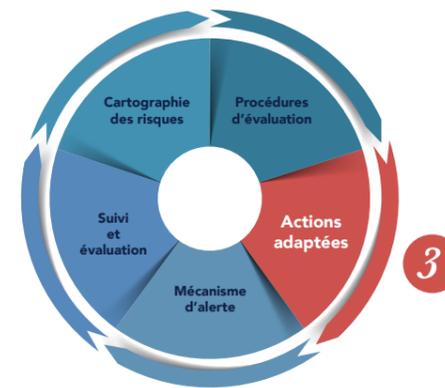


Procédures d'évaluation régulière au regard des filiales et des fournisseurs de la cartographie des risques

Focus

La méthodologie suivie par le département Gestion des Risques du Groupe **intègre le recensement des contrôles existants et le recueil des plans d'actions** associés aux risques évalués. **Présentation de la cartographie des risques majeurs du Groupe** (incluant le risque de Non-Conformité avec la loi sur le Devoir de Vigilance) tous les trimestres au **Comité d'Audit et des Risques** ainsi qu'**aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes en Comité d'Audit et des Comptes**. **Suivi et mise à jour régulière de la cartographie des risques SSE** (Santé Sécurité Environnement) assurés par le département Global Environment & Sustainability. **Echanges** sur la loi sur le Devoir de Vigilance avec nos **partenaires, fournisseurs, clients et autres parties prenantes**. Renforcement de la démarche **d'Achats Responsables Groupe**. – cf. page 29 : Achats responsables : créer une relation durable avec les fournisseurs et les sous-traitants.

42



Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Focus

Des **actions adaptées** sont déjà mises en œuvre dans le cadre des politiques et des risques identifiés par le Groupe.

Révision de la Charte Ethique et de la Charte Partenaire du Groupe – cf. page 36 : Les politiques du Groupe en matière de conformité.

Révision de la Charte de Bonne Conduite à destination des Tiers, notamment les fournisseurs et sous-traitants, intégrée aux contrats et systématiquement signée.

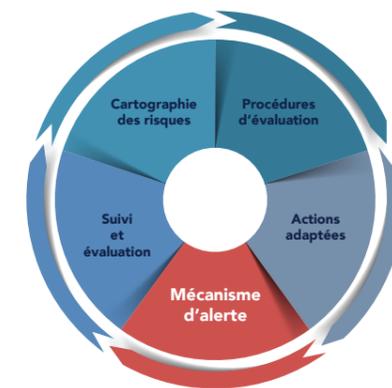
Création de **clauses contractuelles et révision des Conditions Générales d'Achats au niveau Groupe**.

Santé et Sécurité des personnes : politique, objectifs et plans d'actions annuels. Campagne de prévention au travers du reporting des presque-accidents, Accident Prevention Committee pour la flotte, programme spécifique sur la qualité de vie au travail et sur la prévention du risque amiante, politique et procédures dans le cadre des déplacements des employés dans les pays à risque (Travelsafe)...

Environnement : plan de gestion de crise en cas de pollution majeure, programme d'équipement de l'ensemble de la flotte de système de traitement des eaux de ballasts, politique et objectif de réduction de moins 30 % 2015/2025 des émissions de CO₂ par conteneur transporté, investissement dans des navires au Gaz naturel Liquéfié, les scrubbers, et des fiouls de meilleure qualité notamment dans l'optique de la réglementation Sulfur 2020, politique de déconstruction uniquement dans des chantiers audités et certifiés conformes aux lignes directrices de la convention de Hong Kong...

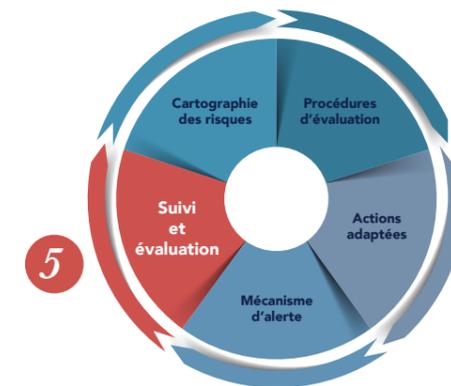
Libertés fondamentales, conditions de travail : dialogue continu avec les instances représentatives du personnel, accords sociaux en matière d'organisation du temps de travail, procédures de conformité à la réglementation Maritime Labor Convention pour les navigants.

Achats Responsables : l'évaluation pilote réalisée en 2018 permettra d'identifier au fur et à mesure de son déploiement les actions adaptées à mettre en œuvre pour prévenir les risques relatifs au devoir de vigilance, pilotée par la Direction des Achats Groupe et le Comité des Risques Fournisseurs.



Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Mise en place **d'un dispositif d'alerte professionnelle** par le Département Conformité destiné aux employés ainsi qu'aux personnes extérieures au Groupe – cf. page 40 : Un dispositif d'alerte professionnelle : Ethics Hotline. Mesures complémentaires pour les opérations : Lignes d'urgences 24/7, Réseau de surveillance de la météo 24/7, enregistrement des urgences concernant les thématiques : Environnement / Santé & sécurité / Sûreté des personnes / Suivi géopolitique et sanitaire.



Dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité

- Le suivi des mesures et de l'évaluation de leur efficacité est déjà réalisé lors du **monitoring des réponses aux risques identifiés**, sous la responsabilité des différentes organisations.
- En plus des différents comités existants notamment en matière de santé, sécurité, environnement, de gestion des risques ou encore relatifs aux risques fournisseurs, un **Comité de Pilotage Devoir de Vigilance** a été créé comprenant la Direction Générale ainsi que les Directions Juridique, Audit et Risques, Achats et RSE. Ce comité est responsable du développement de la démarche Devoir de Vigilance au sein du Groupe.
- Intégration du Devoir de Vigilance au **programme de travail de l'Audit Interne** et formation des auditeurs et correspondants de l'Audit Interne en région sur la loi.
- Planification **d'une mission d'Audit Interne** pour évaluer l'avancement de la mise en œuvre du dispositif Devoir de Vigilance au sein du Groupe.
- Une liste non exhaustive **d'indicateurs de performance** peut ainsi être utilisée, et sont communiqués notamment au travers de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

L'engagement de nos collaborateurs

44



En 2018

- 37 092 collaborateurs dans le monde, dont 4 905 navigants.
- 6 Partenariats Grandes Ecoles.
- 212 342 heures de formations dispensées aux collaborateurs en 2018.
- « We are shipping » : programme de transformation du leadership féminin.
- Dispositif télétravail expérimenté à Marseille et au Havre .
- Employeur attractif : "Happy Candidates 2018" pour la France.
- Plan de Mobilité Entreprise.
- Lancement d'une démarche de simplification mondiale.

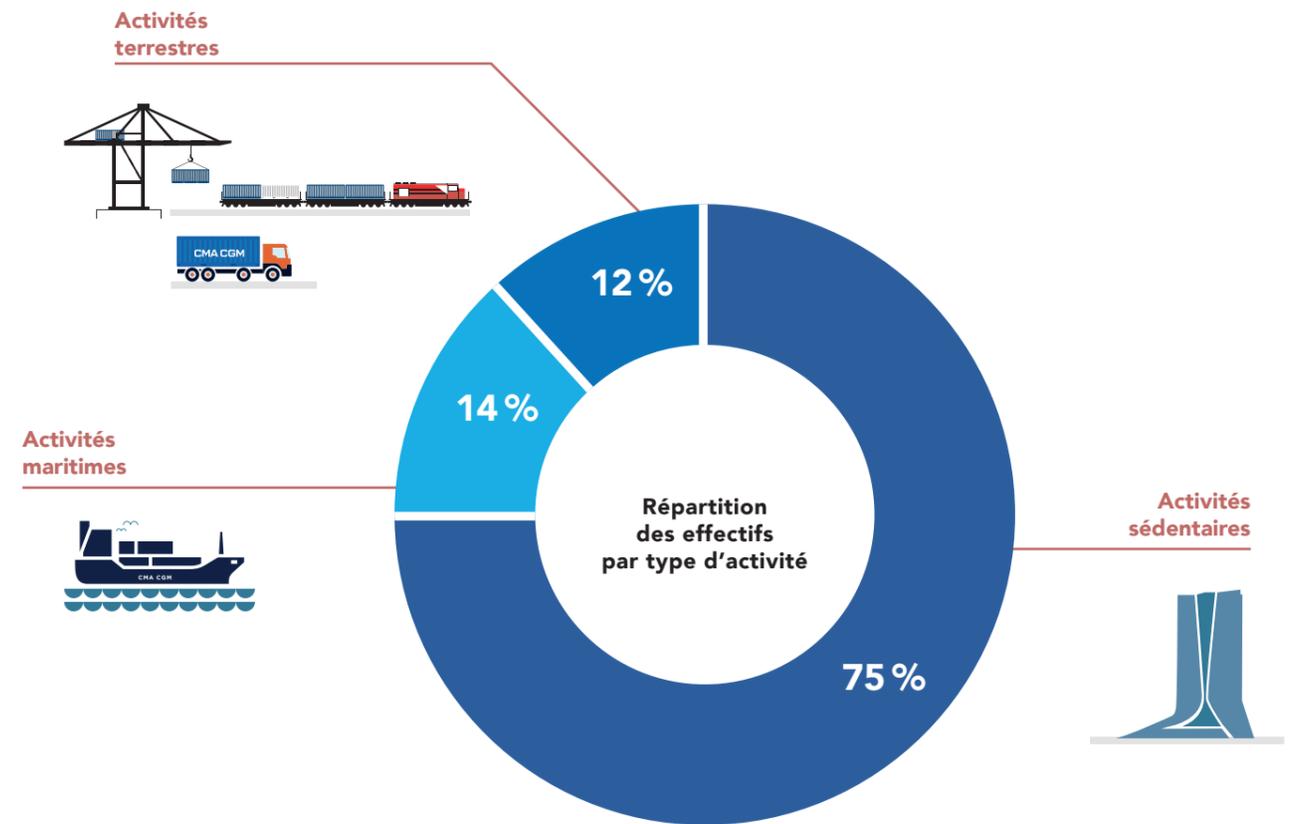
45

Répartition des effectifs par type d'activité

La dimension internationale du Groupe CMA CGM, la diversité de ses métiers et de ses nombreuses activités favorisent l'évolution des parcours professionnels des collaborateurs à terre comme en mer.

Aujourd'hui le Groupe compte 3 grandes familles⁷ de collaborateurs ayant des activités et des métiers différents et complémentaires. Ainsi sont définies :

- Les activités sédentaires : les fonctions support au niveau du siège, des bureaux régionaux, des réseaux d'agences du Groupe et de ses filiales ;
- Les activités :
 - o Maritimes,
 - o Terrestres (ports et terminaux, activités logistiques et intermodales (route, fluvial, aérien) ...



⁷ 100 % de l'effectif Groupe consolidé soit 37 092 collaborateurs

46

1. Effectifs

Au 31/12/2018, le nombre de collaborateurs du Groupe atteint 32 670⁸ personnes. En incluant, les navigants internationaux⁹, le nombre de collaborateurs est de 37 092¹⁰.

	2017	2018
Effectif totale Groupe		
Navigants internationaux inclus	34 647	37 092

Le nombre d'embauches s'élève à 8 208¹¹ personnes et le nombre de départs à 6 337¹² personnes.

Concernant les effectifs navigants :
Au 31/12/2018, le nombre de navigants est de :

	2017	2018
Navigants français	494	479
Navigants internationaux ¹³	4 019	4 424
Total effectif navigants	4 513	4 903

L'évolution positive du nombre de marins s'explique par une légère augmentation de navires ainsi qu'un ajustement des méthodes de calcul.

2. Diversité

La richesse du Groupe CMA CGM réside dans la diversité des hommes et des femmes qui le compose. La diversité joue un rôle primordial dans l'accompagnement de la stratégie du Groupe. Source d'inspiration et d'innovation, elle permet de mieux comprendre les attentes clients, de leur proposer des solutions de transport sur mesure et des services de qualité. La diversité au sein du Groupe, se définit par la parité, l'interculturalité, et l'intergénérationnel afin de créer une émulation pour permettre un enrichissement mutuel.

Le Groupe CMA CGM a l'ambition d'offrir à tous les mêmes opportunités pour grandir dans l'organisation. La Charte Ethique définit clairement l'engagement du Groupe en faveur de la diversité et de l'égalité des chances. Le respect et la sauvegarde des droits et libertés fondamentaux tels qu'édictés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme fondent l'intégrité de CMA CGM. A travers elle, le Groupe s'engage à bannir toute discrimination quelle qu'en soit la nature : nationale, sociale, raciale, physique, sexuelle, générationnelle, religieuse, politique. De façon plus générale, les principes de respect de la liberté d'opinion, d'insertion et de maintien des salariés handicapés, d'égalité professionnelle présents dans la convention collective, participent à la politique de non-discrimination du Groupe. A ce titre, plusieurs chantiers sont mis en place et un dialogue constant entre les instances représentatives du personnel et la direction sont mis en place afin d'approfondir les leviers d'action sur le climat social et sur le contexte de travail en général.

En mai 2017, le Groupe CMA CGM a créé le comité « Diversity for a better performance ».

Ce Comité a pour objectif de faire de la diversité une source de performance pour le Groupe, il s'articule autour de 3 axes de travail :



A. L'interculturel

Il existe au sein du Groupe plus de 149 nationalités, réparties dans plus de 140 pays. L'interculturalité est une richesse pour le Groupe ainsi, des actions ont été mises en place, via notamment des outils de formation afin de fluidifier les échanges et d'optimiser les communications, non seulement au sein du Groupe mais également avec les clients et l'ensemble de ses parties prenantes.

Répartition des effectifs par région :

Région ¹⁴	2018
France	11 %
Europe (excepté la France)	14 %
Afrique – Moyen-Orient	19 %
Amériques	13 %
Asie - Océanie	43 %

En 2018, les effectifs ont augmenté en Asie, Océanie et Amériques, du fait d'un renforcement des effectifs au sein des effectifs des centres de services partagés.

B. L'intergénérationnel

Au sein du Groupe, l'âge moyen des collaborateurs est de 37 ans et l'ancienneté moyenne est de 7 années. En 2018, le Groupe a fêté ses 40 ans, c'est en partie par la mixité des profils et des âges des collaborateurs que le Groupe a acquis de solides bases.

Âge ¹⁵	2018
<20	0,2 %
20 – 29	29,6 %
30 – 39	32 %
40 – 49	19,8 %
50 – 59	11,2 %
>60	2,3 %
Aucun âge reporté	4,9 %

Plus de 60 % des collaborateurs du Groupe étant âgés entre 20 et 40 ans, des conférences dites « experts » et des actions de mentoring ont été mises en place pour accompagner les jeunes talents et favoriser le transfert d'expertise.

⁸ Effectif Groupe consolidé hors navigants internationaux, soit effectif sédentaire + navigants français – soit 88 % de l'effectif Groupe consolidé.

⁹ Navigants internationaux : navigants disposant d'un contrat de travail permanent ou d'un contrat avec CMA CGM ou toutes ses filiales : ces navigants interviennent sur des navires de la flotte du Groupe CMA CGM, sur des navires d'autres armateurs, qui interviennent en missions ponctuelles au niveau d'autres entités du Groupe.

¹⁰ 100 % Effectif Groupe consolidé.

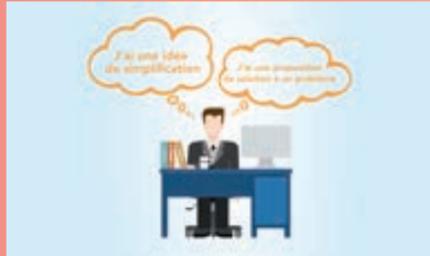
¹¹ Nombre d'embauches : Information disponible pour 100 % des effectifs sédentaires C&Me – soit 81 % de l'effectif Groupe consolidé.

¹² Nombre de départs : Information disponible pour 100 % des effectifs sédentaires C&Me – soit 81 % de l'effectif Groupe consolidé.

¹³ Navigants internationaux : navigants disposant d'un contrat de travail permanent ou d'un contrat avec CMA CGM ou toutes ses filiales : ces navigants interviennent sur des navires de la flotte du Groupe CMA CGM, sur des navires d'autres armateurs, qui interviennent en missions ponctuelles au niveau d'autres entités du Groupe.

¹⁴ Répartition des effectifs par région : Information disponible pour 100 % des effectifs sédentaires C&Me – soit 81 % de l'effectif Groupe consolidé.

¹⁵ Répartition des effectifs par âge : Information disponible pour 95 % des effectifs sédentaires C&Me – soit 77 % de l'effectif Groupe consolidé.



Lancement d'une démarche de simplification mondiale

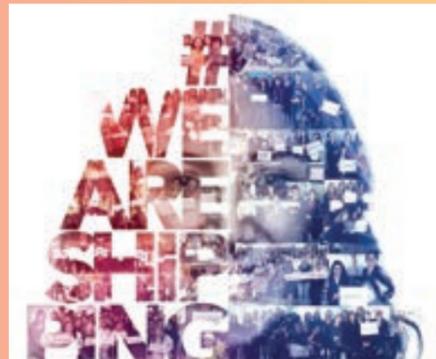
Afin d'améliorer son efficacité, le Groupe a initié fin juillet 2018, une démarche de simplification des procédures. Cette démarche s'adresse à l'ensemble des collaborateurs, sédentaires comme navigants, quel que soit leur département ou leur filiale. L'objectif : identifier une problématique qui pourrait être simplifiée ou améliorée dans le travail quotidien et participer de ce fait à rendre l'organisation du Groupe plus efficiente.

Une adresse dédiée a été créée pour permettre aux collaborateurs de partager leurs idées de simplification. Depuis son lancement, cette démarche rencontre une forte adhésion auprès des collaborateurs, avec plus de 280 idées reçues en quelques mois.

Celles-ci sont étudiées lors d'un comité de simplification, en présence de la Présidence du Groupe et de l'ensemble du comité exécutif. A l'issue du comité, des initiatives sont approuvées pour mise en œuvre tandis que d'autres ne requérant pas de décision stratégique sont validées directement par les départements en charge.

Le Groupe communique régulièrement sur les initiatives déployées, en cours de déploiement ou validées.

48



We are Shipping

Le Groupe CMA CGM a mis en place le programme We Are Shipping qui vise à accompagner les femmes dans leur développement professionnel et à favoriser une diversité interne harmonieuse sur des fonctions de management. En 2018, 12 femmes ont rejoint ce programme de transformation du Leadership au féminin. A travers toute une série d'actions et d'évènements (coaching collectif, rencontres témoignages de femmes au parcours inspirant, atelier de personal branding, formation, co-développement, suivi RH personnalisé...), elles ont pu ainsi travailler sur leur plan de développement et créer un réseau en France et à l'international avec des femmes occupant des postes à responsabilités.

Le programme commence déjà à produire des résultats encourageants avec des mobilités et des promotions, en France et à l'international et une prise de conscience générale de l'intérêt pour tous de développer la diversité en interne.

Un deuxième groupe de 14 femmes va bénéficier en 2019 du même programme. Le programme We Are Shipping sera également déployé dans plusieurs autres pays.

C. La parité hommes / femmes

Les femmes représentent 45 % de l'effectif du Groupe, et 13 % d'entre elles sont à un poste de management. Dans ce contexte, CMA CGM s'est engagé depuis plusieurs années à promouvoir la parité professionnelle. Cet engagement se traduit par une politique de recrutement, de promotion, de formation et l'organisation d'évènements tels que des déjeuners thématiques, des temps de partage et d'échanges organisés pour informer, recueillir les attentes des collaboratrices et proposer de nouvelles actions (Journée de la femme, Octobre rose, conférences, communications diverses...).

Il est également à noter que le Conseil d'Administration de CMA CGM est composé de plus de 45 % de femmes, conformément à la loi dite Copé-Zimmermann qui instaure des règles de représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration (+ de 40 % d'administrateurs femmes).

Genre ¹⁶	2018
Femmes	45 %
Hommes	55 %

D. Le handicap

Le Groupe CMA CGM participe à l'accompagnement des personnes nécessitant au cours de leur parcours professionnel d'une prise en charge adaptée. A Marseille, au siège, la détection des personnes en situation de handicap s'effectue le plus souvent par le biais de la Médecine du Travail. Une fois informé, le Groupe intervient en proposant des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail permettant de maintenir ainsi l'emploi des personnes. Parmi les mesures phares, sont mis en avant l'aménagement des postes de travail (repose pieds, casques téléphoniques, fauteuils ergonomiques, matériels informatique spécifique...) et la mise à disposition d'une place de parking. Au siège, CMA CGM fait appel tout au long de l'année à des entreprises du secteur protégé pour répondre à ses besoins en termes d'édition de brochures ou de fournitures bureautiques. Par ailleurs, le Groupe a pris la décision en 2017 d'octroyer deux jours de congés supplémentaires aux salariés ayant un enfant handicapé à charge. Au 31/12/2018, 22 collaborateurs ont bénéficié de cet accord.

En 2018, à l'occasion de la Journée Mondiale du Handicap, la Fondation CMA CGM et la DRH ont convié les collaborateurs de la Tour à venir participer à une table ronde autour du handicap. Cette rencontre informelle a été l'occasion pour les collaborateurs d'échanger sur le sujet, de partager leurs expériences et de faire part d'éventuelles difficultés rencontrées. Pour aller plus loin dans la démarche, la DRH Groupe a lancé en décembre 2018, un groupe de travail portant sur la prise en compte du handicap au sein de l'entreprise. L'objectif est à terme de sensibiliser l'ensemble des acteurs sur la richesse de la diversité, source d'inspiration et de créativité pour l'entreprise. – cf. page 104 : Journée Mondiale du Handicap.

3. Organisation du travail

A. Qualité de vie au travail

Plusieurs dispositions sont mises en œuvre pour assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale des collaborateurs. Un accord égalité Hommes / Femmes¹⁷ prévoit notamment la prise en charge à 100 % du congé paternité pour le personnel sédentaire et navigant, l'aménagement des horaires pour les femmes enceintes, la mise à disposition de 12 berceaux optimisés pour accueillir 18 enfants de collaborateurs au sein d'une crèche privée ou le versement d'une « dotation petite enfance » aux comités d'établissement, la mise en place d'horaires individualisés pour le personnel à temps complet (plages variables) pour tous les établissements sédentaires métropolitains. Les déplacements, hors situation exceptionnelle, doivent être planifiés à l'avance. Pour le personnel navigant, les embarquements doivent eux aussi être anticipés de sorte à prendre en compte les contraintes familiales exprimées par les collaborateurs. Les conditions de travail sont évoquées lors des Comités de Santé et de Sécurité impliquant les Instances Représentatives du Personnel et les représentants de la Direction.

Les actions menées pour améliorer la qualité de vie au travail portent principalement sur l'amélioration du suivi des collaborateurs. A titre d'exemple, un processus d'accompagnement pour les retours d'absences de longue durée a été mis en place sous forme notamment de divers rendez-vous organisés entre les ressources humaines, le manager et au besoin la psychologue du travail.

¹⁶ Répartition des effectifs par genre : Information disponible pour 100 % des effectifs sédentaires C&Me – soit 81 % de l'effectif Groupe consolidé.

¹⁷ Accords portant sur le périmètre de l'UES CMA CGM : CMA CGM SA (incluant ses établissements Paris, le Havre, Marseille), CMA CGM Antilles-Guyane, CMA CGM Agences France, CMA Ships, Traveller's Club, CMA CGM Réunion, CMA CGM Logistics, CMA CGM LOG France.

Plan de Mobilité Entreprise



En mai 2018, une équipe dédiée à la mobilité des collaborateurs s'est constituée à Marseille avec pour principal objectif d'améliorer la mobilité quotidienne et de faciliter l'utilisation des transports en commun.

Après avoir mené une enquête auprès des collaborateurs, plusieurs pistes de réflexion ont été étudiées et des solutions concrètes proposées dont :



- Une application interne « C-Park » : développée en interne par les équipes digitales CMA CGM, elle permet d'optimiser les places de parking inoccupées de la Tour CMA CGM (congrés, absences, déplacements professionnels...). Après une phase de test durant l'été, l'application a été lancée officiellement en novembre 2018. Cette solution permet de réattribuer en moyenne 80 places de parking par jour, à des collaborateurs en attente d'une place de stationnement ; le nombre de places pouvant atteindre 150 par jour en période de congrés.



- Une plateforme de co-voiturage dédiée : « Klaxit ». Les collaborateurs intéressés par la solution ou proposant leur service s'inscrivent et renseignent leur trajet sur l'application. Les 20 000 premiers kilomètres sont offerts par CMA CGM aux collaborateurs. Lancée en septembre 2018, cette solution a permis à 82 % des inscrits de recevoir des propositions de co-voiturage.

D'autre part, à l'occasion de la semaine de la Mobilité, diverses actions de communication ont été organisées afin de relayer les solutions proposées et de promouvoir la mobilité quotidienne des collaborateurs (journées portes ouvertes,

sessions d'information, campagne d'affichage dans les ascenseurs, création d'un groupe communautaire, article dans le journal interne de l'entreprise...).

De plus, pour échanger au quotidien sur leur mobilité, différents espaces de partage et des outils de communication ont été mis à la disposition des collaborateurs à Marseille (adresse email dédiée, réseau communautaire, information sur l'intranet du Groupe...).



L'entreprise a également signé une convention de partenariat auprès de « La Cité des Entrepreneurs » (association réunissant la CCI et Euroméditerranée) pour participer, rencontrer, partager et rester en veille sur les nouvelles alternatives en matière de transport.

L'équipe RH dédiée au Plan de Mobilité Entreprise poursuivra en 2019 sa réflexion et s'appuiera notamment sur les différentes relations nouées avec des institutions de type : Métropole, Région Sud (Auditorium, groupes de travail sur la Mobilité...).

Mécénat de compétences

En 2018, le Groupe CMA CGM et la Fondation ont lancé le Mécénat de compétences. Le projet vise à mobiliser les compétences professionnelles et/ou personnelles des collaborateurs, au profit d'un projet de solidarité.

10 collaborateurs du Groupe à Marseille, sur la base du volontariat et sur leur temps de travail, en CDI depuis plus de 6 mois et ayant obtenu l'accord de leur manager, ont pu passer deux demi-journées dans une des quatre associations partenaires du dispositif afin de les aider sur des missions définies. Il s'agit d'un véritable engagement citoyen et responsable des collaborateurs du Groupe pour soutenir des associations qui viennent en aide chaque jour à des enfants en difficulté.

– cf. page 103 : Mise en place du Mécénat de compétences.

Conciergerie d'entreprise



Afin de faciliter le quotidien des collaborateurs et leur faire gagner du temps, le Groupe CMA CGM a mis en place en, au Siège, une conciergerie d'entreprise.

La « Conciergerie by CMA CGM » propose une large gamme de services aux collaborateurs tels que :

- Services du quotidien : pressing, repassage, cordonnerie, couture, démarches administratives...
- Services à domicile : garde d'enfants, aide aux devoirs, ménage, petit bricolage, jardinage...
- Services de livraison : médicaments, fleurs, take away...
- Autres services : chemises et cravates, capsules café, collants...

Les collaborateurs peuvent venir tous les jours rencontrer le concierge aux horaires de permanence. Ils disposent également d'une connexion privative leur permettant, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, d'accéder aux services de la conciergerie et de commander la prestation de leur choix. Le paiement des prestations s'effectue soit en ligne par paiement sécurisé soit via un porte-monnaie électronique.

En 2018, 6754 collaborateurs ont utilisé les services de la conciergerie, avec une moyenne de 550 passages par mois.



Partenariat avec l'Hôpital Européen

Depuis 2015, le Groupe CMA CGM a noué un partenariat avec l'Hôpital Européen situé à proximité de la Tour CMA CGM, permettant ainsi aux collaborateurs de bénéficier d'un service de soins de proximité et de qualité. Ils disposent d'une adresse email privilégiée pour la prise de rendez-vous de consultations et d'exams médicaux.

La qualité de vie au travail des navigants

L'approche est à la fois proactive et globale :

- Proactive car elle s'intéresse à l'amélioration de la Qualité de Vie au travail dans son ensemble et non en réaction à la contrainte légale de prévention des Risques Psycho-sociaux ;

- Globale car elle agit sur les leviers socio-organisationnels dans le cadre de l'activité professionnelle et accompagne les collaborateurs dans leur démarche active de santé globale.

Le groupe Qualité de Vie au Travail paritaire poursuit ses missions. Il a pour rôle d'analyser les résultats de la veille sociale et des enquêtes Qualité de Vie au Travail, tout en émettant des préconisations.

Dans ce cadre, il poursuit les missions engagées les années précédentes : ergonomie des navires, relation Terre-Mer, prévention Qualité de Vie au Travail à bord des navires. De nouveaux embarquements ont été réalisés afin de promouvoir et sensibiliser les équipages à la Qualité de Vie au Travail, aux bonnes pratiques managériales, à la prévention des addictions. De plus, cette année de nouvelles actions ont été mises en place dont l'allègement des process administratifs à bord, l'analyse des accidents avec la réalisation d'arbres des causes en présence des personnes accidentées.

Le groupe CCP a mis en place une formation spécifique pour les personnes référentes en Qualité de Vie au Travail à bord des navires. Cette formation a été adaptée puis transférée à l'Institut Maritime de Prévention pour devenir certifiante et étendue à l'ensemble des compagnies maritimes.

Les personnes référentes à bord des navires auront à disposition des outils de sensibilisation pour conduire leurs actions de prévention. Le groupe CCP assurera un « back-up » de soutien auprès de ces personnes.

Un partenariat avec ESP Consulting, centre d'experts du sport et de la performance, afin d'optimiser la santé et la performance physique des navigants et réduire l'accidentologie. ESP Consulting a défini un groupe pilote sur un navire pendant un trimestre afin de mettre en pratique ses missions, être identifié auprès des navigants et recueillir de la part des navigants les axes d'amélioration de demain. Le résultat obtenu montre une amélioration de 40 % de l'état physique sur l'ensemble des critères évalués.

Autre axe d'amélioration pour les navigants : l'alimentation à bord des navires. Une phase de test a été menée avec un approvisionnement en direct des navires sans passer par un shiphandler. Le résultat s'avère positif tant sur la qualité des vivres que sur le coût de revient. Cette expérience va être étendue progressivement aux autres navires.

B. La prévention des risques psycho-sociaux

La politique du Groupe en matière de risques psycho-sociaux (RPS) fait l'objet d'un accord signé le 20 mai 2010, (accord relatif à la prévention des risques psycho-sociaux des salariés de l'UES CMA CGM). Le texte pose les jalons d'un dispositif préventif de mesure, d'évaluation et de suivi des risques psycho-sociaux (RPS). Parmi les actions préconisées :

- La prévention des risques de harcèlement moral ou sexuel et l'instauration d'une procédure d'alerte ;
- L'organisation de formations à destination des managers pour la prévention des RPS. Depuis la signature de cet accord, une cellule d'écoute psychologique est en place. Accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, par téléphone ou par internet, elle permet aux collaborateurs qui le souhaitent de dialoguer en toute confidentialité avec l'interlocuteur de leur choix. Au-delà de la prévention des risques psycho-sociaux, celui-ci scelle la promesse durable du Groupe pour l'amélioration de la vie au travail des salariés. Plusieurs chantiers ont été lancés afin d'agir au niveau individuel et collectif sur le long terme. Les axes de travail ainsi privilégiés sont le contexte de travail, le climat social et l'accompagnement du collaborateur. Dans le cadre du plan d'actions 2018, le Groupe a poursuivi la formation des managers sur les bonnes pratiques managériales avec un organisme de formation externe.

Un plan d'action sur la Qualité de Vie au Travail a également été mis en place, axé sur l'optimisation des process et des procédures de travail et des ateliers spécifiques sur les bonnes pratiques pour réduire les risques psycho-sociaux.

La démarche sera poursuivie en 2019 avec la psychologue du travail via la construction d'une formation pour former les managers à la Qualité de Vie au Travail : Identification des facteurs de risques, accompagnement des collaborateurs en difficultés, intelligence émotionnelle et relationnelle.

Dans le cadre d'une approche individuelle, une réflexion sera menée également sur 4 axes autour du bien-être du collaborateur : équilibre émotionnel (conférences et ateliers dédiés), amélioration des apports nutritionnels bio au restaurant d'entreprise (diététicienne dédiée), activité physique (amélioration des aménagements du centre fitness), et le sommeil.

C. Organisation du travail

Le temps de travail est systématiquement organisé en fonction de la législation qui prévaut localement. Dans certains périmètres, des aménagements du temps de travail ont été instaurés afin de contribuer à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de satisfaire au mieux les attentes des clients.

Depuis 2007, l'Unité Economique et Sociale (UES) CMA CGM France, sédentaires métropole dispose d'un Accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT). Outre les 35 heures légales de durée de temps de travail effectif, il garantit une flexibilité pour les collaborateurs rétribués au forfait. De manière générale et quelle que soit l'organisation, les managers sont tenus de veiller à la bonne répartition de la charge de travail et à une organisation optimale de leurs équipes.

En 2016, un système d'enregistrement, de décompte et de contrôle du temps de présence a été mis en place sur le site de Marseille (Accord Contrôle du temps de présence). La durée du temps de travail reste, mais peut varier de plus ou moins 3 heures par semaine, à condition de respecter la durée moyenne sur le mois. Les plages horaires d'arrivée et de départ des collaborateurs ont été étendues pour amener plus de flexibilité dans la gestion de leurs horaires.

L'année 2018 voit l'expérimentation du télétravail dans l'entreprise. Le télétravail constitue une forme innovante d'organisation du travail ayant pour effet, entre autres, de permettre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, une amélioration des conditions de travail des collaborateurs et une plus grande autonomie dans l'accomplissement de leurs tâches.

Dans cette optique, un dispositif d'expérimentation du télétravail a été initié pour une durée de quatre mois et à destination d'un nombre limité de services et de collaborateurs des sites de Marseille et du Havre.

77 collaborateurs volontaires, remplissant les critères d'éligibilité ont participé au pilote, à raison d'un jour par semaine, fixé d'un commun accord entre le collaborateur et son manager. Pour les accompagner dans cette démarche, un guide d'accompagnement a été mis en place pour répondre à toutes leurs interrogations.

A l'approche de l'échéance de l'expérimentation, il est apparu que la période initiale de 4 mois n'était pas suffisante pour dresser un bilan fidèle et définitif. Ainsi, en octobre 2018, la période d'expérimentation a été prolongée de 4 mois formalisée par la signature d'un avenant à l'accord relatif à l'expérimentation d'un dispositif de télétravail au sein des établissements de Marseille et du Havre.

53

L'organisation du travail des navigants

L'organisation du travail des navigants est conforme aux standards internationaux fixés par la Maritime Labour Convention 2006 entrée en vigueur le 28 février 2013.

Ainsi, sur les navires :

- Le nombre d'heures de travail ne doit pas dépasser 14h par période de 24h et 72h par période de 7 jours ;
- Le nombre minimum d'heures de repos ne doit pas être inférieur à 10h par période de 24h et 77h par période de 7 jours.

Les administrations des pavillons ont adopté le régime des heures de repos et les heures de travail mensuelles sont surveillées à bord et à terre afin d'assurer notre conformité. Pour s'assurer que les navigants aient un repos suffisant, et éviter la fatigue, le Groupe a initialement fixé un seuil de surveillance à 120 heures pour le personnel d'exécution et 150 heures pour le service hôtellerie. De manière générale, le Commandant et le Chef mécanicien sont à bord les garants du respect des normes établies par la convention.

La Convention du Travail Maritime

L'Organisation Internationale du Travail (OIT)

- OIT s'est réunie en 2006 pour créer un document unique regroupant l'ensemble des obligations concernant les conditions de travail et de vie à bord des navires. La Convention du Travail Maritime - (MLC) a été créée, adoptées et publiée, et cette convention est devenue obligatoire à partir de 2013. Le droit international du transport maritime compte désormais 4 piliers :

- SOLAS : Sécurité - Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer ;
- MARPOL : Environnement - Convention pour la prévention de la pollution par les navires ;
- STCW : Formation et certificat - Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille ;
- MLC : Protection sociale et conditions de travail - Convention du travail maritime, c'est-à-dire les conditions minimales de travail et de vie pour tous les gens de mer.

En août 2017, 84 membres de l'OIT ont ratifié cette convention, représentant 89 % du tonnage mondial.

MLC 2006 est organisé en 5 parties :

- Conditions minimales pour que les gens de mer travaillent à bord d'un navire ;
- Conditions d'emploi ;
- Hébergement, équipements de loisirs et restauration ;
- Protection de la santé, soins médicaux et protection sociale ;
- Conformité et application.

En raison de la qualité élevée de ses navires, CMA CGM était en mesure de mettre en œuvre la MLC, bien avant la date limite de 2013. Au cours de la phase de certification, aucune lacune majeure n'a été constatée et, à chaque fois que des navires sont inspectés, le Groupe démontre un très haut niveau de conditions de travail et de vie à bord.

D. Dialogue social

Le dialogue social est une composante cruciale de la vie de l'entreprise. Il se traduit notamment par la communication d'informations à destination des salariés. Stratégie, économie, finance, questions sociales et organisationnelles sont abordées au sein des différentes instances auxquelles participent des représentants du personnel et de la direction. Outre les délégués du personnel nommés dans chaque établissement, il faut citer le Comité de Groupe, le Comité Central d'Entreprise en France, les Comités d'Etablissement¹⁸, le CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) ainsi que diverses commissions paritaires dédiées. Conformément aux conventions de l'OIT et en vertu des principes édictés dans sa charte éthique, le Groupe s'engage à respecter la liberté syndicale et les règles d'association des différents pays dans lesquels il est implanté.

En France, plusieurs accords¹⁹ ont été signés en 2018 :

- Accord Intéressement 2018-2020 ;
- Accord NAO 2018 ;
- Accord relatif à l'expérimentation d'un dispositif de télétravail au sein des établissements de Marseille et du Havre ;
- Avenant n°1 relatif à l'expérimentation d'un dispositif de télétravail au sein des établissements de Marseille et du Havre ;
- Modification du règlement intérieur des établissements de Marseille, du Havre et autres sites en France pour être en conformité avec la Charte Ethique du Groupe, le code de conduite anti-corruption et la politique relative au dispositif d'alerte professionnelle.

4. Employeur attractif

A. Gestion des carrières

En 2017, le Groupe a poursuivi le développement de la gestion des carrières, notamment par la transformation de ses outils RH. Avec le déploiement du module C&Me « Talent Management », en tant qu'employeur dans plus de 40 pays et auprès de plus de 15 000 collaborateurs, c'est une nouvelle approche de la gestion

des talents qui est proposée pour un meilleur accompagnement : plans de successions, identification des talents, évaluations, optimisation et projection d'organisations en fonction des activités. Dans ce cadre, le Groupe dispose d'un process d'identification des « Hauts Potentiels ». Cette revue internationale d'identification de la population à « Haut Potentiel » permet de déterminer les positions clefs et d'anticiper les plans de succession.

Par ailleurs, le Groupe encourage les initiatives de tous les collaborateurs désireux de se lancer vers de nouveaux challenges. A ce titre, formalisé depuis 2015 dans le nouvel outil de gestion des ressources humaines C&Me, l'Entretien de Performance permet aux collaborateurs sédentaires de faire le point avec leur supérieur sur leurs objectifs, de mesurer leur performance, de formuler des souhaits d'évolution et d'exprimer leurs besoins en termes de formation.

La mobilité permet d'adapter les compétences disponibles en interne aux besoins du Groupe. La politique de mobilité du Groupe offre, en complément, des formes classiques de mobilité (expatriation, contrat local, détachement) différents parcours innovants. Les collaborateurs sont, par conséquent, mieux à même d'élargir le champ de leurs compétences, de développer leur expertise ou de grandir sur des postes à responsabilités managériales.

Dispositif innovant, le JUMP (Junior Upwards Mobility Program) offre à nos jeunes talents l'opportunité de partir à l'étranger pour une durée de 6 mois à la rencontre de nouveaux métiers et d'un environnement de travail différent. Chaque année, une vingtaine de collaborateurs participent à ce programme de mobilité internationale.

Autre possibilité, le « SWAP » permet à deux collaborateurs appartenant à deux entités distinctes d'échanger leurs postes.

Grâce aux VIE (Volontariat International en Entreprise), de jeunes diplômés sont envoyés à l'international au sein de nos



structures locales pour développer leur savoir-faire, acquérir de nouveaux savoir-être et contribuer à l'harmonisation des pratiques et procédures au sein du Groupe. Au terme de leur contrat, le Groupe leur offre des opportunités de carrières et la possibilité de relever de nouveaux challenges pour accompagner le développement du Groupe. En 2018, 30 VIE étaient en poste principalement en Afrique, Asie, Amérique du Nord et du Sud.

Enfin, chaque année le Groupe propose aux collaborateurs des contrats d'expatriation vers de nombreuses destinations. Au-delà de la transmission des bonnes pratiques et de l'harmonisation des méthodes de travail, la mobilité internationale permet aux collaborateurs d'élargir leur champ de compétences et de responsabilités.

Sous forme d'échanges, de conférences ou de communications ciblées, les collaborateurs sont tout au long de l'année informés et sensibilisés à la mobilité internationale.

En 2017, de nouveaux programmes ont été mis en place pour attirer, retenir et développer les talents au sein du Groupe.

Le programme de Sponsorship visant à accélérer et à faciliter l'intégration des Cadres Executives

Le Mentoring pour accompagner nos talents dans leur prise de poste.

Ces deux programmes fondés sur une relation privilégiée, la confiance et le respect mutuel, permettent à nos collaborateurs expérimentés de partager leur connaissance

du Groupe, leur réseau et leur expérience. En 2019, l'accent sera porté sur le développement du Mentoring au sein de l'entreprise.

Un panel de managers sera invité à participer à une séance d'information sur le Mentoring animée par le DRH Groupe. A l'issue, certains d'entre eux, volontaires dans la démarche, bénéficieront d'une ½ journée de formation sur le rôle et le positionnement du Mentor. Pour les accompagner, un groupe d'échange et de partage entre mentors sera constitué.

Le Lead Program s'est poursuivi en 2018, avec :

- Le lancement de la 3^{ème} promotion dédiée aux Amériques (clôturée fin 2018) ;
- Le démarrage de la 4^{ème} promotion (24 participants sur la zone Europe, Moyen-Orient, Afrique). Ce programme Corporate de formation au leadership CMA CGM, construit en partenariat avec Sciences Po Paris & Financial Times I IE Business School CLA, vise à préparer de jeunes talents en position managériale à faire face aux défis de demain de notre industrie et à prendre des postes à responsabilités.

Depuis son lancement en 2017, 91 collaborateurs du Groupe ont pris part à ce programme de leadership, dont 68 en 2018.

Un travail de réflexion est actuellement mené sur les nouvelles orientations à donner au programme pour 2019.

¹⁸ Etablissements de l'UES Maritime hors navigants français.

¹⁹ Accords portant sur le périmètre de l'UES CMA CGM : CMA CGM SA, CMA CGM Antilles-Guyane, CMA CGM Agences France, CMA Ships, Traveller's Club, CMA CGM Réunion, CMA CGM Logistics, CMA CGM LOG France.

56

Projet Feedback 360°

En 2018, le Groupe a souhaité s'engager dans le développement d'une culture feedback globale dans l'entreprise.

Le Feedback 360° est un outil de développement individuel :

- La confrontation entre l'image de soi (auto-évaluation) et l'image renvoyée par l'entourage professionnel permet d'identifier les points de force et les axes de progrès connus ou non du participant ;
- La démarche se poursuit par un plan individuel de développement autour d'actions concrètes.

Le projet pilote a été lancé auprès d'une partie des Cadres Dirigeants à Marseille dans l'optique qu'ils deviennent, à leur tour, acteurs de la culture feedback au sein de leur organisation.

En déployant le Feedback 360°, l'entreprise souhaite instaurer un processus durable auprès des équipes et leur permettre un développement individuel et collectif.

Questionnaire « Thomas International »

En France, pour prendre les bonnes décisions en matière de recrutement, CMA CGM utilise depuis plusieurs années déjà, le questionnaire « Thomas International ». Cet outil d'évaluation décrit avec précision le modèle comportemental d'une personne en situation de travail. La restitution donne lieu à une discussion constructive avec le candidat qui confirme ou infirme l'analyse de son profil professionnel. Le « Thomas APP » apporte donc des informations complémentaires qui enrichissent l'appréciation faite par le recruteur. L'ensemble des équipes RH à l'international ont été formées à l'outil et le proposent à tous leurs candidats.

En 2019, la version « Equipe » du questionnaire sera testée à Marseille.

Le questionnaire « APP Equipe » permet de mettre en commun l'ensemble des profils d'une même équipe, d'en créer un profil et d'en faire ressortir les points saillants (points d'appuis, complémentarité des profils, axes à développer...). L'outil et son analyse permettent ainsi de mieux comprendre les différentes interactions de l'équipe pour une meilleure collaboration et de déterminer des pistes de réflexion pour exploiter tout son potentiel de développement.

Les équipes RH opérationnelles à Marseille seront formées à l'outil et animeront par la suite des workshops auprès de différentes équipes.



Processus Onboarding

L'intégration est un enjeu essentiel qui s'impose aujourd'hui comme un levier fort dans la fidélisation et le développement de nos nouveaux talents. C'est une période décisive du parcours du collaborateur qui doit faire l'objet de toute notre attention et suppose la mobilisation de tous les acteurs dans l'entreprise.

En 2017, le déploiement du processus « Onboarding » aux USA, puis en France a permis au Groupe CMA CGM de professionnaliser le parcours d'intégration du nouveau collaborateur. Le nouveau collaborateur dispose à présent, avant même son arrivée dans l'entreprise, d'un accompagnement privilégié pour l'accomplissement des formalités administratives et d'informations clés (via un portail digital) pour favoriser son adhésion à la culture et aux valeurs de l'entreprise.

En 2019, le processus « Onboarding » sera déployé à Singapour et les collaborateurs bénéficieront d'un tout nouveau portail d'information, dorénavant accessible depuis C&Me.

Cette nouvelle version du portail digital sera également déployée aux US et en France dès 2019.



Espace MAPP

CMA CGM est également membre de l'Association Espace MAPP sur la région PACA (Mobilité et Accompagnement des Projets Professionnels). L'espace MAPP facilite la mobilité inter-entreprises de collaborateurs de plusieurs sociétés à fort rayonnement local à travers des échanges ou des positionnements facilités par des formations également dispensées par l'association ce qui offre une grande richesse et diversité de parcours professionnels.

En 2018, un nouveau concept « Talents & Territoires » fait son apparition dans le cadre de l'Espace Mapp.

« Talents & Territoires » propose de mettre en contact des collaborateurs de grands groupes avec des PME/start-ups locales pour leur faire bénéficier des compétences spécifiques des collaborateurs. Une certaine forme de mécénat de compétences des grandes entreprises locales sur le tissu économique local.

La gestion de carrière des navigants :

Les carrières des navigants sont, quant à elles, suivies régulièrement, par la personne en charge de la gestion du personnel navigant. Chaque embarquement s'accompagne d'un briefing au cours duquel il est vérifié notamment la validité des certificats et si les marins ont bien suivi les formations obligatoires. Le Groupe s'efforce de mettre en place une gestion des carrières « terre-mer-terre » en faveur des officiers de la flotte en propriété. Des missions au siège social leur sont confiées afin de faciliter les échanges d'un univers à l'autre et de leur ouvrir des opportunités futures de carrière à terre.

B. Une politique salariale compétitive

Pour attirer, retenir et motiver les talents, le Groupe s'appuie sur une politique de rémunération qui se donne 3 priorités :

- **L'équité interne ;**
- **La compétitivité externe ;**
- **La rémunération de la performance.**

Depuis juillet 2016, dans le cadre de l'intégration des équipes APL, le Groupe CMA CGM a entrepris une démarche globale d'harmonisation des rémunérations et régimes de soins de santé, de prévoyance et de retraite, dans près de 40 pays. Ce processus a été effectué au travers d'études comparatives tant sur les niveaux (rémunération, avantages sociaux) que sur les structures pour les pays concernés.

Afin de poursuivre cette démarche, un audit a été lancé fin 2017 sur l'ensemble des sociétés du Groupe. Le compte rendu de cet audit a offert en 2018 un état des lieux exhaustif des régimes de soins de santé, de prévoyance et de retraite complémentaire du Groupe.

La démarche d'harmonisation des régimes de soins de santé et de prévoyance s'est poursuivie en 2018 et a donné lieu à la signature d'un contrat global avec un courtier mondial au 1er décembre 2018.

Le champ d'action du courtier s'étendra dans un premier temps sur 55 pays pour lesquels il négociera pour le Groupe, les contrats ou renouvellements de contrat (assurance vie / invalidité et soins de santé).

Le Groupe CMA CGM affirme ainsi sa volonté d'aligner le niveau de couverture de santé et de prévoyance pour des collaborateurs du Groupe à la pratique marché (industrie comparable), tout en tenant compte des spécificités locales et régionales.

Pour information, au 31/12/2018, le montant de la masse salariale est de : 1 886 MUSD.

Masse salariale ²⁰	2017	2018
MUSD	1 699	1 886

²⁰ Périmètre de consolidation financier.

Réforme du Prélèvement à la Source - PAS

En 2018, la DRH Groupe a souhaité accompagner l'ensemble des collaborateurs du périmètre France dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du Prélèvement à la Source (PAS) au 1er janvier 2019.

Ainsi, en complément de la campagne officielle menée par l'Administration fiscale, les collaborateurs ont été invités sur l'ensemble des sites à des sessions d'informations animées par EY.

L'objectif : les aider à comprendre et à anticiper le changement, détailler tous les impacts de la réforme et leur donner l'opportunité de poser toutes leurs questions auprès d'un avocat fiscaliste.



C. Une Politique de formation stratégique

La politique de formation du Groupe s'intègre dans une stratégie globale de gestion des carrières et de développement des compétences et les axes stratégiques du Groupe.

Le Groupe CMA CGM s'engage à maintenir et renforcer les compétences de ses collaborateurs. En 2018, le Groupe a dispensé 212 342 heures de formation à l'ensemble de ses collaborateurs. La différence du nombre d'heures de formation en 2017 et 2018 s'explique par une modification de la méthode de calcul des heures de formation.

Formation ²¹	2018
Formation sédentaires	85 067
Formation navigants français	16 550
Formation navigants internationaux	110 725
Nombre d'heures totales de formation	212 342

CMA CGM Academy accompagne chaque collaborateur au quotidien sur l'ensemble de ses activités professionnelles et propose un large panel de formations en e-learning ou en présence d'un formateur pour répondre aux besoins de chacun. CMA CGM Academy a pour vocation d'accompagner la stratégie du Groupe notamment à travers des orientations stratégiques tel que le renforcement de l'expertise humaine combinée à une organisation agile. Cela passe à travers le déploiement des formations agiles pour accompagner les projets (sensibilisation à la méthode agile, Lean Six Sigma) :

- CMA CGM Academy a organisé en 2018 une formation à la norme IFRS 16. Il s'agit d'une nouvelle norme comptable internationale pour les équipes finances (présentiel et e-learning), d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 ;
- Toutes les activités du Groupe dans le monde sont soumises aux règles relatives au droit de la concurrence. Afin de familiariser l'ensemble des collaborateurs avec ces règles, CMA CGM Academy a proposé en ligne la formation sur la Competition Compliance ;
- CMA CGM Academy a proposé aux collaborateurs un aperçu des lois et principes généraux applicables en matière d'anti-corruption et plus globalement dans le secteur du transport maritime ;
- Le règlement général européen sur la protection des données (RGPD) impose des règles strictes en matière de manipulation, de stockage et de traitement des données. Ces règles s'appliquent à toutes les sociétés CMA CGM dans le monde qui traitent les données des citoyens et résidents de l'Union Européenne. La Direction

Juridique du Groupe et CMA CGM Academy a lancé une nouvelle formation obligatoire pour l'ensemble de son personnel sur les règles de base de la protection des données ;

- Le Groupe CMA CGM déploie aujourd'hui la suite Office 365 à l'ensemble de ses collaborateurs. Au-delà des outils de bureautique de Microsoft (Word, Excel, etc.) Office 365 propose également les nouveaux services collaboratifs online tels que Teams ou Yammer. Pour les accompagner dans la découverte de ces outils, un ensemble de tutoriels vidéos (de sensibilisation à l'utilisation experte de ces derniers) est à leur disposition sur le portail de l'Academy. L'objectif est de leur permettre d'élargir leurs connaissances sur les outils bureautiques dans leur nouvelle version mais également de découvrir de nouveaux outils essentiels au travail collaboratif ;
- Pour assurer un déploiement optimal des formations aux différents modules de LISA (SAP), un réseau de « Super Key Users » et de « Key Users » a été constitué, formé et accompagné par CMA CGM Academy ;

²¹ Le périmètre des données formation en présentiel correspond aux collaborateurs sédentaires France et navigants soit 23,6 % de l'effectif Groupe consolidé 2018 // Le périmètre des données formation en distanciel correspond aux collaborateurs sédentaires et Crewing Monde dans C&Me, soit 94 % de l'effectif 2018 Groupe consolidé. A noter que le processus de reporting des données « formation » est en cours de fiabilisation à terme l'objectif est d'atteindre un périmètre de 100 % des effectifs Groupe consolidé. A noter également que l'ensemble des données liées à la formation des salariés de toutes entités du Groupe vise à terme à être recueillie via l'outil C&Me. Enfin, la méthodologie de reporting ayant évolué pour le calcul des heures de formation en distanciel, les données 2017 n'ont pas été reprises ; ces dernières n'étant pas comparables avec les valeurs 2018.



Programmes de formations certifiants

En 2018 également, l'Academy a développé pour la France des programmes de formation certifiants. Le montage de ce type de programme nécessite un investissement conséquent, tant de la part de l'entreprise, que des organismes de formation pour répondre à un contexte réglementaire exigeant.

Ces programmes complets et professionnalisants sont un atout pour l'employabilité du collaborateur qui voit ses compétences valorisées et reconnues par la certification. Par exemple, les parcours certifiants en langues sont validés par des TOIEC (Test of English for International Communication), les parcours en bureautique par des TOSA (Test on Software Applications) et les parcours managériaux par des Titres de Responsable en management et gestion d'activité délivrés par Kedge Business School.

Lancement des formations blended

EN 2018, l'Academy a mis, l'accent a également été porté sur le développement de formations blended innovantes, au siège et en agences. Les parcours blended allient différents types d'activités pédagogiques (e-learning, présentielle, ressources diverses). Par exemple, l'INSIGHT program, utilise ce type de formation en proposant un parcours constitué de vidéos inspirantes, de modules e-learning avant session et inter-sessions, ainsi que des échanges réguliers et nourris avec le formateur et animateur, via des devoirs à rendre et des ateliers de co-développement.

Les mêmes types de formation ont été utilisés pour des formations ciblées : les commerciaux, les opérationnels maritimes, les contrôleurs de gestion de lignes.

60



Création du LAB

Créé en 2017 également, Le Lab by CMA CGM est un espace dédié à l'innovation et à la transformation.

Ce lieu de travail disruptif repose sur 4 piliers :

- > Imaginer
- > Expérimenter
- > Créer
- > Collaborer

Le Lab propose un espace de travail modulaire ou encore des équipements numériques, et permet d'accéder à des ressources exclusives comme les travaux dirigés par les équipes de l'Académie en mode « Design Thinking »²². En 2018, le taux d'occupation du Lab a été de 72 %.

D.Des partenariats clés

Proactif en matière de développement entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise, le Groupe CMA CGM noue d'étroites relations avec les établissements du 3ème cycle.

En France, le Groupe CMA CGM a noué des partenariats actifs avec des écoles telles que Sciences Po Paris, HEC Paris, Kedge BS, Aix-Marseille Université, l'IAE Aix-en-Provence ou encore l'IEP d'Aix-en-Provence.

Ces conventions officialisent les relations entre CMA CGM et ces institutions, et encadrent les engagements mutuels qui les lient. Les actions communes se matérialisent par exemple par l'organisation de conférences, de tables rondes, des interventions d'experts-métiers CMA CGM dans des cours et des projets d'entreprises, une participation du Groupe à des jurys d'examen ou encore à des galas et rentrées inaugurales.

Hors convention, le Groupe mène aussi des actions ponctuelles en affichant sa présence à des conférences, tables rondes ou journées métiers organisées par les Grandes Ecoles comme les forums de l'ESCP, de Polytechnique ou de l'EM Lyon. Ces actions permettent au Groupe de faire découvrir aux étudiants l'activité et la diversité de ses métiers.

²² Le Design Thinking est une approche de l'innovation et de son management qui se veut une synthèse entre la pensée analytique et la pensée intuitive. Il s'appuie beaucoup sur un processus de co-créativité impliquant des retours de l'utilisateur final.



Le Master International Trade & Logistics fête ses 60 ans

A l'occasion des 60 ans du Master International Trade & Logistics dispensé par Kedge Business School Marseille, le Groupe CMA CGM a participé à une conférence d'experts, réunis autour de la thématique « Les routes de la soie terrestres et maritimes, réflexions économiques et géopolitiques sur les relations Chine, Inde, Russie ». CMA CGM et Kedge Business School ont su nouer au fil des années un partenariat privilégié, notamment autour de ce Master qui vise le développement des compétences des futurs managers / dirigeants du transport de la logistique du commerce international. Un élément clé pour l'entreprise toujours à la recherche de nouveaux talents.

62

Accueil des stagiaires de 3^{ème} au siège

Tout au long de l'année, le Groupe CMA CGM accueille à Marseille de jeunes collégiens dans le cadre de leur stage de 3^{ème} intitulé « Découverte du monde de l'entreprise ».

Exclusivement réservée aux enfants des salariés, cette démarche est très appréciée par les collaborateurs du siège social. C'est un moyen pour eux de faire découvrir à leurs enfants, leur environnement de travail et de présenter leur métier. C'est également un moyen pour l'entreprise de faire découvrir son activité et de rayonner localement.

En 2018, l'entreprise a également accueilli à Marseille des élèves situés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) pour effectuer leur stage de 3^{ème} dans l'entreprise. A cet effet, plusieurs périodes ont été identifiées sur l'année pour garantir une organisation optimale et un accueil privilégié dans l'entreprise.

Ainsi au 31/12/2018, c'est plus de 60 stagiaires de 3^{ème} qui ont été accueillis au sein du siège social.

Le Groupe CMA CGM et le Rectorat ont par ailleurs signé en 2018 un partenariat innovant introduisant, dans les collèges et les lycées, l'apprentissage du transport maritime. Le Groupe CMA CGM est heureux de pouvoir partager ainsi son expérience et son expertise du shipping auprès du corps enseignant et des étudiants.

L'année 2018 a ainsi été jalonnée de visites de groupes d'élèves et de leurs professeurs, venus découvrir le Groupe, son activité et ses nombreux métiers dans un contexte international.

Favoriser la collaboration créative avec The Camp

Situé près d'Aix-en-Provence, The Camp est un campus d'innovation et de rencontres dédié à la ville de demain et à la transformation numérique ; un lieu unique et hors du commun où étudiants en fin de cursus et salariés peuvent venir se former et s'informer (formations, conférences, meet ups, hackathons, évènements, projets collaboratifs...).

Partenaire fondateur privé de The Camp, CMA CGM invite tout au long de l'année, ses collaborateurs à s'y rendre pour s'inspirer, imaginer, anticiper et construire un futur désirable rendu possible par les nouvelles technologies. – cf. page 24 : Des partenariats clés signés.

E. Un système d'information performant

Depuis 2014, le système d'information des Ressources Humaines C&Me contribue à l'harmonisation des processus RH à l'international. L'outil permet une plus grande visibilité de l'ensemble des dispositifs RH (mobilité, développement, formations) et favorise une gestion performante et fine des ressources humaines via, entre autres, le management des objectifs, des compétences. Enfin, il encourage les collaborateurs à mener leur carrière de façon proactive.

Après le déploiement de « Talent Performance » en 2015, deux autres modules sont venus compléter la suite RH C&Me en 2016 donnant aux équipes RH et aux managers la latitude nécessaire pour piloter les équipes et gérer les ressources :

- « Talent Acquisition », dédié au recrutement et à la mobilité interne ;
- « Talent Management », outil de gestion de carrière.

Désormais, l'ensemble du processus de recrutement est dématérialisé, depuis la demande de recrutement jusqu'à l'intégration du candidat sélectionné. Les managers peuvent suivre dans C&Me l'état d'avancement de leurs demandes ainsi que leurs recrutements, prendre connaissance des candidatures et les évaluer en ligne. C'est aussi une nouvelle approche de la gestion des talents qui est proposée pour mieux accompagner RH et managers dans leur quotidien : acquisition du talent, formation, performance, développement et mobilité.

Avec C&Me, c'est l'ensemble des processus RH qui est repensé pour les simplifier, les standardiser et les rendre plus agiles répondant ainsi au mieux aux enjeux du Groupe.

En 2017, deux nouveaux modules ont été déployés :

- « On Boarding », dédié à l'intégration des nouveaux collaborateurs. Déployé aux Etats-Unis et en France, avec ce module, c'est l'ensemble du processus d'intégration qui est désormais dématérialisé, depuis l'accomplissement des formalités administratives jusqu'à la mise à disposition d'informations pratiques destinées aux collaborateurs avant même leur arrivée au sein de l'entreprise ;
- « Work Force Analytics », outil de Reporting offrant à chaque BP RH des informations synthétiques et des indicateurs clés en fonction de son périmètre. Avec cet outil, c'est aussi une nouvelle approche d'extraction des données C&Me qui est proposée avec des indicateurs fiables et partagés par l'ensemble des pays déployés.

Le déploiement de C&Me s'est poursuivi en 2018 pour atteindre plus de 30 000 collaborateurs gérés dans l'outil à travers plus de 80 pays. Les déploiements ont porté principalement sur la zone Afrique et auprès de certaines filiales récemment intégrées dans le Groupe.

L'année 2018 s'est soldée par l'implémentation de la nouvelle interface C&Me permettant aux collaborateurs du Groupe, de vivre une meilleure expérience utilisateur (design simplifié, interface plus lisible, compatibilité avec les terminaux mobiles...).

2019 verra le déploiement du module « Onboarding » à Singapour et la migration du nouveau portail digital aux Etats-Unis et en France. Le portail recrutement du Groupe sera également totalement révisité et bénéficiera d'une nouvelle ergonomie pour une expérience utilisateur enrichie (meilleure lisibilité des offres du Groupe, compatibilité avec les téléphones mobiles...).

5. Récompenses et certifications

Au cours de l'année 2018, le Groupe a été récompensé par plusieurs Awards, saluant ainsi les actions mises en place pour développer l'attractivité du Groupe.



Label « Happy Candidates »

En 2018, la DRH Groupe CMA CGM se voit décerner l'accréditation choosemycompany.com / HappyIndex® / Candidates 2018.

Ce nouveau label vient récompenser la qualité du processus de recrutement de la DRH Groupe qui, pour sa 1^{ère} participation, arrive 2^{ème} dans le classement général des entreprises de plus de 1 000 salariés.

Label « Happy Trainees »

En 2018, pour la 4^{ème} année consécutive, le siège social du Groupe CMA CGM HO s'est vu décerner le label « Happy Trainees » qui récompense la politique RH du Groupe à destination des stagiaires et des alternants. Le siège social du Groupe se classe 16^{ème} du classement Happy Trainees qui recense les entreprises françaises recommandées pour la qualité de leurs stages / alternances.

136 stagiaires et alternants (Marseille) ont été interrogés via un questionnaire réalisé par Meilleures-entreprises.com. Ils se sont exprimés sur la qualité de leur expérience au sein de CMA CGM selon 6 dimensions : la progression professionnelle, l'environnement de travail, le management, la motivation, la fierté, le plaisir.

Au final, 92 % des stagiaires recommandent CMA CGM pour la qualité de ses stages/alternances. Ces résultats viennent saluer la politique RH spécifique du Groupe dédiée aux stagiaires et alternants.

64

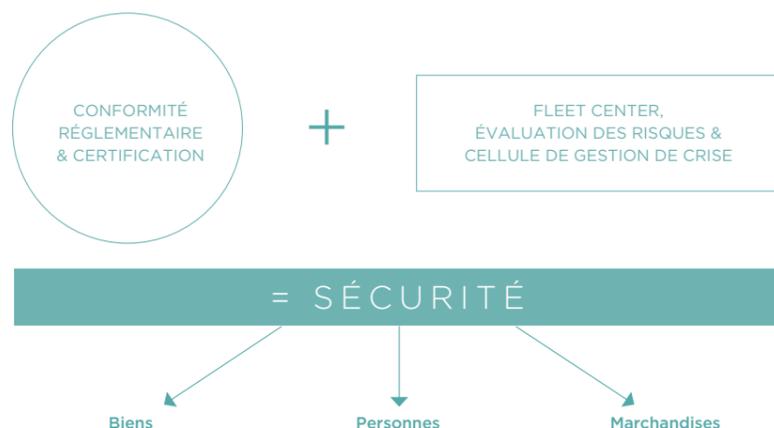
L'excellence en matière de sécurité

65



En 2018

- « Safety First » : sécurité des biens, des personnes et des marchandises.
- Triple certification Qualité, Sécurité des personnes et Environnement pour la flotte en propriété.
- Amélioration significative du taux de fréquence des accidents du Groupe : flotte et terminaux au cours des 5 dernières années.
- Solidarité maritime : 13 opérations de secours et de sauvetage en mer réalisées.
- Politique de sûreté préventive dans un contexte d'évènements naturels majeurs et d'instabilité géopolitique.



Politique générale

La santé et la sécurité des collaborateurs du Groupe est une priorité. Certaines activités et métiers présentent des risques non négligeables, notamment à bord, mais aussi dans les opérations de terminaux et de dépôts.

La politique sécurité du Groupe CMA CGM a pour but d'éviter tout accident pouvant entraîner des blessures ou des pertes humaines, que ce soit au personnel naviguant ou sédentaire, ou des dégâts majeurs, que ce soit aux navires, aux marchandises ou à l'environnement, en mettant en place dans un système de management intégré (IMS – Integrated Management System) un ensemble de procédures qui sont évaluées et révisées périodiquement. Ces procédures sont communes pour l'ensemble des navires managés par CMA Ships, quel que soit le pavillon.

Une organisation dédiée, le département SSE (Sûreté, Sécurité, Environnement), intervient, à la fois dans l'analyse et la prévention des risques, le contrôle et la mise en œuvre des procédures techniques et organisationnelles conformément aux réglementations en vigueur. Cette organisation effectue de façon annuelle des audits à bord des navires et à terre, afin de vérifier que la politique sécurité de CMA CGM est bien appliquée.

Cette même organisation est en charge de la coordination opérationnelle en cas de crise majeure.

Certifications

CMA Ships a engagé un processus de triple certification complémentaire sur 100 % de son périmètre²³.

- ISO 9001, Qualité et Satisfaction client ;
- OHSAS 18001, Santé et Sécurité au travail ;
- ISO 14001, Protection de l'environnement.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue des performances QHSSE des terminaux²⁴, 2018 s'est achevé avec 18 certifications OHSAS 18001, ISO 14001 et ISO 9001 obtenues sur l'ensemble des 23 terminaux couverts, soit environ 39 % des terminaux soumis à la politique QHSSE de CMA CGM ayant mis en place une démarche de certification volontaire. L'objectif 2019 est de maintenir ce niveau de certification.



²³ Périmètre CMA Ships hors Mercosul Line.

²⁴ Périmètre des terminaux soumis à la politique SSE Terminals CMA CGM HO – Liste disponible dans la note méthodologique.

1. Sécurité maritime

La sécurité maritime est encadrée par des réglementations locales et internationales strictes : le plus souvent définies au niveau international au travers de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) mais également au niveau régional et local.

Ces lois et réglementations sont complexes et évoluent rapidement. La conformité du Groupe est régulièrement évaluée au travers de différents audits externes par les autorités, l'Etat du port d'escale, les sociétés de classifications, mais également au travers de campagnes d'inspection et d'audits internes. Chaque navire est donc soumis à une triple réglementation avec chacune ses inspections propres :

- Les réglementations internationales (MARPOL, SOLAS, Code IMS...);
- La réglementation de son pavillon. Les navires en propriété de CMA CGM sont répartis sous 14 pavillons différents : majoritairement sous pavillon européen et singapourien ;
- La réglementation locale ou régionale.

Afin de vérifier le bon état de navigabilité des navires, les Etats des ports d'escale effectuent régulièrement des inspections à bord des navires : les Port State Control – PSC. En cas de problèmes détectés, des déficiences sont émises pouvant aller jusqu'à la détention du navire.

Au cours de l'année 2018, pour la flotte en propriété, l'évolution du taux de déficience par PSC a augmenté de 30 %, pour atteindre un taux de 1,08, contre 0,71 par PSC en 2017. Cette augmentation est due à 2 facteurs :

- Un problème avec un inspecteur PSC exerçant à Nakhodka (Russie). Cet inspecteur émet des déficiences en ne se basant pas sur les réglementations, et détient des navires en se basant uniquement sur leurs pavillons. Si le Royaume-Uni détient un navire russe, il va détenir un navire britannique dans un esprit de réciprocité. Des recours pour faire invalider ces déficiences et détentions sont en cours via les pavillons des navires concernés (France, Royaume-Uni, Chypre). Ces recours sont envoyés à la fois à l'administration russe mais aussi au secrétariat du Tokyo MOU ;
- L'augmentation du nombre de PSC en 2018 qui augmente le risque de déficience.

²⁵ Sans les PSC de Nakhodka.

Indicateurs	2017	2018	2018 ²⁵
Nombre moyen de déficience par inspection	0,71	1,08	0,91
Nombre de détentions	4	11	7

Indicateurs	2017 - 2018
Evolution nombre moyen de déficiences par inspection	+ 30 %

En 2018, 11 navires ont été détenus. Sur ces 11 navires, 6 font l'objet d'un recours pour faire supprimer la détention (dont 4 détentions à Nakhodka). Les 5 autres détentions sont les suivantes :

- Le CMA CGM FORT SAINT PIERRE a été détenu au titre du PARIS MOU à cause du mauvais état du pont. La détention a été levée à la suite de la réalisation de travaux de réparation ;
- Le CMA CGM TANGER a été détenu au titre du VINA DEL MAR MOU à cause d'un mauvais entraînement de l'équipage aux procédures d'urgence. Au moment de la détention, le navire n'était pas géré par CMA Ships mais par un ship manager tiers. Ce n'était donc pas un équipage CMA Ships à bord du navire. Depuis, la gestion du navire a été reprise en direct par CMA Ships. La détention a été levée après un entraînement de l'équipage ;
- L'APL SAVANNAH a été détenu au titre du PARIS MOU à cause d'une fissure dans le corps du séparateur à eaux mazoutées. La détention a été levée après la réparation de cette fissure ;
- L'APL HOLLAND a été détenu par les USCG à cause du non-respect des procédures de sûreté de contrôle des personnes à la coupée. La détention a été levée après un entraînement de l'équipage et un audit additionnel fait par la société de classification ;
- Le CMA CGM AMBER a été détenu au titre du TOKYO MOU à cause d'exercices de sécurité (incendie, espace clos) non faits ou faits de manière non satisfaisante. La détention a été levée à la suite d'un entraînement de l'équipage et à la réalisation satisfaisante des exercices.

La gravité des événements maritimes est classifiée en fonction d'une matrice notée de A à D, D étant un événement grave. Cette matrice tient compte de 4 grandes catégories d'impacts :

- Les impacts sur la santé et la sécurité du navire et de l'équipage ;
- L'impact environnemental ;
- L'impact sur le public ;
- L'impact financier.

Entre 2017 et 2018, les événements majeurs nautiques, notés D, ont légèrement augmenté en passant de 5 à 8.

Indicateurs	2017	2018
Nombre d'événements majeurs maritimes	5	8

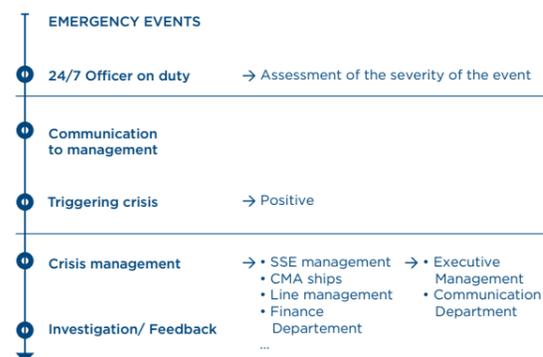
En 2018, 8 événements maritimes majeurs (D) ont été enregistrés :

- Sur le **CMA CGM TIGRIS**, un kilo de cocaïne a été découvert sur le pont par les dockers. Le navire a été retenu 1 semaine par les autorités chinoises afin de mener une enquête. L'enquête a prouvé la non implication de l'équipage. Cet événement est noté D à cause des implications financières du retard du navire ;

- Sur le **CMA CGM VOLGA**, le cuisinier a été retrouvé mort dans sa cabine à la suite d'une crise cardiaque ;
- Sur le **CMA CGM OHIO**, le commandant a été retrouvé mort dans sa cabine à la suite d'une crise cardiaque ;
- Sur l'**APL SCOTLAND**, un ouvrier mécanicien a été retrouvé mort dans sa cabine à la suite d'une crise cardiaque ;
- L'**APL SOUTHAMPTON** est entré en collision avec un navire de pêche au large de la Chine. Le navire de pêche a coulé, entraînant la mort de 2 marins ;
- Sur l'**APL SOUTHAMPTON**, un lieutenant a été retrouvé mort. Ce décès est dû à un suicide ;
- Sur le **CMA CGM G. WASHINGTON**, 138 conteneurs ont été perdus en mer dans le Pacifique suite au mauvais temps ;
- Le **CMA CGM NORMA** est entré en collision avec un navire en Chine. L'autre navire a coulé sans entrainer de blessé.

Des enquêtes du service SSE ont été menées à la suite de chacun de ces événements afin d'en déterminer les causes et de proposer des actions correctives pour qu'ils ne se reproduisent plus.

68



Un plan de gestion de crise éprouvé

Si les procédures de gestion de la sécurité de CMA CGM sont principalement préventives, le Groupe dispose également d'un plan complet pour la gestion des situations de crise. Ce plan définit les réponses aux situations d'urgence à bord des navires mais aussi dans les agences et sur les terminaux. Ce plan est testé au moins une fois par an et des formations régulières sont effectuées pour améliorer la capacité de réponse et d'intervention des équipes de gestion de crise. Le Groupe réalise également régulièrement des exercices conjoints avec les autorités pour se préparer aux situations de dangers potentiels : simulation d'attaque pirate, remorquage d'urgence, incendie ou pollution.

En cas de crise, l'entité touchée appellera en premier le numéro d'urgence 24/7, où il entrera en contact avec la personne d'astreinte. Celle-ci informera les différents services de la situation, et en fonction de la gravité de l'événement, décidera d'ouvrir une cellule de crise regroupant toutes les personnes concernées. Une salle est dédiée à cet usage à Marseille et à Singapour avec tous les moyens de communication nécessaires. La crise sera alors gérée de cette salle. Une fois la crise résolue une enquête sera menée afin de déterminer les causes du problème et d'en tirer les enseignements pour éviter de revivre le même événement.

Centres de Navigation : des moyens technologiques à la pointe

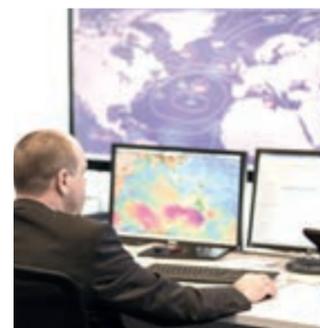
Afin de prévenir les risques liés à la navigation, notamment ceux liés à la météo, des moyens technologiques modernes sont développés en interne par des commandants experts des Fleet Centers puis mis à la disposition des commandants et officiers à bord des navires du Groupe, tel que le système d'aide au routage ou bien à la décision pour la navigation dans le mauvais temps. Dans les centres de contrôle de la Navigation de Marseille, Singapour et Miami, des commandants expérimentés assurent en permanence le contrôle des routes, analysent les risques, conseillent et apportent leur soutien à tous les navires de la flotte ainsi qu'aux opérationnels du Groupe.

Les centres ont également pour rôle de s'assurer que la conduite est optimale en termes de consommation de fioul, du respect des vitesses limites dans les zones de reproduction des baleines, du respect des zones réglementées de navigation. Pour

des ports escalés par le Groupe. L'entrée en flotte de nouveaux navires, ainsi que la perpétuelle évolution des ports et des terminaux requiert de disposer d'un groupe d'experts rompus à la manœuvre des grands navires, afin d'étudier les risques liés à la navigation et de fixer de manière dynamique des règles d'accès dans les ports. En effet, il s'agit d'ajuster les capacités d'emport afin de garantir la rentabilité économique tout en préservant en permanence les navires, les équipages et l'environnement portuaire. Les règles d'accès portent ainsi sur les tailles des navires (longueur, largeur et tirant d'eau), les moyens de soutien nécessaires (en particulier remorqueurs) ou encore les conditions hydrométéorologiques acceptables (marées, courant, vent). Dans ce même esprit, le retour d'expérience est collecté de manière à fournir aux commandants successifs les informations les plus à jour et les plus pertinentes possibles.

Recherches et sauvetages

L'immensité des océans imposent aux différents acteurs du monde maritime une



cela les experts des centres ont développé des méthodes de conduite innovante, de suivi cinématique des navires couplés à des outils d'analyses puissants qui prennent en compte la géographie, les éléments météorologiques et les courants marins en temps réel ainsi que les risques liés à la piraterie. Cette année, le développement d'un nouvel outil permet d'anticiper des délais et congestions afin de réduire au plus tôt la vitesse et réduire le temps d'attente devant les ports et ainsi diminuer l'empreinte carbone par des actions innovantes.

En partenariat avec le Département Reefer, les fleet centers sont devenus GDP compliant (respect des bonnes pratiques de distribution des produits pharmaceutiques) et assurent maintenant le suivi en temps réel des conteneurs frigorifiques très sensibles tel qu'Aquaviva, Pharmaceutiques et Super-freezer.

Une équipe de commandants experts dans la manœuvre des navires étudie et fixe les règles d'accès nautiques pour l'ensemble

solidarité dans le domaine du sauvetage des personnes en danger. Les navires peuvent donc être amenés à tout moment à se dérouter pour porter assistance à un navire en détresse. Ces opérations sont les opérations Search & Rescue – SAR – Recherches et Sauvetages. En 2018, 13 opérations ont été effectuées par les navires en propriété.

Clandestins

Des procédures ont été mises en place à bord des navires afin d'empêcher l'embarquement de clandestins, faire des recherches régulières pour détecter leur éventuelle présence et, le cas échéant, pour la gestion des clandestins trouvés à bord. Ces procédures sont intégrées dans le SSP (Ship Security Plan), qui est défini par le code ISPS (International Ship and Port facility Security code).

Le SSP du navire est un document confidentiel. En 2018, 9 clandestins ont été trouvés à bord des navires en propriété.

2. Santé et sécurité au travail

L'évaluation des risques en matière de sécurité, de conditions de travail est au centre de la démarche de prévention du Groupe. Il s'agit d'un processus d'amélioration continue dans lequel tous les acteurs, de la Direction jusqu'aux navigants et opérationnels, sont impliqués quotidiennement.

La flotte de navires en propriété navigue sous différents pavillons, dans les eaux internationales avec des navigants de cultures et nationalités diverses. L'uniformisation des procédures et pratiques au sein de notre flotte est devenu un enjeu. C'est dans ce but que l'Accident Prevention Committee (APC) a été créé. Un comité qui se réunit régulièrement où sont présentés les résultats en matière d'hygiène et sécurité, les évolutions réglementaires, les retours des navires et les innovations qui pourraient améliorer la sécurité à bord des navires.

Dans les différentes entités (maritimes, terrestres ou sédentaires) et conformément à la réglementation applicable, l'ensemble des risques sont identifiés, évalués et font l'objet de plans de prévention annuels.

Ces plans de prévention couvrent des thématiques variées comme les équipements de protection individuelles, le risque chimique, les risques psychosociaux, les addictions, le risque bruit.

Les principaux risques liés à la santé et sécurité des collaborateurs diffèrent selon les activités, ainsi pour :

Activités maritimes	Activités des terminaux
• Incendie / explosion	• Collision engins/ piétons
• Chutes de hauteur ou de plain-pied	• Chutes de hauteur
• Risques liés aux manutentions manuelles	• Manutention manuelle
• Risques psychosociaux	• Chutes de plain-pied
• Gestes et postures	• Chutes d'objets (barres de saisissage principalement)
• Bruit / Vibration	• Vibrations
	• Electrique

Tous les trimestres, les retours d'expérience sur les événements survenus à bord (accidents, presque-accidents et inspections) sont compilés et discutés au sein des flottes en propriété. Les marins bénéficient par conséquent de l'expérience des uns et des autres et sont mieux à même d'anticiper les risques.

La formation et la sensibilisation constituent des vecteurs primordiaux de prévention. Celles-ci s'articulent entre les formations obligatoires métiers, sessions de familiarisation à terre, à bord, au poste de travail, outil et catalogue de formation à distance pour les navigants, formations spécifiques à destination de tous les officiers en second, mais également un programme d'exercices réguliers et des simulateurs de navigation. Des séminaires sont organisés au siège en présence des officiers de toutes les flottes du Groupe. Les participants échangent sur différents thèmes opérationnels et sur la sécurité à bord (analyse des événements reportés, management de la sécurité etc.).

Par ailleurs, le Groupe est membre actif du CSSF – le Container Ship Safety Forum. Lancé en 2014, il s'agit d'une ONG regroupant des acteurs majeurs du transport maritime qui vise à améliorer les performances de sécurité et les pratiques de gestion du transport par conteneurs.



Au cours de l'année 2018 :

Terminaux ²⁶	2017	2018
Taux de fréquence des accidents du travail - avec arrêt	19,1	13,2
Accidents mortels	0	1

Les terminaux sous management du Groupe ont vu leur taux de fréquence des accidents avec arrêts de travail baisser en un an grâce à une politique de prévention efficace sur l'ensemble du périmètre. 2018 a vu les volumes et l'activité sur les terminaux augmenter. L'approche par évaluation des risques des terminaux a permis toutefois de voir diminuer les accidents avec arrêt de travail. En 2018, un accident mortel s'est produit sur un de nos terminaux. Il s'agit d'une collision entre un piéton salarié du terminal et un engin de manutention effectuant une marche arrière à ce moment-là. La victime est décédée de ses blessures.

Maritime ²⁷	2017	2018
Taux de fréquence des accidents du travail - avec arrêt	0,9	1,25
Accidents mortels	1 ²⁸	0 ²⁹

Sur le périmètre maritime, 2018 a marqué une hausse du taux de fréquence par rapport à 2017, avec un taux de 1,25 cette année contre 0,9 en 2017, pour un nombre de navires qui croît d'année en année. Les accidents en 2018 ont été plus nombreux de gravité moindre avec des arrêts de travail plus courts.

2018 marque l'intégration du Taux de Gravité (TG) comme indicateur de performance pour les navires. Ce taux mesure le nombre de jours d'arrêts à la suite d'un accident de travail par milliers d'heures travaillées. Pour cette année, le score est de 0,2.

Les accidents à bord des navires impliquant les navigants ne sont pas les seuls comptabilisés par la Compagnie. Les accidents impactant le personnel à terre intervenant à bord sont également suivis et font l'objet de reporting et d'analyses.

En cas d'accident de travail avec arrêt d'une durée supérieure à 24h et/ou de presque-accidents dont la gravité est jugée importante, des enquêtes sont menées systématiquement afin d'analyser les causes et mettre en œuvre les actions correctives et préventives adéquates.

71



²⁶ Périmètre 2017 : Terminaux soumis à la politique SSE Terminals CMA CGM HO (soit un total de 18 terminaux) en excluant les terminaux de Lattaquié, Umm Qsar, Alterco, Manuco et Udemac // Périmètre 2018 : Terminaux soumis à la politique SSE Terminals CMA CGM HO – Liste disponible dans la note méthodologique.

²⁷ Périmètre 2017 : CMA Ships hors Mercosul Line // Périmètre 2018 : Mercosul Line inclus.

²⁸ Sur les 3 personnes décédées en 2017 reportées dans les événements majeurs maritimes seule 1 rentre dans le scope des accidents mortels : un membre d'équipage du CMA CGM Herodote, les autres décès ne rentrent pas dans le scope des accidents mortels : un sous-traitant et non un membre d'équipage et une crise cardiaque.

²⁹ Sur les 6 personnes décédées en 2018 reportées dans les événements majeurs maritimes aucune ne rentre dans le scope des accidents mortels : 2 marins non membres d'équipage, 3 crises cardiaques et un suicide.



Les presqu'accidents

Le presqu'accident est un incident involontaire qui aurait pu causer des dommages, des blessures ou la mort, mais qui a été évité de justesse. Ces presqu'accidents doivent être étudiés, enregistrés et les expériences partagées pour réduire les probabilités d'occurrences d'incidents similaires. La plupart des accidents du travail sont précédés par des presqu'accidents évités qui devraient servir d'avertissement. En 2018, CMA Ships a enregistré 1 950 presqu'accidents, une augmentation de près de 2 % par rapport à 2017.

Risque amiante

CMA Ships a pris l'initiative de faire sur ses navires gérés en propriété une mise à jour de l'inventaire des matériaux dangereux - Inventory of Hazardous Material - IHM. Cette mise-à-jour est préconisée par la Convention de Hong Kong de 2009 et par le Règlement Européen de 2013 pour le recyclage des navires, laquelle entrera prochainement en vigueur suivant un processus de ratification de l'OMI, l'Organisation Maritime Internationale. Au cours de ces expertises, il a été découvert à bord de certains navires des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Ceux-ci proviennent d'opérations de maintenance effectuées par des tiers ou de livraisons de rechanges effectuées par des fournisseurs peu scrupuleux qui ne respectent pas les conditions contractuelles du Groupe visant à respecter la réglementation en vigueur et proscrire toute installation de nouveaux équipements contenant de l'amiante à bord des navires.

Le Groupe a pris immédiatement des mesures de protection des équipages, informé les autorités compétentes (Pavillon, classe, médecins des

gens de mer, et Inspection du Travail pour les navires RIF), et le CHSCT pour les français.

La loi française a introduit une obligation de rechercher la présence d'amiante préalablement à toute intervention sur des matériaux, des équipements susceptibles d'exposer des travailleurs à l'amiante. Les conditions et modalités de ce repérage avant travaux de l'amiante sont fixées par un décret du 9 mai 2017, complété par des arrêtés spécifiques au secteur maritime ainsi qu'une norme d'application. CMA CGM est l'un des armateurs ayant participé à l'élaboration de cette norme, et des repérages avant travaux ont d'ores et déjà été effectués sur des navires pavillon RIF. Un plan d'action est en cours d'exécution à l'aide d'un comité ad hoc, des interventions de sociétés spécialisées agréées pour retirer ces pièces amiantées sont planifiées et le Groupe a également ordonné des contrôles réglementaires (mesures d'empoussièrement dans l'atmosphère notamment). Des équipements de protection individuelle dédiés ont été fournis et les processus d'exploitation des navires intègrent la présence potentielle de matériaux amiantés à bord.

L'amiante est un matériau interdit à bord des navires français depuis 2002, mais cette interdiction n'est pas en vigueur dans tous les pays. Les contrats de construction de navires et les conditions contractuelles d'achats de consommables pour les navires excluent clairement toute présence d'amiante dans le processus de constructions ainsi que dans les pièces livrées. Un certificat dit « Asbestos free » ou absence d'amiante est fourni avec les navires neufs et les livraisons de pièces. De plus, depuis 2013, CMA CGM exige auprès de sociétés de classifications des expertises amiante avant la livraison des navires construits en Corée, Chine et Philippines afin de valider l'absence totale d'amiante à bord.

Crew
Connect
Global

APL reçoit le prix de la sécurité en mer lors du Crew Connect Global Awards 2018

En Novembre 2018 aux Philippines, APL a reçu le prix de la sécurité en mer aux Crew Connect Global. APL a été reconnu pour pratiques et initiatives qui ont conduit à la réduction des risques pour la vie humaine en mer.

APL réaffirme l'importance accordée à la sécurité à bord des navires et au sein des terminaux.

« Grâce aux protocoles de sécurité et à la formation, APL incite les marins à adopter la bonne attitude sur la gestion de la sécurité » a déclaré Dennis Yee, responsable mondial de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement chez APL.

APL adopte des politiques et des processus qui garantissent la détection précoce, la prévention et la réduction des risques associés pour permettre des opérations sûres et sécurisées.

En 2017, APL avait annoncé sa 10^e année consécutive sans décès et avec un taux de fréquence de blessures très faible.

De plus, APL se joint à plus de 160 entreprises de transport maritime pour créer un réseau mondial de sécurité qui aide les coordonnateurs de recherche et de sauvetage à faire face aux urgences en mer.

3. Sécurité des marchandises

Le Groupe CMA CGM est amené à transporter des biens très divers : des produits manufacturés ou non, des produits de grande consommation et des marchandises dangereuses. C'est parce que certaines marchandises peuvent présenter un danger lors de leurs transports que le Groupe a mis en place une organisation dédiée, chargée de contrôler, d'évaluer et de prévenir le risque lié au transport des marchandises. A ce titre, le Groupe distingue trois grandes catégories de marchandises :

- Les marchandises dangereuses au sens de la réglementation internationale (Code IMDG - International Maritime Dangerous Goods) ou nationale CFR49 (Code of Federal Regulations) dont le transport est strictement encadré (emballage, ségrégation, température, arrimage, ...);
- Les marchandises potentiellement dangereuses nécessitant des recommandations : produits chimiques en conteneur sous température contrôlée (« Reefer »), chargement et acceptation des marchandises à poids élevés, etc. ;
- Les marchandises contrôlées soumises à des règles visant à en interdire ou à en contrôler les mouvements (déchets, espèces protégées...).

Par ailleurs, en juin 2016, la réglementation internationale VGM - Verified Gross Mass - Masse Brute Vérifiée est entrée en vigueur impliquant une déclaration obligatoire du poids total du conteneur avant d'être chargé à bord. Cette réglementation vise à prévenir le risque d'accident et de perte de conteneurs en mer. Le Groupe a anticipé cette réglementation et modifié, avant son entrée en vigueur, ses systèmes d'information afin d'intégrer électroniquement la donnée de la Masse Brute Vérifiée du conteneur transmise par les clients. Cette donnée est communiquée aux personnes concernées à chaque étape du transport maritime ce qui permet d'améliorer la sécurité de la chaîne de transport.

Pour gérer les marchandises dangereuses, le Groupe dispose d'une application informatique dédiée et connectée au système informatique global de booking. Cette application qui intègre électroniquement la réglementation internationale permet de contrôler la manière dont les marchandises dangereuses sont déclarées puis emballées et arrimées dans le conteneur. Pour gérer et contrôler les quelques 1 million 500 mille demandes par an de marchandises dangereuses à transporter, le Groupe s'appuie sur un réseau de 7 bureaux de dangereux judicieusement répartis à travers le monde pour être au plus près de nos clients et réduire le temps de traitement de ces demandes. En effet, pour chaque demande de marchandises dangereuses, le bureau des dangereux assigné doit

vérifier si cette demande est conforme au Code IMDG, à nos procédures internes, aux différentes restrictions portuaires des ports utilisés pendant le transport de cette marchandise et si cette marchandise dangereuse est autorisée par la charte party du ou des navire(s) impliqué(s) dans le transport. Si cette marchandise doit charger sur un navire partenaire alors nous devons également vérifier qu'elle est autorisée par les procédures du partenaire.

Début 2019, une solution améliorée de notre application informatique permettra de répondre en temps quasi réel à plus de 60 % des demandes de chargement des marchandises dangereuses sous contrat de transport du Groupe sur nos navires tout en conservant le niveau de sécurité actuel. Actuellement, le délai est d'environ un jour ouvré.

Pour les marchandises potentiellement dangereuses, c'est-à-dire qui peuvent représenter un risque comme par exemple les chargements hors gabarits ou conventionnels, les reefers, les flexitanks,

les marchandises mal déclarées, le Groupe a mis à disposition de ses clients internes 3 experts qui sont chargés de conseiller les lignes et les agences d'un point de vue sécurité.

Pour les marchandises dont les mouvements sont contrôlés, les 3 précédents experts sont chargés de conseiller les lignes, les agences et les bureaux de dangereux.

Finalement, le Groupe CMA CGM met en œuvre tous les moyens pour prévenir le transport illicite de marchandises conformément aux diverses réglementations et à l'éthique du Groupe.

Sont principalement concernées les marchandises qui font l'objet de la liste rouge de l'International Union for Conservation of Nature (IUCN), de l'annexe I de la Convention on International Trade of Endangered Species (CITES) ou convention de Washington, de la Convention des Nations-Unis contre le trafic illicite des substances narcotiques ou psycho-tropiques et des diverses règles des Nations-Unies sur les marchandises soumises à embargo.



Participation active de CMA CGM au sein du BASCAP
Le Groupe collabore étroitement avec les organismes reconnus pour lutter contre le transport des contrefaçons et des trafics d'armes, comme par exemple le BASCAP - Business Actions to Stop Counterfeiting & Piracy.



Participation active de CMA CGM au sein du CINS
Le Groupe est un des membres fondateurs du Cargo Incident Notification System (CINS), plateforme d'échange entre les plus grandes compagnies maritimes (70 % de la capacité en EVP transportés) qui permet de communiquer très rapidement sur les problématiques de sécurité et de sûreté des marchandises transportées en conteneurs. Cette plateforme a d'ores et déjà permis une amélioration significative de la qualité du transport de marchandises en conteneurs.

Afin de lutter contre les fausses déclarations, les 17 compagnies maritimes membres du CINS ont pris l'initiative de mettre en place un système commun de dépistage des chargements mal déclarés afin d'améliorer la sécurité des navires porte-conteneurs de manière globale.

4. Sûreté internationale

En mer

Afin de prévenir les menaces en mer et y faire face, CMA CGM a développé un panel complet de mesures, tant opérationnelles que juridiques et humaines. Ces mesures sont constamment réévaluées et adaptées à l'évolution du risque sécuritaire (piraterie, trafics, ...). Ainsi, le risque pirate est constamment suivi et analysé, et chaque réponse adaptée au foyer de piraterie identifié (Afrique de l'Ouest, Océan Indien, Asie du Sud-Est, etc.).

Sur l'année 2018, près de 266 évènements de piraterie ont été enregistrés dans le monde, dont 223 constitués d'attaques pirates confirmées. Sur ces 223 attaques, la majorité a pris place en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Ouest. 4 navires du Groupe CMA CGM ont dû faire face à des évènements de piraterie sur l'année écoulée.

Sur terre

Depuis plusieurs années, CMA CGM a développé une politique de sûreté terrestre globale. Par le biais de mesures et de moyens de protection pertinents et adaptés, cette politique vise à réduire l'exposition aux risques sécuritaires, sanitaires, naturels et technologiques des activités et des personnels du Groupe, sur l'ensemble du globe. CMA CGM cherche ainsi à garantir à toutes et tous un niveau de protection optimal.

A titre d'exemple, les pays du monde sont classés en différents niveaux de criticité, en fonction des risques identifiés dans chacun d'entre eux. Pour chaque pays, des mesures adaptées sont ainsi mises en place, tant pour la sécurisation des emprises du Groupe que pour la protection des collaborateurs, qu'ils soient locaux, expatriés ou en déplacement. Au sein du Groupe, 85 pays sont classés à risque. Tout voyageur se rendant dans ces pays doit préalablement être enregistré auprès de la Direction Sûreté Groupe, et briefé le cas échéant.

Sur l'année 2018, ce sont près de 1 000 déplacements en pays à risque qui ont ainsi été gérés.

Par ailleurs, en 2017, le Groupe a dû faire face à plus de 70 situations impactant directement ses activités et/ou ses personnels, pour certaines nécessitant la mise en place d'une cellule de crise ad hoc. Ces situations ont eu trait à des catastrophes naturelles, des conflits armés, des menaces contre certains collaborateurs ou encore des évacuations sanitaires d'urgence.

75



Participation active de CMA CGM au sein du CINDEX
Le Cindex (Centre Inter-entreprises de l'Expatriation) est un lieu privilégié d'échanges et de partage des bonnes pratiques sur les stratégies et les politiques de mobilité internationale des grands groupes européens, de dimension internationale. Chaque membre bénéficie de l'expérience des autres, tout en gardant son entière liberté d'action et de décision, dans le respect d'une absolue confidentialité. C'est un véritable réseau informel entre pairs. Il est basé sur la connaissance mutuelle et la confiance, la cooptation des membres garantissant une réelle communauté de préoccupations..

La protection de l'environnement

76



En 2018

Engagement de CMA CGM dans la transition énergétique : équiper 9 navires de 22 000 EVP au Gaz Naturel Liquéfié avec une mise en service en 2020. A noter également les 4 navires Containerships au GNL seront mis en service courant 2019 ;

Amélioration de la performance énergétique du Groupe de 2,5 % en ligne avec l'objectif de - 30 % entre 2015 et 2025, et augmentation des émissions atmosphériques de 6,5 % similaire à l'augmentation de l'activité en 2018 ;

Mise en place d'un programme ETA 2020 dans le cadre de la préparation au Global Sulfur

Cap en 2020, définition de la stratégie du Groupe en termes de fiouls conventionnels, GNL ou système de traitement des fumées ;

Développement du Customer Care Sustainability Program, incluant les solutions à valeur ajoutée comme MyCarbon Footprint, la promotion de solutions de transport et logistique ou l'engagement et la collaboration au travers de pactes RSE ou le Clean Cargo ;

Aucune pollution majeure aux hydrocarbures, néanmoins perte de 138 conteneurs lors d'une tempête en mer début 2018 ;

Poursuite des programmes de réduction des impacts des navires, notamment en termes d'efficacité énergétique, de réduction des polluants atmosphériques, de réduction du bruit sous-marin et ambiant, ou encore des rejets liquides et solides ;

Le Groupe une nouvelle fois récompensé pour sa politique environnement avec notamment la Charte Bleue d'Armateurs de France, des récompenses clients ou encore dans le cadre des programmes volontaires portuaires dans le monde.

77

Politique générale

Le Groupe CMA CGM place la protection de l'environnement au cœur de son engagement pour un développement durable et responsable. La réduction continue de l'empreinte globale environnementale de l'ensemble des activités maritimes et terrestres, la conformité réglementaire et surtout l'anticipation des réglementations futures, le développement de chaînes logistiques plus éco-efficientes avec les clients et partenaires font partie des enjeux majeurs du Groupe.

La politique environnementale du Groupe CMA CGM s'appuie sur 3 axes stratégiques :

- **Air** : changement climatique et qualité de l'air
- **Océans** : préservation des océans et de la biodiversité marine
- **Innovation** : solutions innovantes et écologiques



Inauguration du CMA CGM ANTOINE DE SAINT EXUPERY

En septembre 2018, CMA CGM a inauguré son navire-amiral, le CMA CGM ANTOINE DE SAINT EXUPERY, plus grand porte-conteneurs au monde battant pavillon français :

- Une capacité de 20 656 EVP (Equivalent Vingt Pieds) ;
- Mis bout-à-bout, les 20 656 EVP représenteraient une chaîne de conteneurs d'une longueur de 123 kilomètres ;
- 400 mètres de long pour 59 mètres de large ;
- Plus long que 4 terrains de football et plus gros que l'Empire State Building ou la Tour Eiffel.

1. AIR : Transition énergétique

La consommation d'énergie reste un enjeu majeur par la nature même de l'activité de transport fortement dépendante des énergies fossiles. Elle représente un enjeu économique, environnemental et de santé publique pour le Groupe et est attentivement suivie par les différentes entités du Groupe. Les émissions atmosphériques à effet de serre ou polluantes du Groupe sont majoritairement liées à sa consommation d'énergie. Le changement climatique est un enjeu majeur qui va se traduire à terme par plus de contraintes techniques, réglementaires, financières et opérationnelles, mais qui va aussi créer de nouvelles opportunités pour un transport maritime responsable et durable. Le Groupe CMA CGM se positionne comme leader de l'innovation en matière de transition énergétique.

A. Consommation d'énergie

Indicateurs	2017	2018	2018
Consommation de fioul de la flotte maritime ³⁰ ktonnes	7 783	8 259	6 %
Energie / EVP chargé ³¹ kg/EVP	413	399	- 3 %

En 2018, la consommation de fioul du Groupe CMA CGM pour l'activité maritime s'élève à 8 259 ktonnes, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2017. En termes d'efficacité énergétique, on constate une nette amélioration de la quantité de fioul par conteneur transporté, correspondant à une baisse de 3 % par rapport à 2017.

Le Groupe a engagé depuis plusieurs années de nombreuses actions visant à réduire la consommation de fioul : renouvellement de la flotte, suivi et monitoring des consommations, réduction de la vitesse, optimisation des routes des navires, améliorations techniques relatives à la propulsion et l'hydrodynamisme.

- En particulier, CMA CGM a initié depuis 2013 un programme d'optimisation de sa flotte en propriété à travers notamment la modification des bulbes d'étrave. Réalisé en cale sèche, ce changement permet d'optimiser l'hydrodynamisme du navire aux vitesses pratiquées. Ces modifications ont déjà été réalisées sur 64 navires dont

4 en 2018. Cette innovation permet de générer des économies de combustible et d'émissions de CO₂ de 5 % à 10 %. Par ailleurs, il existe également un programme de changement des hélices dont le design permet une optimisation énergétique. En 2018, 25 hélices ont été changées.

- Autre exemple d'actions en faveur d'une réduction des consommations d'énergie, CMA SHIPS bride les moteurs principaux de ses plus gros navires pour s'adapter aux vitesses de navigation actuelles.

- En 2018, le Groupe a lancé un programme d'équipement de chaudières récupératrices pour les moteurs auxiliaires (comme pour le moteur principal). En effet, au lieu de brûler des hydrocarbures pour produire la vapeur nécessaire, la chaudière va récupérer la chaleur des fumées en sortie des moteurs auxiliaires, même lorsque le moteur principal est à l'arrêt. 4 des navires sont équipés de cette technologie.

Les Centres de support à la Navigation ont pour mission d'anticiper les situations météorologiques extrêmes et conseiller les Commandants dans leur choix de route afin de minimiser la consommation de nos navires. 3 « Fleet centers » couvrant tous les fuseaux horaires sont armés 24 heures sur 24 par des navigants du Groupe détachés à terre. De plus, une direction des opérations a été mise en place afin d'optimiser l'ensemble des opérations du Groupe (gestion nautique et opérationnelles des navires, diminution de la congestion portuaire, optimisation du réseau CMA CGM maritime et terrestre).

³⁰ Périmètre maritime global – Flotte en propriété et affrétée – Consommations annuelles 2018.

³¹ EVP chargé = EVP rémunérateur 2018 – Finance.



B. Transition énergétique

a. Objectif CO₂, accomplissement 2018 vis-à-vis de l'objectif fixé

Les émissions de CO₂ du transport maritime représentent selon l'Organisation Maritime Internationale (OMI) 2,2 % des émissions mondiales.

Lors du MEPC 72 (Comité de la protection du milieu marin) en avril 2018, l'OMI a conclu un accord sur la réduction des émissions de CO₂ du transport maritime, contribuant ainsi à impliquer le secteur dans la lutte contre le changement climatique.

Cet accord fixe notamment un objectif de - 50 % de CO₂ en 2050 versus 2008, une réduction des émissions de CO₂ par conteneur de 40 % en 2030 et 70 % en 2050, et le renforcement des normes pour les navires neufs.

Conscient de ses enjeux, CMA CGM s'est fixé un nouvel objectif ambitieux de - 30 % de CO₂ par conteneur transporté d'ici 2025. Après avoir amélioré de 50 % sa performance en matière d'émissions de CO₂ par conteneur et par km entre 2005 et 2015, Le Groupe a déjà réduit ses émissions de CO₂ par conteneur transporté de 15 % depuis 2015.

Pour rappel, le parlement européen a adopté en 2015 le règlement MRV (Monitoring, Reporting and Verification) rendant obligatoire la déclaration, par les compagnies maritimes, des émissions de CO₂ des navires de, vers et à l'intérieur de l'Union Européenne. L'année 2018 a été la première année du reporting et chaque transporteur a soumis le rapport de ses

émissions de CO₂ à l'Union Européenne. Le Groupe a développé un outil de reporting dédié afin d'assurer sa conformité, en collaboration avec la société de classification ABS.

Parallèlement au système européen, un système de déclaration de l'OMI des émissions de CO₂ au niveau international appelé IMO DCS (Data Collection System) entrera en vigueur dès janvier 2019.

Ces deux systèmes coexisteront dès 2019, cependant des discussions sont en cours entre l'Union Européenne et l'OMI pour une harmonisation des deux systèmes de reporting.

L'ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ DU GROUPE

Entre 2005 et 2015 ³²



Entre 2015 et 2025 ³³



b. Bilan global des émissions CO₂ du Groupe

La principale source d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe CMA CGM est la combustion du fioul consommé par les navires qui représente plus de 85 % du bilan global énergétique du Groupe. Les consommations d'énergie (principalement électricité) relatives aux activités terrestres (agences et terminaux) sont non significatives comparées à la consommation de la flotte maritime.

Les principales sources d'émissions indirectes de CO₂ du Groupe sont liées à la construction des navires opérés par le Groupe ainsi qu'à la production du fioul utilisé à bord des navires. En 2018, le scope 3 représente environ 14 % des émissions de CO₂ du Groupe.

Evaluation des émissions de gaz à effet de serre générées par le Groupe³² - en teq CO₂

Indicateurs	Répartition
Scope 1	85 %
Scope 2	0,2 %
Scope 3	14,7 %

- > Dans le scope 1, sont incluses les émissions liées à la consommation de fioul des navires propriétés et affrétés ainsi que le fioul consommé des terminaux par les appareils de manutention ;
- > Le scope 2 comprend les émissions dues à la consommation d'électricité des terminaux, des bureaux (agences et HO) et des navires se branchant au réseau électrique terrestre ;
- > Les émissions scope 3 sont les émissions dues à la construction des navires et des conteneurs, à la production de

déchets (solides et liquides) des navires, aux déplacements professionnels des collaborateurs et à la consommation de fioul inhérente aux transports terrestres et à la phase amont de production et de transport du carburant consommé.

En 2018, les émissions de CO₂ de la flotte s'élevèrent à 25,76 millions de tonnes, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2017. Les émissions de CO₂ par conteneur ont elles diminuées de 4 % par rapport à 2017. Les émissions atmosphériques de l'activité maritime du Groupe, CO₂ et SOx, font l'objet d'une vérification indépendante par une tierce partie, et ce à titre volontaire.

Indicateur	2017	2018	Variation
Emissions de CO ₂ ³³ Millions de tonnes	24,28	25,76	6 %
CO ₂ / EVP chargé ³⁴ Tonnes / EVP	1,29	1,24	- 4 %

c. Clean Cargo

A travers le CCWG (Clean Cargo Working Group), plateforme volontaire d'échange et de collaboration, transporteurs maritimes et clients grands comptes participent au développement de méthodologies de calcul des émissions atmosphériques communes au secteur. Pas moins de 80 % de l'offre de transport conteneurisé est représenté. CMA CGM est un membre actif depuis 2003. C'est selon la méthodologie établie au sein du CCWG et pour répondre aux besoins réglementaires et de nos clients, que CMA CGM a mis en place depuis 2008 un système de suivi de ses émissions de CO₂ et de sa performance CO₂ (en g/EVP-km) qui est vérifié par un organisme accrédité indépendant. Le Groupe CMA CGM (via APL) est membre du comité exécutif du CCWG.



83

C. Pollution atmosphérique

Outre les émissions de CO₂, les émissions d'oxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de particules fines sont des enjeux importants pour le Groupe. Parce que ces émissions posent des questions de santé publique et de qualité de l'air, elles sont encadrées par des réglementations internationales et locales de plus en plus contraignantes.

a. Global Sulfur Cap 2020

L'Organisation Maritime Internationale (OMI) a fixé en octobre 2016 une limite à 0,5 % pour le soufre contenu dans le combustible utilisé à bord des navires, à partir du 1^{er} janvier 2020. Cela réduira de 85 % la quantité d'oxyde de soufre émanant des navires et devrait avoir un impact important sur l'amélioration de la qualité de l'air, en particulier pour les populations vivant à proximité des ports et des côtes. Cette réglementation fait suite à la mise en place de l'annexe VI de la convention MARPOL pour lutter contre la pollution atmosphérique des navires.

Le Groupe a mis en place un groupe de travail dédié (WorkGroup Countdown 2020) regroupant des représentants de nombreux services du siège (Bunkering, Gestion opérationnelle, Commerciaux, Service Environnement, Service juridique, ...) dont la mission est d'anticiper l'ensemble des problématiques émanant de cette nouvelle obligation réglementaire afin d'assurer la conformité du Groupe : achat de fioul, nettoyage des tanks, perspectives d'approvisionnement ...



CMA CGM anticipe et étudie toutes les solutions techniques permettant d'être conforme telles que l'utilisation de fioul à faible teneur en soufre, l'installation de systèmes de lavage des fumées (scrubbers) ou toute autre alternative comme la propulsion au GNL :

- > Test des nouvelles formulations de fioul 0,5 % en collaboration avec nos fournisseurs ;
- > Commande de 9 navires propulsés au GNL ;
- > Réception de 3 navires de 2 500 EVP équipés de scrubbers hybrides ; Affecté sur la ligne Baltique, le Groupe a pris livraison le 30 mars 2018 du CMA CGM PREGOLIA navire Ice Class de 2 500 EVP. C'est le premier navire de la flotte à être équipé d'un « scrubber ». Le Groupe a fait le choix de scrubber hybride pouvant fonctionner en boucle ouverte ou en boucle fermée. Cet investissement se justifie par une zone de navigation exclusivement située en zone ECA (Sulfur Emission Control Area). Ce système « lessive » les gaz d'échappement ce qui permet de capter les particules d'oxyde de soufre (SOx) et d'oxyde d'azote (NOx). Ces rejets sont ensuite conservés pour être retraités à terre. La flotte des navires équipés de scrubbers a été complétée avec la sortie du CMA CGM NEVA et du CMA CGM LOUGA. CMA CGM réalise 3 projets pilotes pour implanter cette technologie sur ses grands navires ; en effet, même si cette technologie de lavage des fumées est une technologie éprouvée dans l'industrie terrestre, il faut l'adapter aux puissances élevées de nos navires.

En 2018, le taux moyen de soufre du fioul acheté par le Groupe est de 2,42 %.

³² Scopes 1, 2 et 3 tels que définis par le Greenhouse Gas protocol - <http://www.ghgprotocol.org>.

À noter que les données Scope 2 et 3 sont des données 2017, la donnée dans Scope 1 est de l'année 2018.

³³ Périmètre maritime global, année 2018 – Finance - Flotte en propriété et affrétée.

³⁴ EVP chargé = EVP rémunérateur 2018 – Finance.

ZONES DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS



b. Branchement à quai des navires

En Californie, depuis 2014, une réglementation locale impose aux compagnies maritimes de se brancher à quai au courant électrique plutôt que d'utiliser les moteurs du bord. Le seuil initial de 50 % est passé à 70 % en 2017, réduisant ainsi de 20 % supplémentaires la consommation de fioul et les émissions atmosphériques inhérentes. Afin d'assurer la conformité réglementaire de nos navires et nos escales, une trentaine de navires CMA CGM sont équipés de système de branchement au réseau électrique terrestre.

Nos navires équipés de cette technologie se branchent à quai en Chine de façon volontaire dans les ports qui sont équipés. Ce sont 28 000 tonnes de CO₂, 14 tonnes de SOx et 35 tonnes de PM10 qui n'ont pas été relâchées dans l'atmosphère grâce à cette technologie.

Le Groupe étudie la possibilité de se brancher à quai à des systèmes autonomes fournissant de l'électricité produite sur place avec des turbines à gaz.

c. Zones de Contrôle des Emissions

Il existe à ce jour 3 grandes zones ou les émissions de soufre des navires sont réglementées : Nord Europe, Nord Amérique et, depuis 2018, la Chine.

La Chine a défini des zones de contrôle des émissions ou ECA (Emissions Control Area) dans ses eaux territoriales, afin de faire face aux problèmes récurrents de pollution de l'air. Ce programme environnemental, qui est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016, impose aux navires d'utiliser un carburant à faible teneur en soufre.

Au 1^{er} avril 2016, les navires du Groupe faisant escale à Shanghai, Ningbo-Zhoushan, Suzhou et Nantong ont ainsi dû passer à un carburant ayant une teneur en soufre maximale de 0,5 % au mouillage et à quai.

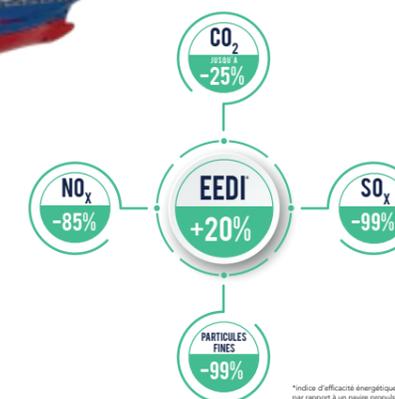
Au 1^{er} janvier 2018, l'obligation d'utiliser du fioul 0,5 % s'est généralisée à l'ensemble des ports chinois.

La prochaine étape du programme environnemental chinois prendra effet le 1^{er} janvier 2019. En effet, tous les navires seront tenus de brûler un fioul ayant une teneur en soufre de 0,5 % maximum dès lors qu'ils entreront dans les zones de contrôle des émissions.

L'ensemble des navires du Groupe est en conformité avec les exigences chinoises, les achats de soutes nécessaires sont anticipés afin de garantir 100 % de conformité dès l'entrée en vigueur des nouvelles exigences.



Cuve GNL



d. Emissions de Soufre et d'Oxydes d'Azote

Indicateur	2017	2018	Variation
Emissions d'oxydes de soufre ou SOx ktonnes	378	400	6 %
Emissions d'oxydes d'azote ou NOx ³⁵ ktonnes	667	700	5 %

En 2018, les émissions de SOx et NOx de la flotte s'élevaient respectivement à 400 000 tonnes et 699 811 tonnes.

D. Energies alternatives

Les décisions de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) de limiter la teneur en soufre du combustible des navires à partir du 1^{er} janvier 2020 à 0,5 % et l'ambitieuse stratégie récemment adoptée afin de réduire les émissions de GES de 50 % en 2050 orientent le secteur vers la recherche de solutions alternatives aux carburants conventionnels. En effet, il y a une tendance mondiale très claire à la réduction des émissions de CO₂, de NOx, de SOx et de particules.

Face à ces enjeux, la transition énergétique est un enjeu majeur pour le transport maritime en général et le Groupe CMA CGM en particulier. Les défis principaux quant à l'utilisation de ces carburants alternatifs sont liés à la compatibilité de leurs différents avantages environnementaux en terme de polluant, à la disponibilité des quantités

nécessaires pour le secteur et au coût du carburant.

Les solutions les plus prometteuses sont le GNL, les biofiouls et l'hydrogène. Les piles à combustible, les batteries et la propulsion vélique sont des solutions intéressantes mais qui doivent être envisagées comme des sources secondaires ou d'appoint.

Le Groupe a fait le choix du GNL en commandant 9 navires de 22 000 EVP à propulsion gaz.

L'utilisation du GNL présente de nombreux avantages environnementaux en comparaison au fioul lourd, comme la baisse sensible des émissions de CO₂, l'absence d'émission d'oxydes de soufre (SOx) et la réduction drastique des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de particules fines (PM).

Véritable rupture technologique au service de la protection de l'environnement, le GNL permet, par rapport aux navires actuellement motorisés au fioul :

- Jusqu'à 25 % de réduction de CO₂ ;
- La réduction de 99 % des émissions de soufre ;
- La réduction de 99 % des émissions de particules fines ;
- La réduction de 85 % des émissions d'oxydes d'azote.

Les navires fonctionnant au GNL seront donc conformes à la réglementation OMI visant à réduire les émissions de soufre à partir de 2020.

Ces nouveaux navires sont l'aboutissement de plus de 7 ans de travail de nos équipes d'experts et d'ingénieurs en constructions neuves, de nos navigateurs ainsi que d'une collaboration étroite avec de nombreux partenaires techniques et portuaires.

En parallèle de la construction, CMA CGM a mené plusieurs évaluations de risque en coordination avec le chantier, la société de classification et les parties prenantes au projet, pour s'assurer de son bon déroulement, notamment en termes d'environnement. Des mesures de mitigation du risque ont été listées et devront être mises en place avant l'arrivée du premier navire de la série prévu pour le premier trimestre 2020.

Un programme de formation selon les codes en vigueur a déjà commencé pour faire monter en compétence tous les futurs navigants qui seront promus sur ces navires géants. Le système documentaire est également en mutation pour intégrer ces nouvelles problématiques techniques, opérationnelles et de sécurité / environnement, liés à cette évolution technologique.

Dans le même temps, les solutions biofiouls, hydrogène et propulsion vélique (Kite) sont aussi étudiées car les experts du Groupe sont convaincus que la solution aux défis de la transition énergétique sera un mix de technologies.

Dans le cadre d'un partenariat avec Yves Parlier et son entreprise « Beyond the sea », des essais sont réalisés pour évaluer la faisabilité de la traction avec une voile de Kite sur les navires du Groupe.

2. OCÉANS : préservation de la biodiversité

A. Rejet accidentel à la mer et conteneurs perdus en mer

Les rejets accidentels à la mer et en particulier la pollution aux hydrocarbures liées aux navires ou terminaux du Groupe, représentent le risque le plus significatif en

matière d'environnement. La prévention de ce risque passe par un ensemble de moyens comme la maintenance de la flotte, des exercices et simulations réguliers entre la terre et les bords, une politique de gestion de crise robuste.

Il existe plusieurs types de pollution marine :

- Fioul ;
- Huiles ;
- Produits chimiques ;
- Boues.

La prévention de ces pollutions passe par l'équipement présent à bord, la gestion humaine, l'ensemble des procédures opérationnelles et de contrôle établi.

Tout d'abord, les navires sont équipés d'un matériel dit "SOPEP" comprenant des dispersants, chiffons, sciure, lunettes de protection, pelle, seaux, pompe portable, bande absorbante, gants, sacs...

Les rejets liquides sont maîtrisés grâce à des instruments conformes à la réglementation, comme le séparateur à eaux mazoutées. Il permet de contrôler la concentration maximum d'hydrocarbures dans l'eau rejetée à la mer lorsque le navire est en route, c'est-à-dire 15 ppm. Certains navires sont d'ailleurs équipés d'un séparateur à seulement 5 ppm. La gestion humaine et les procédures ont une place primordiale dans la prévention des pollutions.

Les équipes ont des partenariats avec :

- Le Bataillon des Marins Pompiers : des exercices d'incendie et de pollution sont organisés à bord afin d'être dans un processus d'amélioration continue ;
- Le Cedre : Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux. Basé à Brest, le personnel y suit des formations annuelles ;
- Des organismes spécifiques, comme ECM, agissent en tant que point de contact entre le Groupe et les Gardes Côtes Américains.

87

Matrice de sévérité des pollutions

	Impact	Description	CMA GM
D	■ Très élevé	Volume rejeté important Surfaces polluées très importantes et/ou multiples	0
C	■ Elevé	Volume d'hydrocarbures rejeté > 5 000 Litres Impact significatif	0
B	■ Moyen	Volume rejeté > 100 Litres Pollution localisée	1
A	■ Faible	Volume rejeté ≤ 100 Litres Impact minime sur l'environnement	5

Nombre d'événements³⁶ ayant entraîné des rejets accidentels à la mer³⁷ en 2018 :

- Un seul événement a eu un impact modéré sur l'environnement. Il s'agit d'une fuite de fioul pendant l'approvisionnement ;
- Puis, cinq autres rejets ont été reportés mais sont restés à un risque faible.

Indicateurs	2017	2018
Perte de conteneurs en mer	0	139

Entre 2006 et 2013, il y aurait eu dans le monde moins de 2 000 conteneurs par an perdus en mer selon le World Shipping Council, principalement pour des raisons de conditions de navigation difficiles ou d'accident exceptionnel. En 2018, le Groupe CMA CGM a enregistré la perte de 139 conteneurs à la mer dont 138 en un seul événement pendant une tempête. – cf. page 68 : Tableau Nombre d'événements majeurs maritimes.

La perte de conteneurs en mer est généralement liée à une sous-déclaration du poids du conteneur par le chargeur. Le risque se trouve augmenté par le mauvais temps. Tous les moyens sont mis en œuvre afin d'éviter la perte de conteneurs : veille météo, centre de navigation, routage météo, système de sécurisation des conteneurs à bord. Le Groupe CMA CGM a engagé des discussions avec Armateurs de France, les autorités compétentes pour encore réduire le risque de perte de conteneur à la mer. – cf. page 73 : Sécurité des marchandises.

B. Biodiversité : protection des cétacés et de la faune

La problématique de la protection de la biodiversité réside principalement dans la gestion du risque de rejets liquides ou déchets solides en mer, mais les navires porte-conteneurs peuvent aussi avoir un impact sur la biodiversité par les nuisances générées pour les espèces marines.

a. Cétacés et mammifères marins

Plusieurs programmes sont mis en place aux Etats-Unis et au Canada pour la protection des cétacés. Sur la côte Est des Etats-Unis et du Canada, les navires CMA CGM doivent réduire leur vitesse à maximum 10 nœuds sur certaines zones reconnues comme zones de reproduction des cétacés.

Également, sur la côte Ouest, CMA CGM s'est engagé volontairement dans un programme de réduction de vitesse nommé « Green Flag » mis en place dans le sanctuaire des îles de Santa Barbara. Le port de Long Beach a récompensé CMA CGM pour la baisse de vitesse de ses porte-conteneurs avec un taux de conformité avoisinant les 100 %.

Par ailleurs, avec l'aide du "Fleet Navigation Center", le Groupe surveille les zones où il est recommandé de baisser la vitesse. Dès que cela est possible, le Groupe s'efforce de baisser sa vitesse et ainsi, limiter le risque de collision dans ces sanctuaires de protection des cétacés. – cf. page 69 : Centres de navigation : des moyens technologiques à la pointe.

³⁶ Evénements recensés quelque soit le niveau de responsabilité de CMA CGM..

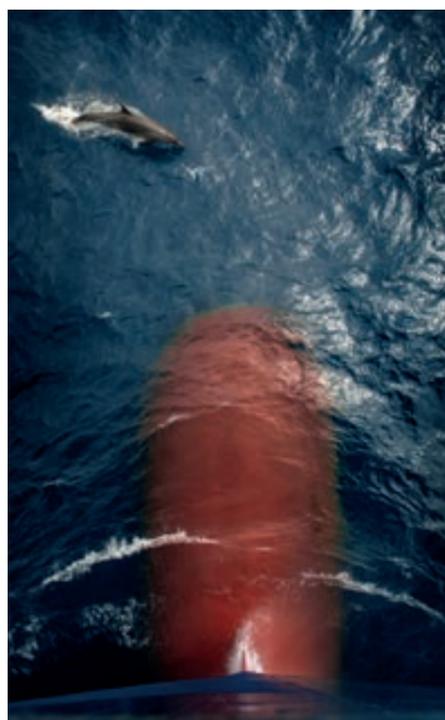
³⁷ Exclusion des pertes de conteneurs en mer (reportés plus bas).

³⁸ Sont comptabilisés les conteneurs perdus par les navires en propriété de CMA CGM, sont exclus les conteneurs perdus sur les navires affrétés ou partenaires. A noter que les conteneurs tombés dans les eaux d'un port puis repêchés ne sont pas comptabilisés.

³⁹ Survey Results for Containers Lost At Sea – 2014 Update - World Shipping Council.

b. Espèces menacées

Pour limiter le transport des espèces menacées, le Groupe a mis en place des procédures au niveau de la prise de commande qui permettent d'alerter sur ce type de cargaison. – cf. page 73 : partie Sécurité des marchandises.

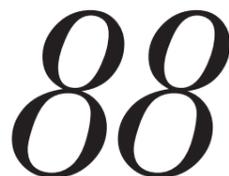


C. Eco-technologies

a. Système de traitement des eaux de ballasts

Les ballasts sont des capacités remplies d'eau de mer situées de part et d'autre d'un navire, servant de lest pour assurer la stabilité et l'intégrité structurelle. L'eau contenue dans les ballasts transporte des espèces vivantes qui, lorsqu'elles sont rejetées, peuvent interférer dans l'équilibre de la faune et de la flore locales.

La convention pour la gestion des eaux de ballasts adoptée par l'OMI en février 2004 a



été ratifiée en 2016 et est entrée en vigueur le 8 septembre 2017.

CMA CGM a anticipé l'entrée en vigueur de cette convention en équipant le maximum de navires neufs d'un système de traitement des eaux de ballasts ce qui permet de rejeter à la mer une eau entièrement débarrassée de tout organisme vivant pouvant impacter la biodiversité marine.

Les Etats-Unis ont également mis en place une réglementation locale sur le traitement des eaux de ballasts. Ils ont approuvé 6 systèmes de traitement des eaux de ballasts conformes à la réglementation américaine, plus stricte que la réglementation internationale. Les navires du Groupe sont équipés de systèmes approuvés et devront traiter leurs eaux de ballasts via un de ces systèmes avant de les rejeter dans les eaux américaines.

Un planning d'équipement des navires de la flotte en propriété du Groupe est en place, conformément aux exigences de la convention internationale et de la réglementation américaine. 81 navires du Groupe sont déjà équipés.

b. Autres éco-technologies : système FORS, double coque, citerne supplémentaire pour les eaux de cale

En plus du système de traitement des eaux de ballasts, la flotte en propriété s'équipe de nombreuses technologies qui permettent de limiter son impact sur la biodiversité.

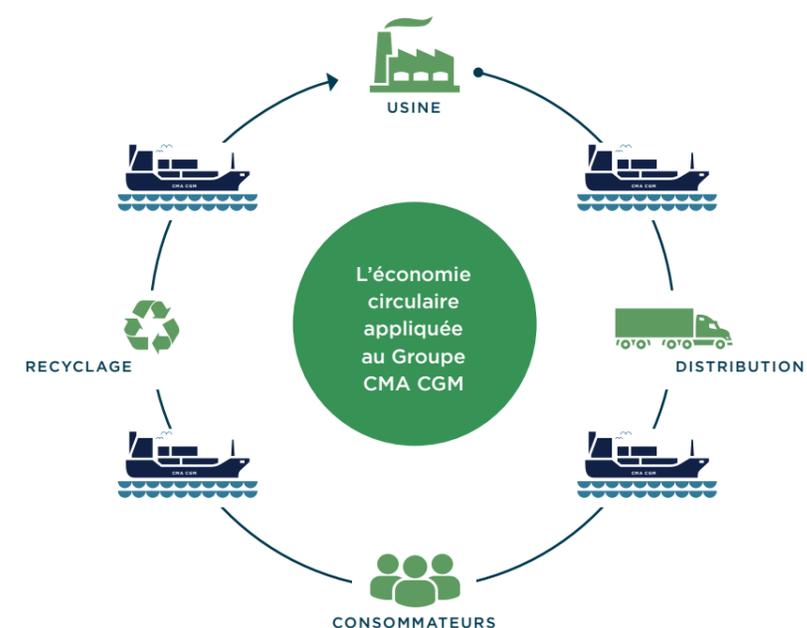
Le "Fast Oil Recovery System", technologie de gestion de la pollution, est un système simple, fiable et sûr, qui permet à tout moment de récupérer rapidement les hydrocarbures situés dans les soutes du navire en cas d'échouement avec un système de raccords normalisés. 57 navires sont équipés de cette technologie.

Jusqu'en 2010, le fioul des porte-conteneurs était généralement stocké dans des citernes ayant une simple paroi. Depuis l'entrée en vigueur de la règle MARPOL 12A (~2010), ils sont équipés d'une double étanchéité.

En effet, l'installation d'une seconde paroi, autour des réservoirs de fioul prévient les risques de pollution maritime en cas de collision ou de percement de la coque du navire. Des réservoirs additionnels, installés lors de la construction de nos navires neufs, permettent de mieux traiter les eaux de cale ainsi que les eaux grises.

3. Economie Circulaire

L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. En tant qu'opérateur de transport et de logistique, le Groupe CMA CGM est un acteur à part entière de l'économie circulaire en intervenant sur l'ensemble des phases de transport des matières premières, produits intermédiaires et finaux de consommation, produits en fin de vie, en fonction des besoins de ses clients. Le Groupe porte une attention particulière à une utilisation responsable des ressources, matières premières et consommables.



A. Solution de recyclage et filière de traitement des déchets

La flotte en propriété produit différents types de déchets :

- Les déchets solides constitués de déchets alimentaires, déchets ménagers, déchets de maintenance ;
- Les déchets liquides constitués d'eaux usées (sewage), eaux mazoutées, boues (sludges).

a. Les déchets solides

Le Groupe s'est engagé dans une démarche innovante, écologique et exemplaire pour aller au-delà des exigences de la réglementation MARPOL : le Programme « Navire Vert ». Tous les navires en propriété du Groupe participent aujourd'hui à ce programme, soit 179 navires.

Cette initiative s'articule autour de quatre points clés :

- 1 Le tri sélectif de tous les déchets ;
- 2 La suppression des incinérateurs au profit de compacteurs nouvelle génération, supprimant l'émission de gaz polluants ;
- 3 L'interdiction formelle de jeter tout déchet par-dessus bord (hors alimentaire) ;
- 4 L'optimisation des filières de valorisation des déchets à terre.

Ainsi, un suivi des quantités de déchets produits est tenu à jour et reporté et des formations spécifiques ont été réalisées à bord comme à terre.

Indicateurs	2017	2018
Production de déchets solides flotte en propriété Milliers de tonnes	18 ⁴⁰	19 ⁴¹

⁴⁰ 18 448 = production reportée de déchets solides pour 2017.

⁴¹ 19 289 = production reportée de déchets solides pour 2018. Périmètre CMA SHIPS (hors scope : AML, BS, NSB, Mercosul Line, CPO Fund).

En moyenne en 2018, un navire a produit 10 m³ de déchets solide par mois.

Le programme permet, aussi, un échange de « bonnes pratiques » ou de « difficultés rencontrées » avec les navires. Ainsi, les ports qui récupèrent les déchets pour valorisation sont répertoriés par type de déchets récupérés (cartouches d'encre, plastiques, etc.) ; d'autres ports sont en revanche déconseillés. Le but est d'établir une cartographie commune des ports qui respectent au mieux le tri sélectif.

Également, le programme permet l'établissement de filières de traitement des déchets. Cette année, il a fallu dessiner une cartographie des entreprises capables de traiter les déchets amiantés et les déchets électriques et électroniques selon les meilleures techniques disponibles. Le système documentaire de gestion des déchets à bord a été modifié pour prendre en compte ces 2 nouveaux déchets spéciaux. Il prévoit notamment un module pour former et informer les navigants de ces nouveaux risques pour leur santé et l'environnement.

b. Les déchets liquides

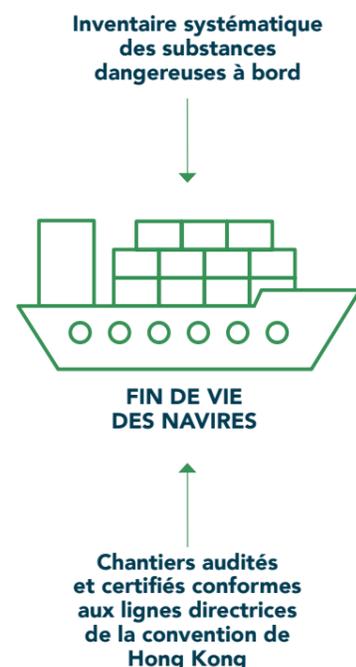
Les déchets liquides sont surtout liés à l'utilisation de fioul. Le combustible utilisé à bord des navires est un fioul « résiduel » qui est chargé en eau et en métaux lourds. Il doit être centrifugé à bord pour être utilisé. Le processus de centrifugation nécessite de l'eau qui se rajoute à l'eau et aux métaux lourds extraits du combustible. L'ensemble de ces déchets constitue les « boues », considérées comme un déchet dangereux. Elles sont débarquées à terre et prises en charge par des filières terrestres. Les boues générées par les navires en propriété sont à la charge de CMA CGM, pour les navires affrétés cela dépend de la charte partie. Elles peuvent être à la charge de l'armateur ou bien à la charge de l'affréteur.

Une équipe en charge du suivi du déchargement des boues a été créée en juin 2015, cela a permis d'affiner la méthode pour

évaluer la quantité de boues produites. Pour l'année 2018, un ratio de 2,3 % du fioul consommé a été défini pour évaluer la quantité totale produite.

Indicateurs	2017	2018	Variation
Production de boues flotte totale Milliers de tonnes	187	190	2 %

Concernant la production de déchets des bureaux et des agences du Groupe CMA CGM, elle est comparable à des activités classiques de bureau. Au niveau des ports secs et terminaux, la production de déchets concerne principalement des déchets non dangereux (palettes, bois, films plastiques) et représente moins de 1 200 m³ par an sur le périmètre de consolidation (Finance) du Groupe.



B. Déconstruction des navires

La fin de vie des navires représente un enjeu potentiellement significatif pour notre secteur compte tenu des pratiques de démantèlement existantes et des matériaux constituant le navire. Dans l'attente de la ratification de la convention internationale de Hong Kong, le Groupe développe,

depuis 2008, des inventaires de matières dangereuses à bord (ou « Inventory of Hazardous Material ») qui seront obligatoires à terme. De manière proactive, un vaste plan d'établissement ou de mise à jour des IHM est mené sur toute la flotte en propriété. Le Groupe poursuit la veille réglementaire et technique, et les études avec des chantiers de démantèlement en Europe et en Asie. Les chantiers peuvent être audités selon les lignes directrices de la Convention de Hong Kong. Il est important de noter que la flotte du Groupe est une des plus jeunes du secteur et que généralement, les navires sont cédés bien avant leur fin de vie. Néanmoins, lorsqu'un navire doit être déconstruit, le Groupe prend des dispositions pour l'envoyer dans un chantier de démantèlement qui respecte les standards internationaux et locaux en matière de santé, sécurité et environnement. En 2018, un navire du Groupe a été envoyé à la démolition dans un chantier certifié selon les standards internationaux, le APL PHILIPPINES, âgé de 21 ans.

C. Consommation d'eau des terminaux

La consommation d'eau n'est pas un enjeu significatif pour l'activité de transport maritime du Groupe CMA CGM. La consommation d'eau des navires est en effet neutre car l'eau de mer est pompée, désalinisée et traitée pour les usages courants de la vie à bord.

Au niveau des Terminaux⁴², la consommation d'eau est principalement liée au lavage des véhicules de manutention, des terre-pleins et des conteneurs. La localisation de nombreux sites se trouvent à proximité d'autres industries portuaires générant beaucoup de poussières diverses et nécessitant des lavages fréquents des environnements de travail. En 2018, sur le périmètre de consolidation du Groupe, la consommation totale d'eau est de 214 896 m³.

Indicateurs	2017 ⁴²	2018 ⁴³	Variation
Consommation d'eau Milliers de m ³	97 441	214 896	+ 120 %

L'augmentation significative des consommations d'eau s'explique par un élargissement du périmètre et une amélioration de l'exhaustivité



de la collecte des données.

D. Eco-conteneurs

Le Groupe CMA CGM maintient une flotte de conteneurs jeunes et fiables, en investissant notamment dans des conteneurs innovants, permettant de limiter son impact sur l'environnement.

Trois technologies représentent ces éco-conteneurs :

• Plancher bambou :

les conteneurs standards ont un plancher en bois pour pouvoir recevoir les marchandises. Le bois utilisé provient traditionnellement d'un arbre exotique mettant 60 ans pour arriver à maturité et qui de plus devient aujourd'hui un bois rare. De nouvelles essences de bois ont été recherchées et le bambou a été choisi pour ses propriétés exceptionnelles : une fois coupé, le bambou repousse et il lui faut seulement 4 à 5 ans pour arriver à maturité. Aujourd'hui, la flotte de conteneurs utilisée par le Groupe (propriété et leasing) est composée de 14 % de conteneurs plancher bambou.



• Reefer basse consommation :

les reefers sont des conteneurs frigorifiques, spécialisés pour le transport des denrées et produits périssables, nécessitant de l'énergie et des gaz réfrigérants. Les reefers basse consommation sont dotés d'un moteur plus efficace permettant de réduire jusqu'à 3 fois la dépense électrique et la consommation de carburant. Aujourd'hui, la flotte de reefers utilisée par le Groupe (propriété et leasing) se compose de 65 % de reefers basse consommation.



• **Conteneur en acier léger :** aussi robuste que les conteneurs standards, le « light steel container » est plus léger et permet² donc d'optimiser les consommations de carburant et de limiter les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les polluants atmosphériques. Aujourd'hui, la flotte de conteneurs utilisé par le Groupe (propriété et leasing) est composée de 3 % de conteneurs « light steel ».

90

⁴² Terminaux soumis à la politique SSE Terminals CMA CGM HO (soit un total de 18 terminaux) en excluant les terminaux de Lattaquié, Umm Qsar, Duch Harbor, TMG, Alterco, Manuco et Udemac.

⁴³ Périmètre des terminaux soumis à la politique SSE Terminals CMA CGM HO.

4. Solutions Clients

A. Études d'optimisation carbone

Le transport de marchandises par porte-conteneur assure l'empreinte carbone à la tonne-kilomètre la plus faible par rapport aux autres modes de transport.

Afin de capitaliser sur cet avantage, le département environnement propose aux lignes du Groupe un support technique afin de valoriser leurs offres de nouveaux services maritimes. L'objectif est de chiffrer l'excellence de la performance environnementale vis-à-vis d'autres solutions maritimes ou terrestres concurrentes. Une étude a par exemple été réalisée afin de promouvoir le report modal de la route vers le « short sea » pour un trafic de tomates en conteneurs réfrigérés entre Londres et le Maroc.

En complément du transport maritime et des opérations portuaires, le Groupe CMA CGM conçoit et met en œuvre des solutions logistiques multimodales et ces solutions en pré et post-acheminement permettent de proposer aux clients du Groupe des solutions de transport complètes mais également respectueuses de l'environnement.



B. Services clients CO₂

Les clients du transport maritime sont de plus en plus demandeurs d'informations environnementales sur les prestations qu'ils achètent. Près de 20 % du volume total transporté font l'objet par les clients de demandes concernant l'environnement et la RSE. L'importance grandissante du critère « empreinte carbone » lors du choix de leur fournisseur de transport explique les efforts déployés par le Groupe pour proposer à un panel grandissant de clients premium un focus personnalisé sur leurs divers impacts. Cette tendance est illustrée par le nombre croissant de chargeurs adhérant au Clean Cargo Working Group. A la session d'automne 2018, on a noté la présence en tant qu'observateurs, d'opérateurs majeurs tels que DECATHLON, LEVIS ou encore PROCTER & GAMBLE susceptibles d'intégrer le groupe de travail dès 2019.

Comme les années précédentes, les demandes les plus fréquentes des clients ont concerné l'empreinte CO₂ de leurs expéditions avec CMA CGM.

Historiquement, c'est pour répondre à ce type de besoins qu'en 2011, le Groupe a développé un éco-calculateur permettant d'estimer l'empreinte carbone pour un transport maritime entre deux ports. L'éco-calculateur est disponible sur notre site Internet.

Depuis 2013, en conformité avec la législation française, tous les clients du Groupe connectés à la plateforme e-commerce ont, pour chaque booking, un calcul et affichage automatique de l'empreinte carbone correspondante, sur l'aspect maritime mais également terrestre. Le Groupe propose également, pour la troisième année consécutive, un service de rapports CO₂ personnalisés analysant l'empreinte carbone de l'ensemble des bookings d'un même client.

En 2018, 85 clients du Groupe sélectionnés sur des critères de volume réalisé mais aussi d'implication environnementale ont ainsi reçu une analyse de la répartition de leurs émissions de carbone globales, par trade et par mode de transport.

L'objectif pour les années à venir est de faire évoluer ces rapports sous un format plus dynamique.

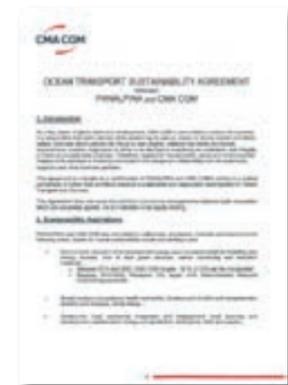
Afin d'assurer aux clients une fiabilité élevée des données environnementales, la méthodologie de l'ensemble des informations CO₂ transmises a été vérifiée et certifiée par KPMG, agissant comme tiers indépendant.

C. Pactes Développement Durable

Pour les clients les plus avancés dans leur démarche RSE, le Groupe propose la signature d'un pacte de développement durable (sustainability pact). L'objectif de ce document, qui reste toutefois légalement non-contraignant, est de formaliser un accord de principe sur la mise en œuvre entre les deux signataires de tous les moyens susceptibles de minimiser leur impact commun sur l'environnement, tel que l'identification de « green corridors » par exemple. Par ailleurs, les partenaires s'engagent à rechercher activement des synergies et des opportunités d'action concrètes et positives sur la communauté, partout où ils sont implantés.



Un nouveau pacte a été signé en septembre 2018, avec la société PANALPINA. Après Borouge et SCHENKER, c'est le 3^{ème} engagement de ce type signé entre le Groupe et l'un de ses clients. 4 autres sont en préparation à l'horizon 2019-2020. Le pacte PANALPINA s'articule autour de 4 grands axes : l'environnement (les deux partenaires ont des objectifs officiels de réduction carbone à l'horizon 2025 et vont rechercher systématiquement toute opportunité conjointe de les atteindre en temps et en heure), la politique sociale au sein des deux groupes, le respect d'un code d'éthique officiellement formalisé et une réflexion sur le rôle de l'entreprise au sein de la communauté au sens large.



5. Engagement des collaborateurs

A. Formations dédiées

CMA CGM investit dans des formations destinées à intégrer la protection de l'environnement au sein de l'ensemble des activités professionnelles. L'ensemble des salariés du Groupe reçoit une formation sécurité et environnement adaptée à son poste, lors de son embauche dans le Groupe, afin d'effectuer ses missions dans le respect strict de ces règles. Chaque collaborateur, en fonction de son activité, est ensuite amené à suivre des modules de formation spécifiques liés à son métier (par exemple : ISO 14001 pour les auditeurs internes, risque chimique pour les collaborateurs amenés à manipuler des produits chimiques...). Également, pour tous les navigants du Groupe, un planning de formation est établi en fonction du rang occupé et de son potentiel impact sur l'environnement. Cette formation est réalisée en e-learning et chaque navigant peut s'y connecter à bord comme à terre. Par ailleurs, des séminaires dédiés aux officiers sont organisés deux fois par an au sein du siège du Groupe afin d'informer, de sensibiliser et de former les officiers aux enjeux relatifs à la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement. Accessible à l'ensemble des collaborateurs, Un e-learning qui répertorie les points clefs de la politique environnementale du Groupe à mettre en avant auprès des clients, a été créé sur le portail de l'Academy. Cette formation d'une durée de 30 minutes a été suivie par plus de 4 500 collaborateurs dans le monde en 2018. développements technologiques à mettre en avant. cf. page 21 : Les journées de la RSE : sensibiliser les collaborateurs à la démarche RSE Groupe.



B. Conférences et ateliers

Conférence Environnement lors de la semaine RSE de CMA CGM

Le 5 juin 2018 au siège, à l'occasion de la semaine du développement durable, une conférence ouverte à tous les employés, a détaillé la politique RSE du Groupe.

Cette conférence suivie d'une session de questions/réponses a été complétée par deux workshops destinés plus spécifiquement aux équipes commerciales grands comptes. L'objectif était d'informer ces équipes, en contact avec les plus gros clients du Groupe, des projets environnementaux ainsi que des derniers développements technologiques à mettre en avant.

cf. page 21 : Les journées de la RSE : sensibiliser les collaborateurs à la démarche RSE Groupe.



Conférence Sulfur CAP 2020

Les 25 octobre et 9 novembre 2018, deux conférences, destinées aux pricers des lignes et aux équipes grands comptes en charge des appels d'offres, étaient organisées afin de faire le point sur les obligations réglementaires en matière d'émission de soufre à l'horizon 2020 et les conséquences directes sur leur activité, notamment en termes de clauses de BAF (Bunker Adjustment Factor) dans les contrats commerciaux.



6. Récompenses et certifications

Participant à un large éventail d'initiatives volontaires afin de contribuer à la préservation de l'environnement, le Groupe est récompensé chaque année pour son engagement, aussi bien par les clients que les autorités locales.

A. Initiatives environnementales volontaires

Le Groupe CMA CGM est membre actif d'un large panel de programmes environnementaux variés, axés sur la préservation des océans, la protection de la faune ou la qualité de l'air.

Pour 2018 on retiendra notamment les temps forts suivants :

- Le Groupe CMA CGM distingué par les programmes ISO 14001 en Espagne, Green Flag en Californie, Clean Vessels Incentive à New York, Blue Circle à Vancouver ;
- Environmental Ship Index - ESI. Le Groupe participe à cette initiative depuis plusieurs années dans 14 ports en Europe, aux États-Unis et en Asie. En 2018, deux nouveaux accords ont été signés, avec le Port de Marseille/Fos et le Port de Pointe des Galets à la Réunion.



ESI Focus – Environmental Shipping Index

WPCI (World Port Climate Initiative) est une initiative lancée par les principaux ports du monde, qui s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre par le biais de l'ESI - (Environmental Ship Index). L'ESI est une plateforme collectant et notant des informations environnementales des navires enregistrés, notamment concernant les gaz à effets de serre et les polluants atmosphériques. Sur la base de données mises à jour trimestriellement, les ports « récompensent » les navires les plus performants. A noter que les ports de Longbeach (Green Flag Incentive Programme), New York (Clean Vessels Incentive Programme) et Vancouver (Blue Circle), s'appuient sur la notation ESI pour récompenser les navires les plus performants selon leurs propres programmes locaux. Entre le 1^{er} mai et le 15 novembre 2018, CMA CGM a participé à la campagne de réduction volontaire de vitesse des navires organisée par le NOAA's Office of National Marine Sanctuaries (ONMS). L'objectif était de réduire la vitesse des navires à 10 nœuds maximum en traversant les sanctuaires de reproduction des mammifères marins sur la côte ouest des États-Unis afin d'éviter les collisions.



Autres initiatives environnementales proactives

Charte Bleue – Armateurs de France est une charte visant à assurer la sécurité en mer et à promouvoir le respect de l'environnement : prévention et gestion des risques de pollution, réduction des émissions de gaz à effet de serre et gestion efficace des déchets.

CDP - Carbon Disclosure Project Organisation internationale à but non lucratif gérant la plus importante plateforme de reporting environnemental dédiée aux entreprises et aux villes.

Récompenses et certifications

• Le Groupe CMA CGM est qualifié IWAY depuis 2009. En juillet 2018 la certification a été renouvelée avec succès avec zéro déficience relevée par l'auditeur, qui a fait part de sa « grande satisfaction quant à la qualité, la transparence et l'expertise



des différents intervenants ». Les attentes d'IKEA vont porter dans les années à venir sur le développement de projets business dans le domaine de l'intermodal, les bioénergies pour le maritime, ou encore la conformité au Sulfur Cap 2020.

• En septembre 2018, CMA CGM est nommé « Compagny of the Year » et APL, « Containership Operator of the Year » : le Groupe a reçu à Singapour deux des plus belles distinctions des Lloyd's List Asia Pacific Awards, une véritable référence dans l'industrie du shipping.



• En Octobre 2018, à l'occasion de son deuxième séminaire Développement Durable, les responsables Opérations, Logistique, Packaging et Transport de Nike ont décerné à CMA CGM le « Silver Sustainability Award ».

• En novembre, le Groupe CMA CGM a été récompensé par le prix « MOST ACCOMPLISHED ASIA PACIFIC SHIP OWNER OF THE YEAR » décerné lors de la conférence 2020 Maritime, à Singapour. Le prix récompense l'armateur qui démontre le plus d'efforts pour rendre sa flotte plus durable, efficace et respectueuse de l'environnement.



• ISO 14001 - en décembre 2018 a eu lieu au siège le dernier audit de suivi préalable au renouvellement de la triple certification du Groupe. L'absence de déficience majeure confirme la maturité de notre système de management, environnemental, qualité et sécurité.



• En décembre 2018, CMA CGM a été récompensé par le « Prix Environnement » du Lloyd's List Global Award, un prix qui vient illustrer le rôle de pionnier du Groupe dans la transition énergétique du transport maritime.



• En décembre 2018, le Groupe obtient également un DHL GO GREEN 2018 rating de 3/4.





L'engagement sociétal du Groupe au niveau mondial et local

98



En 2018

Conteneurs d'espoir : plus de 700 conteneurs et 5 000 tonnes de matériel humanitaire acheminés via les programmes des organisations partenaires depuis le début de l'opération ;

200 associations soutenues par la Fondation CMA CGM depuis sa création ;

Appel à projets 2018 : 180 candidatures reçues, 16 associations sélectionnées en 2018 permettant de venir en aide à plus de 8 000 enfants ;

Lancement d'un programme de mécénat de compétences pour les collaborateurs du siège du Groupe ;

38 projets en faveur des communautés locales réalisés en 2018 par les collaborateurs CMA CGM.

Les activités du Groupe s'étendent dans plus de 140 pays.

Respectueux des droits de l'homme, le Groupe s'engage à participer au développement social et économique des pays dans lesquels il est implanté, à contribuer à l'essor économique et social de ces territoires qui repose sur des investissements qui permettent la création d'emplois et de débouchés commerciaux supplémentaires.

Au-delà de son activité, le Groupe s'inscrit dans une démarche civique par le soutien financier ou en nature auprès d'ONG et d'associations locales par le biais de sa Fondation CMA CGM, et également d'initiatives de collaborateurs.

Par ailleurs, des actions de solidarité sont également mises en place lors de catastrophes naturelles via des projets d'actions d'urgence.

1. Fondation CMA CGM

La Fondation CMA CGM a été créée en 2005 par Mme Naïla Saadé, afin de soutenir des projets à destination de l'enfance. Depuis sa création, elle est venue en aide à plus de 200 associations. Elle a pour mission d'encourager le développement personnel des enfants en situation de handicap, d'améliorer le quotidien des enfants malades et victimes de traumatismes et de promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes issus de milieux défavorisés ; avec l'opération « Conteneurs d'Espoir », elle facilite des opérations de transport humanitaire à destination des enfants les plus vulnérables à travers le monde.

A. Conteneurs d'Espoir

La Fondation a renouvelé en 2018 son opération de transport humanitaire Conteneurs d'Espoir, qui consiste à offrir aux ONG le transport maritime d'une centaine de conteneurs par an sur les navires du Groupe CMA CGM pour venir en aide aux populations situées dans les zones de conflits ou à risques sanitaires et humanitaires. Lancée en octobre 2012 aux côtés d'Action contre la Faim et de Médecins Sans Frontières, cette opération a été étendue en 2014 à la Croix-Rouge Française et d'autres ONG qui en font la demande.



Depuis le début de l'opération jusqu'à fin 2018, ce sont environ 700 conteneurs représentant près de 5 000 tonnes de matériel humanitaire qui ont été acheminés vers les programmes des ONG partenaires, situés dans trente-cinq pays différents, principalement en Afrique. Le matériel transporté a ainsi permis de lutter contre la malnutrition infantile, d'améliorer l'accès à l'eau et de répondre aux besoins de santé des populations les plus vulnérables, notamment les enfants.



Pour la région Provence - Alpes - Côte d'Azur :

- > **IMAJE Santé** pour l'amélioration des espaces d'accueil et de la prise en charge psychologique des mineurs isolés à la rue ou placés par l'Aide Sociale à l'Enfance.
- > **APIS** pour l'acquisition d'instruments de musique dans le cadre d'un programme d'aide sociale appelé « Harmonie Cités » basé sur l'apprentissage collectif de la musique en orchestre.
- > **Les Apprentis d'Auteuil** pour l'aménagement d'un toit-terrace végétalisé de la Maison des familles, lieu d'accueil, de rencontres et de temps d'échanges pour enfants et parents.
- > **Fraternité Belle de Mai** pour l'aménagement et l'équipement d'un terrain multi-activités initié par des collégiens du quartier de la Belle de Mai qui accompagnent également le projet.
- > **L'École des Pointes** pour l'acquisition de matériel sportif servant à l'animation d'activités d'athlétisme visant à favoriser

B. Appel à projets

18 associations soutenues en France et au Liban en 2018 par le biais d'un appel à projets et la remise du Prix de la Fondation. La Fondation a continué en 2018 à soutenir des projets à destination de l'enfance fragilisée en France et au Liban. Elle a ainsi lancé son sixième appel à projets dont la thématique était centrée sur des projets destinés à promouvoir l'égalité des chances pour les enfants issus de milieux défavorisés. Les différents projets de ces associations permettront de venir en aide à 8 000 enfants. Parmi les 180 candidatures reçues, le Conseil d'Administration a finalement sélectionné 16 associations, dont 10 françaises et 6 libanaises pour un montant total de 220 300 € :

- l'accès au sport dans les quartiers prioritaires et la détection de talents.
- > **ANEF** pour la rénovation et l'équipement de la cuisine et la buanderie d'un foyer pour adolescentes en grande difficulté.
- > **Association Sportive et Culturelle La Castellane** pour l'acquisition d'un minibus permettant aux enfants de la cité d'avoir accès à une offre de loisirs diversifiée.
- > **Coup de Pouce** pour l'acquisition de valises « coup de pouce pour jouer à la maison » comprenant du matériel ludique et éducatif destiné à l'apprentissage de la lecture dans le cadre de prévention précoce du décrochage scolaire.
- > **Centre Social de Culture Ouvrière** pour l'achat et l'aménagement d'un minibus servant d'annexe ambulante au Centre Social de Sainte Marthe.
- > **L'institut Télémaque** pour le financement de bourses destinées à 5 collégiens méritants issus des quartiers prioritaires, projet incluant le tutorat en entreprise et l'accompagnement par un référent pédagogique.

Pour le Liban :

- > **Société Saint-Vincent-de-Paul** pour la rénovation et la modernisation de la bibliothèque pour la transformer en centre de documentation.
- > **ASSABIL** pour l'acquisition de tablettes numériques, de livres électroniques et de logiciels éducatifs destinés à l'apprentissage du numérique dans les bibliothèques publiques et le bibliobus (Kotobus) de l'association.
- > **Association Dar Al Amal** pour l'achat d'ordinateurs portables et de tablettes afin de faire bénéficier des enfants et jeunes vulnérables et non scolarisés d'une initiation au numérique.
- > **Centre Mar Semaan** pour l'aménagement d'une salle bibliothèque dans l'internat accueillant 90 jeunes en difficulté sociale et familiale.



- > **Center for Development Democracy and Governance** pour la rénovation de plusieurs salles d'études dans un orphelinat de Tripoli accueillant 120 enfants.
- > **Annas Linnas** pour l'acquisition d'un bus pour le ramassage scolaire afin de permettre aux enfants réfugiés syriens installés dans la région d'avoir accès à l'école et de participer à des activités de loisirs et sportives. Ce bus servira également pour la distribution de l'aide alimentaire.

101



D. Autres actions en faveur de l'impact territorial :

Soutien de 3 écoles élémentaires à Marseille.

La Fondation a la volonté de soutenir des actions locales réalisées à proximité immédiate de la Tour CMA CGM. En effet, un des quartiers les plus pauvres d'Europe, le 3ème arrondissement de Marseille, est situé à côté du siège. Trois écoles élémentaires publiques de ce quartier ont sollicité la Fondation pour l'organisation de classes vertes et classe de neige pour différentes classes primaires. De nombreux élèves vivent sous le seuil de pauvreté et n'ont jamais quitté le quartier défavorisé où ils habitent. Ces écoles, à travers l'association OCCE 13, vont recevoir des subventions, ce qui va permettre à plus de 200 enfants de pouvoir vivre une expérience de dépaysement et découvrir d'autres horizons.



Mise en place du Mécénat de compétences

En 2018, le Groupe CMA CGM, à travers sa Fondation, a également lancé le mécénat de compétences.

Dans ce cadre, une phase test a été lancée pour un groupe de 10 collaborateurs CMA CGM, basé à Marseille. Ces salariés ont eu la possibilité, sur leur temps de travail et rémunérés par le Groupe, de s'engager auprès d'une association partenaire sur deux demi-journées, à partir du mois de septembre jusqu'à fin décembre 2018. – cf. page 50 : Mécénat de compétences.

De nombreuses associations ont besoin d'expertise dans des domaines administratifs, techniques, d'organisation, de soutien, etc. C'est dans ce cadre que ces collaborateurs volontaires apportent leurs compétences.

En 2018, le mécénat de compétences permet aux collaborateurs du Groupe d'apporter leur expertise à quatre associations du territoire marseillais :

- **Relais Enfants-Parents** permet le maintien du lien entre les parents incarcérés et leurs enfants ;
- **école des XV** lutte contre le décrochage scolaire à travers la pratique du rugby ;
- **SOS Méditerranée** organise des opérations de sauvetage en mer Méditerranée ;
- **Le Secours Populaire** lutte contre la pauvreté depuis 1945.



C. Remise du Prix de la Fondation

La Fondation a remis son Prix 2018 à deux associations engagées au service de l'enfance fragilisée.

Pour marquer le 10^{ème} anniversaire de son Prix, la Fondation CMA CGM a souhaité faire appel à une marraine d'exception : Martine Vassal, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Martine Vassal et Naïla Saadé, Présidente de la Fondation CMA CGM, ont remis ensemble jeudi 29 novembre 2018 à la Tour CMA CGM à Marseille, le Prix 2018 de la Fondation aux responsables de l'association École des XV. Ce Prix distingue le travail que mène cette association pour lutter contre le décrochage et l'échec scolaire des

collégiens issus de milieux défavorisés, en leur proposant un programme périscolaire associant aide aux devoirs, soutien scolaire et séances de rugby.

Au Liban, le Prix de la Fondation 2018 a été remis à l'association arcenciel, le 26 décembre, lors d'une cérémonie, au siège de CMA CGM à Beyrouth. Arcenciel participe depuis 1985 au développement durable de la société libanaise par le soutien aux populations fragilisées et l'intégration des personnes marginalisées. 50 000 personnes bénéficient de l'aide de cette organisation pionnière de l'économie sociale et solidaire au Liban. Tous leurs projets intègrent la prise en compte des personnes en difficulté, la préservation des ressources naturelles, la rentabilité des activités et l'autonomie financière.

Partenariat avec l'Institut Télémaque

Dans la même logique de favoriser l'engagement des collaborateurs, la Fondation CMA CGM a lancé, dans le cadre de son appel à projets 2018, un partenariat avec l'Institut Télémaque.

Cette association agit pour favoriser l'égalité des chances dans l'éducation dès le collège en accompagnant des jeunes de milieux défavorisés, méritants et motivés par le biais d'un double parrainage « entreprise-école » (pour chaque jeune : un tuteur en entreprise + un référent dans son école).

Cet accompagnement a pour but de développer chez ces jeunes une ouverture socio-culturelle, la découverte du monde professionnel, la persévérance scolaire et la confiance en soi.

A travers ce partenariat, la Fondation a proposé à 5 salariés du Groupe de devenir tuteur sur leur temps libre d'un jeune sur une année, renouvelable.

Un tuteur aide son filleul à développer son potentiel et à s'ouvrir sur le monde culturel et professionnel pour lui donner toutes les chances qu'il mérite, et ceci à travers trois axes :

- En lui proposant des sorties culturelles et sportives (musée, théâtre, match sportif, ...) une fois par mois ;
- En lui faisant découvrir son métier, réfléchir au sien et rencontrer d'autres professionnels ;
- En l'encourageant à croire en lui et à viser des études à la hauteur de son potentiel.

Drame de la Rue d'Aubagne à Marseille

La Fondation sait également réagir face aux situations d'urgence.

Très touché par le drame survenu rue d'Aubagne à Marseille le 5 novembre, le Groupe CMA CGM, à travers sa Fondation, a tenu à témoigner son entière solidarité auprès des victimes et des sinistrés, et s'est engagé en effectuant :

- 1 don de 1 500 euros à **Destination Familles**, association située rue d'Aubagne qui œuvre en faveur de la cohésion sociale dans le quartier de Noailles. Ce don sera entièrement reversé à la famille d'un enfant d'une victime décédée dans la catastrophe ;
- 1 don de 10 000 euros à la **Croix-Rouge française** destiné à accompagner les familles relogées ;
- 1 don de 30 000 euros sur trois ans à la **Fondation Abbé Pierre** Provence Alpes Côte d'Azur pour s'engager dans une action durable contre le mal logement.

Journée Mondiale du Handicap

Des événements organisés par la Fondation à l'attention des associations soutenues et des collaborateurs de CMA CGM se sont déroulés en 2018.

Le 9 octobre 2018, à l'occasion de la Journée Mondiale du Handicap, la Fondation a organisé au siège à Marseille une table ronde dédiée au handicap. 20 collaborateurs de Marseille y ont participé et ont échangé sur l'amélioration de la vie quotidienne des personnes porteuses de handicap et de leur famille, ainsi que sur les difficultés rencontrées dans le parcours de l'inclusion professionnelle et la difficulté de se déclarer en tant que personne handicapée. - cf. [page 49](#) : Le Handicap.

Forum des associations

Une première édition du Forum des associations s'est tenue à la Tour CMA CGM le même jour que la cérémonie de remise du Prix de la Fondation France, le 29 novembre.

Sur les 10 associations françaises lauréates de l'appel à projets 2018, neuf étaient venues présenter leurs actions auprès des collaborateurs de CMA CGM et ont proposé des missions de bénévolat. Ce forum a rencontré un vif succès et a permis de nombreux échanges entre les associations et les salariés.

E. Mécénat culturel

La Fondation reste attachée au mécénat d'événements culturels.

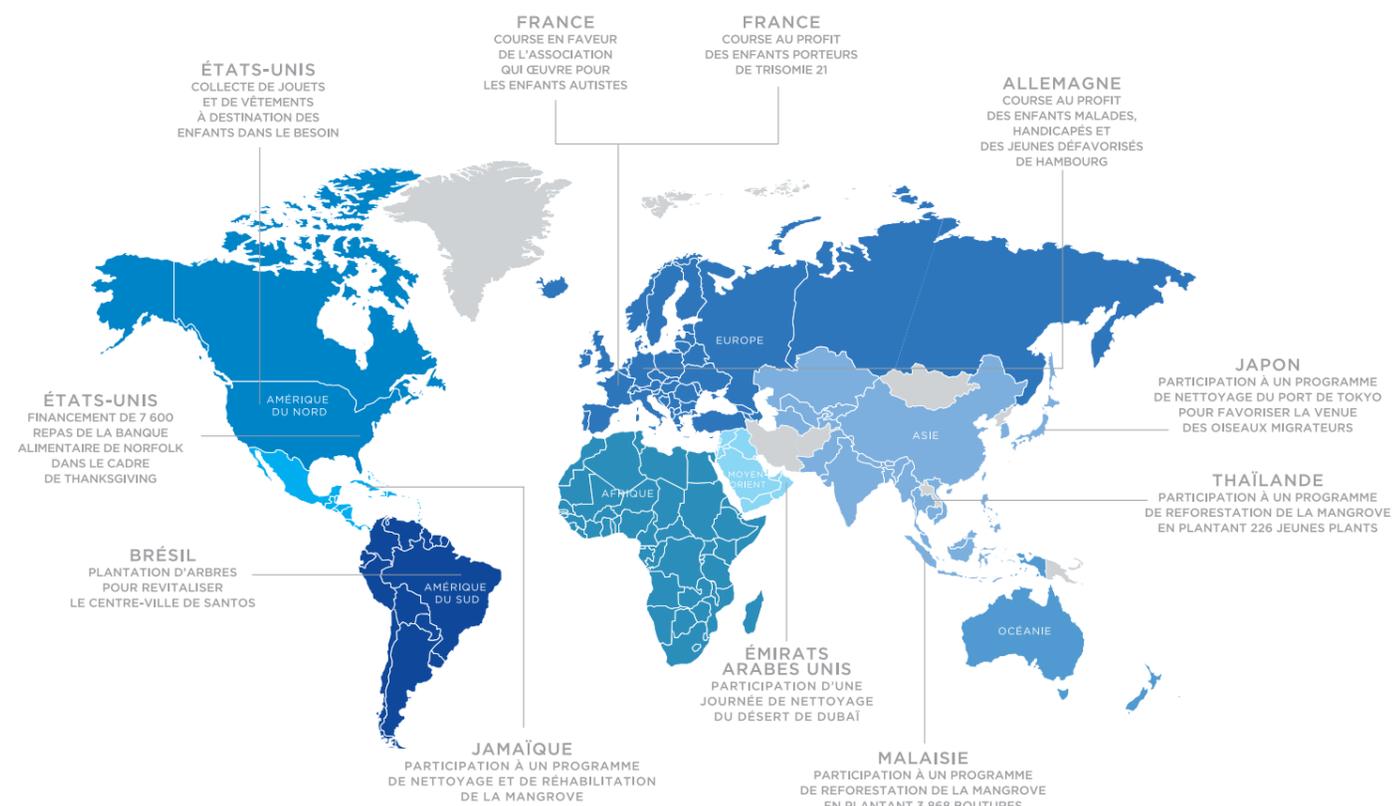
Elle a ainsi renouvelé en 2018 son soutien aux activités pédagogiques du Festival d'Aix-en-Provence. Elle a parrainé la messe en B mineur de Bach par le « collegium musicale choir corelli baroque orchestra » et Gianluca Marciano, au Festival Al Bustan ; le concert de Mathieu Chedid au Festival de Baalbeck et, dans le cadre du Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron, le récital de piano de Nelson Freire et du Sinfonia Varsovia (Mozart) dans le parc du château de Florans. A cette occasion, 50 places ont été offertes aux salariés de CMA CGM.

2. Actions au sein des communautés locales

Pour CMA CGM, une action locale est une initiative bénévole, ponctuelle ou récurrente, portée par une entité CMA CGM, impliquant les collaborateurs CMA CGM, ayant pour thème l'environnement, le social ou le sociétal et impactant directement les communautés locales dans lesquelles le Groupe ou ses filiales est impliqué.

Cette année, le Groupe s'est engagé dans plus de 38 actions à travers 20 pays en faveur des communautés locales, soit + 90 % d'actions locales reportées par rapport à l'année 2017.

La cartographie suivante illustre quelques-unes des initiatives de l'année, avec en bleu les pays où le Groupe a agi :





3. Aide d'urgence - catastrophes naturelles

Le Groupe CMA CGM intervient en coordination avec des Etats et des organisations humanitaires pour venir au secours des populations sinistrées et répondre aux besoins fondamentaux immédiats partout dans le monde en temps de crise. En offrant son expertise logistique pour l'acheminement de matériel, en collectant des dons en nature (eau, nourriture, vêtements), les équipes CMA CGM s'engagent à améliorer le sort des populations en situations de vulnérabilité extrême et témoignent de leur volonté à agir auprès de ceux qui en ont le plus besoin.

Voici quelques exemples d'actions réalisées au cours de 2018 :

- En août 2018, la région du Kerala en Inde a été fortement touchée par des inondations. Le Groupe CMA CGM a acheminé un conteneur rempli de biens de première nécessité tels que de la nourriture et des médicaments pour venir en aide aux victimes ;
- En octobre 2018, après le passage d'un tsunami en Indonésie, CMA CGM Indonésie s'est mobilisé pour venir en aide aux victimes : les collaborateurs présents sur

place ont récolté 15 millions de Roupies Indonésiennes destinées à l'achat de produits tels que nourriture, eau et produits d'hygiène. Ces biens ont été transporté par CMA CGM afin d'être distribué sur la zone touchée ;

- Sur l'île de Saipan, dévastée par le super typhon Yutu en octobre 2018, le Groupe a acheminé sur place une cargaison de secours qui a été réceptionnée par la Croix-Rouge et l'Agence Fédérale des Situations d'Urgence.

Bureau des Services Humanitaires

CMA CGM a pris la décision de créer, fin 2017, le Bureau des Services Humanitaires afin de proposer un point d'entrée unique aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales. Ce bureau permet de proposer des solutions « sur mesure » à ces organisations travaillant dans l'urgence, notamment :

- En leur permettant d'accéder sans aucun intermédiaire aux services et au réseau mondial d'agences CMA CGM ;
- En centralisant et en rationalisant leurs besoins et exigences de transports spécifiques ;
- En leur fournissant des conseils professionnels grâce à l'expérience et l'expertise du Groupe dans le traitement des questions logistiques ;

- En les guidant dans l'expédition des fournitures d'aides humanitaires, via des transports adaptés, des solutions et des mises en place fiables, sûres, sur mesure, de bout en bout à des prix compétitifs ;
- En les aidant à maximiser l'effet des aides qu'elles fournissent et à contribuer à leur mission de surmonter les crises humanitaires.

Depuis le lancement du Bureau des Services Humanitaires, les ONG et les organisations internationales ont salué l'initiative et travaillent quotidiennement avec ce service pour trouver des solutions adaptées. Sur l'année 2018, le bureau a permis le transport humanitaire de 10 665 conteneurs EVP (Equivalent Vingt Pieds).

ANNEXES Objectifs RSE, réalisations 2018 et orientations

107



Les objectifs, réalisations 2018 et orientations

L'année 2018 a eu pour objectif d'approfondir la démarche RSE du groupe. Ainsi, vous trouverez ci-dessous un tableau reprenant pour chacun des axes et des enjeux RSE du Groupe : les grands objectifs, les résultats 2018 et les orientations.

Axes RSE CMA CGM	Grands objectifs	Réalisations 2018	Indicateurs 2018	Orientations
Démarche RSE	Offrir des solutions de transport et logistique durable et créatrice de valeur	Formalisation de la démarche RSE du Groupe avec la création des 6 axes RSE et la structuration d'un réseau de correspondants RSE (plus de 100 personnes)	N.A.	Consolidation de la démarche RSE Identification des programmes ou projets à intégrer (EDH, Global Compact...) Déploiement à l'international et dans les filiales, notamment CEVA Sensibilisation et formation des collaborateurs à la démarche
		Travail de valorisation en externe de la démarche RSE Groupe : 1 ^{re} publication externe d'un rapport développement durable, notation GOLD par l'agence de notation EcoVadis, réponses à près de 300 sollicitations clients concernant la démarche RSE	Près de 330 demandes clients en 2018 et +15 % de demande de partage de note EcoVadis en 2018	Poursuite du travail de valorisation de la démarche en externe
Chaîne de Valeur L'apport sur toute la chaîne de valeur	Customer experience	Développer des produits innovants et à forte valeur ajoutée pour une meilleure expérience client et s'engager avec nos partenaires au travers d'une politique d'achats responsable et durable	Fournisseurs : Lancement d'un pilote programme d'achats responsables en collaboration avec EcoVadis - 100 fournisseurs évalués en 2018	Fournisseurs : Généraliser le programme achats responsables au niveau Groupe
	Innovation & transformation digitale	Innovation : Lancement de ZeBox, incubateur de start-ups et de nombreux projets innovants (Smart Port Challenge, BlueBox)	Innovation : N.A.	Innovation : Identifier des solutions et des projets innovantes durables
	Achats responsables	Clients : Poursuite du programme Customer Experience via le lancement de nombreux produits à forte valeur ajoutée (Serenity, Traxens, Climactive,...)	Clients : N.D. pour 2018	Client : Digitaliser les offres de produits et déployer un point de contact unique pour les clients
Ethique & conformité L'exemplarité en matière d'éthique et de conformité	Prévenir le risque corruption et développer notre politique en matière d'éthique et de conformité auprès de l'ensemble de nos parties prenantes	Renforcement de la Charte Ethique du Groupe	N.D. pour 2018	Sensibiliser, former, accompagner et encadrer l'intégralité des collaborateurs Groupe dans leur travail quotidien pour renforcer l'intégrité et la responsabilité de chacun :
		Mise en place de nouvelles règles au sein du Groupe : politique cadeaux et code de conduite anti-corruption		- Développement et accompagner un réseau de correspondants « Compliance » au niveau international - Réalisation de formations et de sensibilisation pour l'ensemble des collaborateurs Groupe
		Lancement d'une plateforme de whistleblowing		Poursuivre le déploiement des programmes Sapin II et Devoir de Vigilance
Social L'engagement de nos collaborateurs	Promouvoir la diversité au sein des équipes et la formation de tous les collaborateurs	Développement des compétences des collaborateurs avec plus de 212 000 heures de formation dispensées en 2018	Répartition Hommes-Femmes : 55 % H/ 45 % F	Renforcer la politique diversité
		Promotion de la diversité avec le lancement du programme « We Are Shipping »	Femmes à un poste de management : 13 %	Poursuivre la politique formation du Groupe avec la nouvelle ambition de la CMA CGM Academy
		Lancement de pilote pour améliorer la qualité de vie au travail via un plan de mobilité inter-entreprises et l'expérimentation du télétravail	Nombre de nationalités : 149	
			Nombre d'heures de formations : 212 342 heures	

Axes RSE CMA CGM	Grands objectifs	Réalisations 2018	Indicateurs 2018	Orientations
Santé, Sécurité & Sûreté L'excellence en matière de sécurité	Prévenir et réduire les accidents, les risques sûreté et améliorer la qualité de vie au travail	Amélioration significative du taux de fréquence des accidents des activités opérationnelles du Groupe : flotte et terminaux au cours de ces 5 dernières années *	Nombre moyen de déficience par inspection : 1,08	Réduction des accidents (maritime, personnes, marchandises)
		Renforcement de la politique de sûreté préventive dans un contexte d'événements naturels majeurs et d'instabilité géopolitique	Nombre d'événements majeurs maritimes : 8	Objectif : atteindre 100 % des activités opérationnelles certifiées
		100 % du périmètre de la flotte en propriété CMA CGM obtient la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001. 39 % des Terminaux soumis à la politique SSE Terminals CMA CGM HO ont une certification ISO 9001, 14001 et/ou OHSAS 18001	Accidents mortels : 1	Maritime - Taux de fréquence des accidents du travail : 1,25
		* Augmentation du LTIFR entre 2017 et 2018 pour la flotte	Terminaux - Taux de fréquence des accidents du travail : 13,2	
Environnement La protection de l'environnement	Etre un leader dans la transition énergétique 2020/50 et développer des solutions clients environnementales innovantes	Amélioration de la performance énergétique du Groupe de 2,5 % en ligne avec l'objectif de -30 % entre 2015 et 2025	Emissions de CO ₂ - millions de tonnes : 25, 8	Poursuivre l'amélioration énergétique des navires : préparer la législation Sulfur Cap et l'entrée de la flotte des navires au GNL
		Mise en place d'un programme ETA 2020 dans le cadre de la préparation au Global Sulfur Cap en 2020, définition de la stratégie du Groupe en termes de fuels conventionnels, GNL ou système de traitement des fumées	Emission de CO ₂ - millions de tonne / EVP : -4 % entre 2017 et 2018	Réduire les risques pollution : hydrocarbures, conteneurs perdus en mer
		Développement du Customer Care Sustainability Program, incluant les solutions à valeur ajoutée comme MyCarbon Footprint, la promotion de solutions de transport et logistique ou l'engagement et la collaboration au travers de pactes Développement Durable ou le Clean Cargo Working Group	Pollution aux hydrocarbures majeure : 0	Developper de solutions et partenariats avec clients stratégiques
			Perte de conteneurs : 139	
Sociétal L'engagement sociétale du Groupe au niveau mondial et local	Poursuivre notre engagement auprès des communautés via la Fondation et les actions Groupe et locales	Conteneurs d'espoir : plus de 700 conteneurs et 5 000 tonnes de matériel humanitaire acheminés via les programmes des organisations partenaires depuis le début de l'opération	Nombre de conteneurs de l'espoir transporté depuis le début de l'action : 700 conteneurs représentant près de 5 000 tonnes	Déployer le programme de mécénat de compétences
		Lancement d'un programme de mécénat de compétences pour les collaborateurs du siège du Groupe	Nombre d'associations soutenues par la Fondation CMA CGM dans le cadre de l'Appel à Projets: 18	Développer des projets et partenariats au niveau local et international pour affirmer l'engagement du Groupe auprès des populations
		38 projets en faveur des communautés locales réalisés en 2018 par les collaborateurs CMA CGM		
			Nombre de collaborateurs ayant bénéficiés du programme Mécénat de compétences : 10	
			Nombre d'actions locales : 38	

Tableau des indicateurs

110

Correspondance		Indicateurs	2017	2018	Périmètre
GRI	ODD				
G4-9	8	Effectifs	34 647	37 094	100 % de l'effectif groupe consolidé
G4-10	5	Répartition Hommes-Femmes - %	57 % Hommes	55 % Hommes	100 % des effectifs sédentaires C&Me soit 81 % de l'effectif groupe consolidé
			43 % Femmes	45 % Femmes	
	5	Femmes à un poste de management - %	13	13	Répartition des effectifs par genre : Information disponible pour 100 % des effectifs sédentaires C&Me – soit 81 % de l'effectif groupe consolidé
	5	Femmes au Conseil d'Administration - %	46	45	Répartition des effectifs par genre : Information disponible pour 100 % des effectifs sédentaires C&Me – soit 81 % de l'effectif groupe consolidé
G4-LA12	5	Nombre de nationalités	145	149	100 % des effectifs sédentaires C&Me – soit 81 % de l'effectif groupe consolidé
G 4-8 G4-9	8, 10	Présence du Groupe – nombre de pays	140	140	100 % des effectifs sédentaires C&Me – soit 81 % de l'effectif groupe consolidé
G4-LA9	4, 8	Nombre d'heures de formations	308 229 heures	212 342 heures	Le périmètre des données formation en présentiel correspond aux collaborateurs sédentaires France et navigants soit 23,6 % de l'effectif groupe consolidé 2018 // Le périmètre des données formation en distanciel correspond aux collaborateurs sédentaires et Crewing Monde dans C&Me, soit 94 % de l'effectif 2018 groupe consolidé. À noter que le processus de reporting des données « formation » est en cours de fiabilisation à terme l'objectif est d'atteindre un périmètre de 100 % des effectifs groupe consolidé. A noter également que l'ensemble des données liées à la formation des salariés de toutes entités du Groupe vise à terme à être recueillie via l'outil C&Me. Enfin, la méthodologie de reporting ayant évolué pour le calcul des heures de formation en distanciel, les données 2017 n'ont pas été reprises ; ces dernières n'étant pas comparables avec les valeurs 2018.
G4-EC1	8	Masse salariale - M USD	1 699	1 886	Périmètre de consolidation financier
		Nombre moyen de déficience par inspection	0,71	1,08	Flotte en propriété
		Nombre de détentions	4	11	Flotte en propriété
	8	Nombre d'évènements majeurs maritimes	5	8	Flotte en propriété
G4-LA6	3, 8	Accidents mortels	1	1	Périmètre flotte en propriété et Terminaux soumis à la politique SSE Terminals CMA CGM HO
G4-LA6	3, 8	Maritime - Taux de fréquence des accidents du travail	0,9	1,25	Flotte en propriété
		Maritime - Taux de Gravité		0,2	Flotte en propriété
		Terminaux - Taux de fréquence des accidents du travail	19,1	13,2	Terminaux soumis à la politique SSE Terminals CMA CGM HO
G4-EN15	7, 13	Emissions de CO ₂ - millions de tonnes	24,3	25,8	Périmètre flotte en propriété et flotte affrétée
		Emissions de NOx - kilotonnes	667	700	Périmètre flotte en propriété et flotte affrétée
		Emissions de SOx - kilotonnes	378	400	Périmètre flotte en propriété et flotte affrétée
G4-EN8	6, 12	Terminaux - Consommation d'eau - m ³	97 441	214 896	Terminaux soumis à la politique SSE Terminals CMA CGM HO Données 2017/18 non comparables dû à un changement de périmètre
G4-EN15	7, 12, 13	Consommation de fioul de la flotte maritime - k tonnes	7 783	8259	Flotte en propriété
G4-EN15	7, 12, 13	Energie/EVP chargé - kg/EVP	413	399	Flotte en propriété
G4-EN15 - G4-EN12	14, 15	Pollution aux hydrocarbures majeure - impact C & D	0	0	Flotte en propriété
G4-EN12	14	Perte de conteneurs	0	139	Flotte en propriété
G4-EN23	12, 14, 15	Maritime - Déchets m ³ /navire/mois	9,9	10	Flotte en propriété
	2, 4, 8, 11, 14, 15, 17	Nombre d'actions locales	20	38	Groupe
	4	Nombre d'associations soutenues par la Fondation CMA CGM dans le cadre de l'Appel à Projets	13	18	Associations du Département des Bouches du Rhône ; Associations du Liban

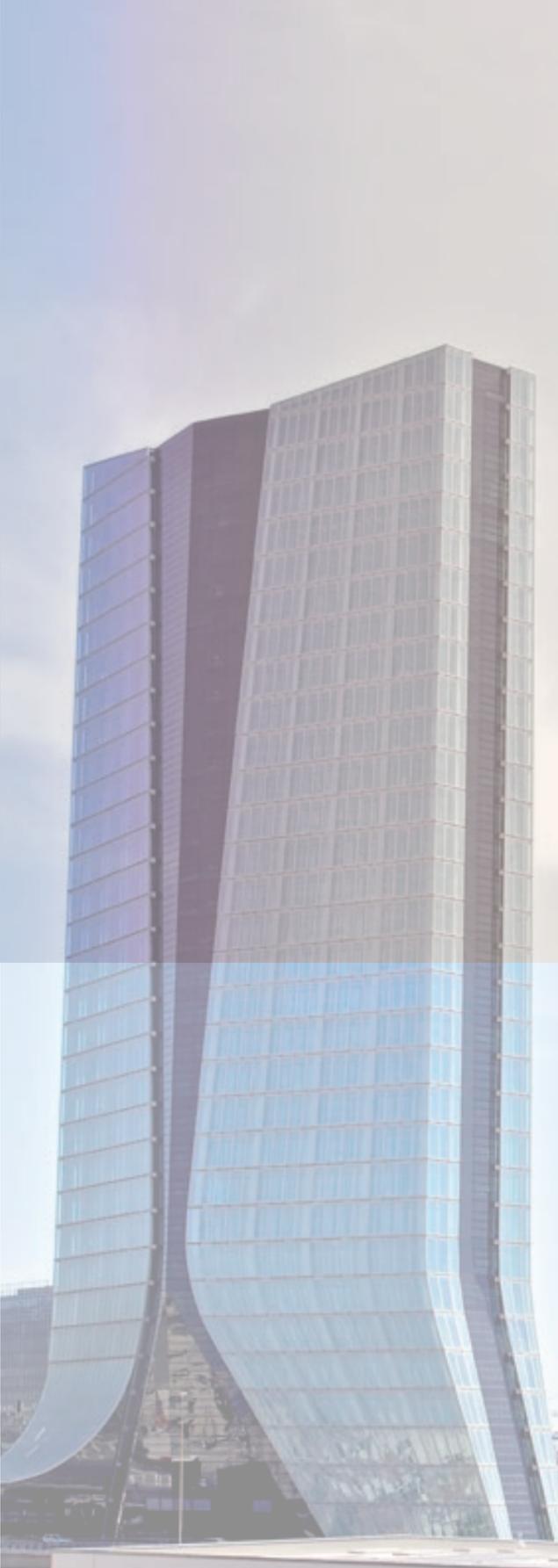
Tableau de correspondance Axes & Enjeux avec la DPEF

112

Démarche RSE CMA CGM		Pages correspondantes		
		Données qualitatives		Données quantitatives
		DPEF Page	Tableau des Objectifs RSE, Réalisations 2018 et orientations Page	Tableau des Indicateurs Page 110
6 Axes	15 enjeux			
	Innovation et valeur ajouté durable	23	108	N.A.
Chaîne de Valeur	Customer Centricity	27	108	N.A.
	Achats Responsables	29	108	N.A.
Ethique et Conformité		32	108	N.A.
Social	Diversité	46	108	Nombre de nationalités Répartition Hommes-Femmes Femmes à un poste de management Femmes au Conseil d'Administration
	Conditions de travail des collaborateurs	49	108	N.A.
	Développement des collaborateurs	54	108	Nombre d'heures formations Masse salariale
Sécurité et sûreté	Sécurité et sûreté des collaborateurs	70	109	Taux de fréquence des accidents du travail Taux de gravité
	Sécurité des actifs	73	109	Déficiences par inspection Nombre de détentions Evénements majeurs maritimes
Environnement	Energies	80	109	Consommation de fioul de la flotte maritime Energie/EVP chargé
	Matières et déchets	89	109	Maritime Déchets - m ³ /navire/mois
	Pollutions et rejets	86	109	Pollution aux hydrocarbures majeure Perte de conteneurs
	Océan : biodiversité	87	109	N.A.
Sociétal	Développement et intégration des territoires	98	109	Actions locales Présence du groupe
	Fondation CMA CGM, actions locales, aides d'urgences	98	109	Actions locales Nombre d'associations soutenues par la Fondation dans le cadre de l'Appel à Projets

A noter les informations suivantes ont été jugées non applicables pour l'activité du groupe :

- Lutte contre la précarité alimentaire ;
- Le respect du bien-être animal ;
- L'alimentation responsable, équitable et durable.



Note Methodologique 114

Note méthodologique

Social :

Les indicateurs sociaux ont été définis en 2013 et mis à jour en 2018. Etablis sur la base des critères du Global Reporting Initiative (GRI), ils visent à répondre aux exigences légales françaises (loi NRE du 15 mai 2001 et article 225 du décret d'application du 24 avril 2012), tout en intégrant au maximum les standards qui prévalent au niveau international.

Périmètre :

Le reporting des données extra-financières du Groupe CMA CGM porte sur un périmètre consolidé (hors scope navigants français et internationaux)

Les indicateurs Effectif Total et répartition des effectifs par région s'appliquent aux entités consolidées du périmètre monde au 31 décembre de l'année de référence.

Les indicateurs Genre, Age, Embauches & Départs, ne sont disponibles que pour une partie limitée du périmètre consolidé, certaines filiales n'ayant pas reporté.

- Genre et zone géographique - Information disponible pour 81% des effectifs Groupe consolidés ;
- Âge - Information disponible pour 77 % des effectifs Groupe consolidés ;
- Embauches & Départs - Information disponible pour 81 % des effectifs Groupe consolidés ;
- Le périmètre du nombre d'heures de formation : Le périmètre des données formation en présentiel correspond aux collaborateurs sédentaires France et navigants soit 23,6 % de l'effectif Groupe consolidé 2018 // Le périmètre des données formation en distanciel correspond aux collaborateurs sédentaires et Crewing Monde dans C&Me, soit 94 % de l'effectif 2018 Groupe consolidé. A noter que le processus de reporting des données « formation » est en cours de fiabilisation à terme l'objectif est d'atteindre un périmètre de 100 % des effectifs Groupe consolidé. A noter également que l'ensemble des données liées à la formation des salariés de toutes entités du Groupe vise à terme à être recueillie via l'outil C&Me. Enfin, la méthodologie de reporting ayant évolué pour le calcul des heures de formation en distanciel, les données 2017 n'ont pas été reprises ; ces dernières n'étant pas comparables avec les valeurs 2018.

Période : La période couverte s'étend du 01/01/2017 au 31/12/2017 et du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Outils de reporting C&Me

(hors scope navigants et internationaux) : Les indicateurs sont collectés et consolidés à partir du système d'information RH C&Me. C&Me porte sur 81 % des effectifs Groupe consolidés. Des fichiers Excel viennent compléter le reporting pour les sédentaires - porte sur 6 % des effectifs Groupe.

Effectif :

Note 1 : Les effectifs exprimés par tête portent sur le périmètre monde consolidé du Groupe au 31 décembre de l'année de référence. Ils incluent les collaborateurs disposant d'un contrat de travail avec une entreprise du Groupe CMA CGM au 31 décembre de l'année de référence. Sont pris en compte : les contrats de travail à durée indéterminée, les contrats de travail à durée déterminée, les expatriés (par site de rattachement), les collaborateurs en congés maternité ou paternité, les stagiaires et les VIE (hormis pour la France).

Note 2 : Les effectifs exprimés par sexe comprennent le pourcentage de collaborateurs hommes et le pourcentage de collaborateurs femmes. La répartition par âge est divisée comme suit : - de 20 ans, 20 à 29 ans inclus, 30 à 39 ans inclus, 40 à 49 ans inclus, 50 à 59 ans inclus, + de 60 ans. Ces découpages sont établis à partir des données disponibles. Certaines agences ou filiales ne reportent pas en raison de contraintes réglementaires locales spécifiques ou entrées de périmètre.

Note 3 : La répartition des effectifs par région géographique se répartie comme suit : France, Europe (sauf France), Afrique - Moyen-Orient, Amérique, Asie - Océanie.

Embauches et licenciements :

Note 1 : Les embauches concernent le nombre de collaborateurs ayant intégré l'entreprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année de référence, selon les contrats tels que définis dans la note 1 / Effectif. La personne est également considérée comme un nouvel embauché dans son entreprise en cas de mutation impliquant la signature d'un nouveau contrat de travail avec une autre entreprise au sein du Groupe ou celle d'un avenant au

contrat initial donnant lieu à une affectation définitive dans une autre entreprise du Groupe.

Note 2 : Les licenciements concernent le nombre de collaborateurs sortis de l'effectif à l'initiative de l'entreprise entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année de référence collaborateurs sous contrats. Sont pris en compte les licenciements économiques, les licenciements pour cause réelle et sérieuse, les licenciements pour faute, les licenciements pour inaptitude (à la suite d'un accident du travail, une maladie professionnelle) ou pour motif non professionnel. Le taux de licenciement est calculé en fonction du nombre de personnes licenciées / effectif total.

Formation

Note 1 : Tous les types de formations (internes et externes) et tous les modes (présentiel, à distance) sont comptabilisés, dès lors que l'action de formation comporte un objectif pédagogique, est tracée et dispensée à un salarié du Groupe CMA CGM.

- Les formations en classe (présentielles) sont prises en compte à partir d'une heure. Le calcul s'appuie sur les heures réalisées, dispensées aux salariés et non les heures prévues, planifiées, budgétées ;
- Les e-learning (contenus interactifs) à partir de 4 minutes, et les vidéos pédagogiques au-delà de 30 secondes de connexion. Le calcul des heures de e-learning sont suivies sur la base des heures réalisées, sauf si les temps de connexion ne sont pas cohérents (soit plus de 2 x le temps théorique et 1,25 pour l'IMDG). Dans ce cas, la durée théorique est alors reportée. /!\ - Attention : la méthodologie ayant évolué pour le calcul des heures de formation en distanciel, les données 2018 ne sont pas comparables avec les données 2017.

Concernant le Crewing français : L'outil de paye spécifique aux Crewing Fr. est utilisé pour obtenir l'ensemble des informations concernant les données RH des marins français.

Concernant le Crewing international : Les effectifs comptabilisés dans les indicateurs RH du Crewing international correspondent aux marins disposant d'un contrat de travail

permanent ou d'un contrat avec CMA CGM ou toutes ses filiales : ces navigants interviennent sur des navires de la flotte du Groupe CMA CGM, sur des navires d'autres armateurs, qui interviennent en missions ponctuelles au niveau d'autres entités du Groupe. Si le détachement à terre est définitif (via un changement de contrat), les effectifs sont alors comptabilisés dans l'effectif sédentaire.

Formation du Crewing français et international : Le nombre d'heures de formation des effectifs des navigants internationaux et français correspond à l'addition du nombre d'heures de formation distanciel, avec le nombre d'heures de formation en présentiel :

- Le nombre d'heures de formation présentiel est obtenu en appliquant une durée moyenne de 7h de formation par jour de formation dispensée ;
- Le nombre d'heures de formation en e-learning est obtenu via le logiciel de formation en ligne.

À noter : l'évolution du nombre de formation entre 2017 et 2018 est essentiellement liée au changement de méthode de calcul.

Sécurité

Sécurité du travail : Les accidents du travail mortels et les accidents avec arrêt supérieur à 1 jour sont suivis et consolidés au niveau du Groupe par CMA Ships, ce pour l'activité maritime flotte en propriété et par SSE Terminals CMA CGM HO, pour les terminaux en gestion. Les accidents survenus sur les navires affrétés ne sont pas reportés ni consolidés, étant sous la responsabilité des différents armateurs concernés.

En référence aux % d'évolution présentés dans le modèle d'affaires :

LTIFR	Terminaux	Maritime
2014	36	1,55
2015	31	1,78
2016	29,5	1,63
2017	19,1	0,9
2018	13,2	1,25

Taux de Fréquence des accidents du Travail Maritime : Le taux de fréquence des accidents du travail est calculé sur le périmètre maritime (flotte en propre CMA Ships) à partir du nombre d'accidents avec arrêt et du nombre total d'heures travaillées.

Sont comptabilisés les accidents du personnel navigant employé par le Groupe, ainsi que le personnel navigant employé par des agences de Manning. Est considéré comme un accident avec arrêt tout accident ayant entraîné un arrêt de travail à bord du navire. Les accidents ayant entraîné un arrêt de travail uniquement après le débarquement ne sont pas comptabilisés.

Le nombre d'heures travaillées de l'activité maritime : somme du nombre réel de jours à bord x 24 heures

Taux de Fréquence = Nb d'accidents du travail / (Nb d'heures travaillées) x 1 000 000.

Le nombre d'heures travaillées correspond au nombre d'heures passées à bord y compris la nuit, d'où un TF faible par rapport à d'autres industries.

Taux de gravité des accidents du Travail Maritime : Nombre de jours d'arrêt de travail à la suite d'un accident de travail par millier d'heures travaillées sur une période de douze mois glissants. Pour les navigants ne faisant plus partie des effectifs au 31 décembre de l'année N, les jours d'arrêts survenus dans l'année N ne sont pas comptabilisés dans le calcul du TG.

Taux de Fréquence des accidents corporels avec arrêts de travail des salariés des terminaux : Le taux de fréquence est calculé sur le périmètre des terminaux soumis à la Politique QHSSE Terminals CMA CGM HO à partir du nombre d'accidents du travail avec arrêts supérieur à une journée et du nombre total d'heures travaillées. TF = (Nb d'accidents / Nb d'heures travaillées) x 1 000 000.

Périmètre Terminaux soumis à la politique SSE Terminaux de CMA CGM HO : Dutch Harbor APL Terminal Unalaska / Kingston Freeport Terminal / SAMR La Réunion / GMM Martinique / GMG Jarry Terminal Guadeloupe / SOMARIG Guyane / TGO Montoir / TDF Dunkerque / BKP Odessa / Medeuropa Terminal Marseille / Marseille Manutention / Malta Freeport Terminal / Terminal Sevilla /

Thessaloniki / Lattaquié / Umm Qasr Berth n°5 / Casablanca / Kribi / Mundra / Yokohama / Kaohsiung / VICT Vietnam / Natal.

Environnement

La période couverte par le reporting s'étend du 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

Consommation de fioul maritime : La consommation de fioul couvre la totalité de la flotte opérée. Les consommations de fioul des activités terrestres sont considérées comme négligeables comparativement. La consommation de fioul de l'activité maritime est exprimée en tonne de fioul et correspond à la somme des consommations de différents types de fioul consommés par la flotte (HSFO / LSFO / MGO-DO).

Q consumed per voyage = \sum ROB beginning voyage - ROB end of voyage + \sum voyage bunkers purchase.

Emissions de CO₂ maritime : les émissions de CO₂ couvrent la totalité de la flotte opérée et sont exprimées en tonne de CO₂. Elles sont obtenues directement à partir des consommations de fioul. Les facteurs d'émission suivants sont appliqués aux consommations de fioul de l'activité maritime :

- 1 tonne HFO = 3,114 tonnes de CO₂
- 1 tonne de LFO = 3,151 tonnes de CO₂
- 1 tonne de MGO/ DO = 3,206 tonnes de CO₂

Réf. : " RÉSOLUTION MEPC.245(66) 2014 GUIDELINES ON THE METHOD OF CALCULATION OF THE ATTAINED ENERGY EFFICIENCY DESIGN INDEX (EEDI) FOR NEW SHIPS "

Définition du Scope 3 :

Les émissions scope 3 sont les émissions dues à la construction des navires et des conteneurs, à la production de déchets solides et liquides des navires, aux déplacements professionnels des collaborateurs, à la consommation de fioul inhérente aux transports pré et post-acheminement et aux émissions en amont dues à la production et au transport du carburant brûlé par nos navires.

- Construction des navires : Pour chaque navire construit dans l'année, nous considérons le poids du navire léger (sans ballast, sans fioul, sans huiles, sans cargaison) en tonnes et nous appliquons un facteur d'émission de 1,75 (1,75 tonnes de CO₂ émises pour produire 1 tonne d'acier) ;

- **Construction des conteneurs** : Pour l'ensemble des conteneurs construits sur l'année pour le compte de CMA CGM, nous considérons le poids à vide (tare d'un conteneur de vingt pieds = 2,2 tonnes) et nous appliquons un facteur d'émission de 1,75 (1,75 tonnes de CO₂ émises pour produire 1 tonne d'acier) ;
- **Déchets solides** : Les navires propriétaires participent à notre programme Green Ship, dans ce cadre ils reportent les déchets solides produits. Nous appliquons au volume total de déchets solides déclarés un facteur d'émission de 182 kg de CO₂ pour 1 m³ de déchets ;
- **Déchets liquides** : il s'agit des boues produites par le navire. Pour l'année 2018, l'estimation de boues produites était de 2,3 % du fioul consommé, donc nous considérons 2,3 % du CO₂ produit ;
- **Déplacement professionnel des collaborateurs** : l'agence de voyage interne du Groupe CMA CGM fournit les émissions de CO₂ dues aux trajets (train / avion) des voyageurs d'affaires du Groupe au départ de la France. Cela correspond au périmètre siège ;
- **Consommation de fioul transport pré et post-acheminement** : nous faisons une extraction du système de gestion des bookings du Groupe avec un critère transport mode = Barge / Rail / Road / Feeder tiers qui regroupe les transports effectués par des moyens qui ne sont pas en propre. Puis nous appliquons des facteurs d'émission standards pour chaque mode de transport afin de calculer l'empreinte carbone correspondante. (Source : Information CO₂ des prestations de transport Guide méthodologique / Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. 2017 pour le rail, la route et la barge ; Source CMA CGM pour le feeder) ;
- **Emissions carburant phase amont** : nous utilisons les facteurs d'émissions de la base EcotransIT qui applique les facteurs par défaut de la norme EN16258. Pour le MDO : 0,68 kg CO₂ e/kg ; pour le HFO : 0,26 kg CO₂e/kg.

http://www.ecotransit.org/download/ETW_Methodology_Background_Report_2016.pdf (p 96).

Emissions SOx : Les émissions de SOx couvrent la flotte totale opérée. Les émissions de SOx sont exprimées en tonne de SOx. Les émissions de SOx sont calculées sur la base de la consommation de fioul par type de fioul, des taux moyen de concentration de soufre par type de fioul, du facteur d'émissions entre le Soufre et le SOx : 2 tonnes de SOx sont émises pour 1 tonne de soufre (S) présente dans le fioul. (Source : EEMS Atmospheric Emissions Calculation). Les taux de soufre sont issus des données

fournies par le département des achats et du contrôle de gestion du fioul et obtenues à partir des Bunker Delivery Notes - BDN 2018. Un taux de soufre moyen pondéré par la quantité est calculé pour chaque type de fioul.

Emissions de NOx : Les émissions de NOx couvrent la flotte totale opérée. Les émissions de NOx des activités terrestres sont considérées comme négligeables comparativement et ne font pas l'objet d'une consolidation à ce jour. Les émissions de NOx sont exprimées en tonne de NOx. NOx = consommation totale de fioul par type * facteur d'émissions NOx par type de fioul. Les facteurs d'émission suivants sont appliqués aux consommations de fioul de l'activité maritime :

- **HSFO / LSFO** : 86 kg de NOx / tonne de fioul ;
- **DO** : 56 kg de NOx / tonne de fioul (Source: 3rd IMO GHG study 2014).

Rejets accidentels : Les rejets accidentels concernent les rejets liquides des navires en propriété, dangereux ou non dangereux et induits de manière accidentelle, que la responsabilité du Groupe CMA CGM soit impliquée ou non. Le périmètre de reporting concerne la flotte en propriété du Groupe et est basée sur la remontée des RON (Report of Notification) transmises par les bords.

Déchets solides : La quantité de déchets solides (dangereux et non dangereux) est reportée par les navires grâce au programme de réduction des déchets appelé « Green Ship ». Chaque navire envoie un récapitulatif par catégorie des déchets solides produits à bord sur la base d'estimation visuelle de l'équipage. Ils sont exprimés en m³ ou en pièce, selon la catégorie concernée. Ces rapports sont ensuite compilés et les chiffres analysés pour connaître le volume de déchets produits par la flotte en propriété. Les boues ne sont pas incluses dans cet indicateur.

Boues : La production de boues déclarée couvre la flotte totale opérée. La quantité de boues est exprimée en tonnes. La quantité de boues est calculée en utilisant un ratio calculé annuellement par l'équipe Sludge sur la base des quantités déchargées et contrôlées par des inspecteurs lors des opérations de déchargement de boues. Ce ratio est appliqué à la quantité totale de fioul brûlé dans l'année pour calculer la quantité de boues produites.

Consommation d'énergies Terminaux : La consommation d'énergie des Terminaux concerne l'activité Terminaux soumise à la politique SSE Terminaux de CMA CGM HO.

Consommation d'eau des Terminaux : La consommation d'eau Terminaux concerne l'activité Terminaux soumise à la politique SSE Terminaux de CMA CGM HO.

Périmètre Terminaux soumis à la politique SSE Terminaux de CMA CGM HO : Dutch Harbor APL Terminal Unalaska / Kingston Freeport Terminal / SAMR La Réunion / GMM Martinique / GMG Jarry Terminal Guadeloupe / SOMARIG Guyane / TGO Montoir / TDF Dunkerque / BKP Odessa / Medeurope Terminal Marseille / Marseille Manutention / Malta Freeport Terminal / Terminal Sevilla / Thessaloniki / Lattaquié / Umm Qasr Berth n°5 / Casablanca / Kribi / Mundra / Yokohama / Kaohsiung / VICT Vietnam / Natal.

Enjeux RSE

L'identification des enjeux RSE majeurs pour le Groupe a été réalisée en collaboration avec différents départements du Groupe : Environnement, Sécurité, Sécurité, Ressources Humaines, Ethique & Conformité, Achat, Risque.

Une première liste d'enjeux RSE matériels pour le transport maritime a été identifiée grâce à une analyse documentaire et réglementaire. Les enjeux suivants ont été identifiés :

- **Enjeux éthiques dans les affaires** : Sanctions économiques et embargos, libre concurrence, corruption, conflit d'intérêts, fraude, confidentialité de l'information et protection des données ;
- **Enjeux chaîne de Valeur** : Customer Centricity, Innovation et valeur ajoutée durable, Partenariats durables avec nos fournisseurs ;
- **Enjeux Sociaux** : Diversité – Mixité & inclusion, Condition de travail des collaborateurs, développement des collaborateurs ;
- **Enjeux Sécurité et sûreté** : sécurité maritime, sécurité au travail (H&S), sécurité des marchandises, sécurité des actifs, sûreté internationale ;
- **Enjeux environnementaux** : Energies, Ressources, Matières & Déchets, Pollutions et rejets, Océans : biodiversité ;
- **Enjeux sociétaux** : Développement, intégration territoriales, mécénat, actions locales, philanthropie, Emergency Relief.

Évaluation de l'importance pour CMA CGM

Chacun des enjeux identifiés est évalué par les différents départements à partir de 4 critères : financier, légal/réglementaire, Opération/ Business, Image/ Réputation. Les enjeux ont par la suite été priorisés en fonction des critères suivants :

- +++ : CMA CGM a identifié l'importance de l'enjeux RSE et en fait une de ses priorités. Le Groupe met les moyens nécessaires pour répondre à cet enjeu.
- ++ : CMA CGM a identifié que cet enjeux RSE est important et a mis en place des actions.
- + : CMA CGM a identifié que cet enjeux RSE n'est pas prioritaire pour le moment, et met

en place des actions limitées / ou ne met pas d'actions en place pour le moment.

Évaluation de l'importance pour les parties prenantes de CMA CGM

Pour cette évaluation, les parties prenantes n'ont pas été directement sollicitées. Les parties prenantes ont été identifiées en fonction de l'intérêt dans les activités du Groupe. Elles ont été divisées en 2 sous-catégories :

Les parties prenantes prioritaires : Gouvernement Pouvoirs publics, Investisseurs, Clients, Propriétaires Actionnaires, Collaborateurs / Syndicats, Fournisseurs, Sous-traitants.

Les parties prenantes secondaires : ONG, Médias, Organismes professionnels, Communautés locales.

Les enjeux ont par la suite été priorisés en fonction des critères suivants :

- +++ : La PP a identifié que l'enjeux RSE CMA CGM est un enjeu primordial de son point de vue ;
 - ++ : La PP a identifié que l'enjeux RSE CMA CGM est secondaire de son point de vue.
 - + : La PP a identifié que l'enjeux RSE CMA CGM n'est pas prioritaire pour le moment de son point de vue.
- A noter : En 2018, 80 collaborateurs Groupe et filiales et 4 clients ont été interrogés et se sont positionnés sur la démarche RSE de CMA CGM.

Risques RSE

Avec l'appui de la Direction Gestion des Risques, une cartographie des risques RSE en lien avec la matrice de matérialité est en cours de réalisation. Le travail sur 2018 a consisté :

- > À identifier les risques Groupe existantes en lien avec l'un des 15 enjeux RSE du Groupe et d'identifier les enjeux n'ayant pas de risques associés.
- > De réaliser la cartographie des risques dite « RSE » pour les risques et enjeux associés. Les règles appliquées sont :
 - En fonction de l'activité et du périmètre, plusieurs risques ont été regroupés en « catégorie de risque », dont le niveau de risque actuel est défini par la moyenne des fréquences et la moyenne de la sévérité ;
 - Dans le cas où un enjeu est couvert par 2 catégories de risque, le niveau de risque final est le plus élevé entre les 2 catégories.
- > De comparer les évaluations des enjeux vs risques. Dans cet exercice, des différences ont été identifiées et s'expliquent de la manière suivante :
 - L'enjeu est supérieur au positionnement du risque : l'enjeu est fort et connu. CMA CGM a mis les actions en place pour limiter le risque inhérent à l'enjeu > de fait le risque est maîtrisé et l'enjeu reste fort ;
 - L'enjeu est inférieur au positionnement du risque : l'enjeu est émergent. CMA CGM est en train de mettre en place les actions pour cadre le risque > de fait le risque est plus important, les procédures et travaux étant en cours que l'enjeu lui-même.



Glossaire

120

Glossaire

ADF	Armateurs de France
BDN	Bunker Delivery Notes – Bon de livraison de soutes
BSR	Business for Social Responsibility – ONG qui accompagne les entreprises membres vers un monde juste et durable
CDP	Carbon Disclosure Project – Plateforme de reporting environnemental
CCE	Comité Central d'Entreprise – Remplace le Comité d'Entreprise dans les entreprises possédant plusieurs établissements
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CE	Comités d'Etablissements – Gérés par le CCE
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CO ₂	Dioxyde de Carbone
CRM	Customer Relationship Management – Gestion de la relation clients
DIRECCTE	Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
ECA	Emissions Control Area – Zone de Contrôle des Emissions
ESI	Environmental Ship Index – Plateforme de notation environnementale des navires
EVP	Equivalent Vingt Pieds – TEU - Twenty Equivalent Units
FORS	Fast Oil Recovery System – Système permettant de récupérer le carburant en cas de naufrage ou d'échouement
GDP	Good Distribution Practice – Formation aux bonnes pratiques de distribution pour l'industrie pharmaceutique
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
IMS	Integrated Management System – Système de management intégré
MOU	Memorandum of Understanding – Mémoire d'entente
MLC	Maritime Labour Convention – Convention du travail maritime
NAO	Négociation Annuelle Obligatoire
NOx	Oxydes d'azote
OMI	Organisation Maritime Internationale
OIT	Organisation Internationale du Travail – ILO - International Labour Organisation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OTI	Organisme Tiers Indépendant
PSC	Port State Control – Inspection des navires étrangers par l'Etat du port d'escale
QHSSE	Qualité, Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement
RIF	Registre International Français – Registre français d'immatriculation des navires
ROTI	Rapport Organisme Tiers Indépendant
RPS	Risque Psycho-sociaux
RSE	Responsabilité Sociétale d'Entreprise – CSR - Corporate Social Responsibility
SIRH	Système d'Information des Ressources Humaines
SOPEP	Ship Oil Pollution Emergency Plan – Plan d'urgence en cas de pollution marine à bord des navires
SOx	Oxydes de Soufre
UES	Unité Economique et Sociale
USCG	United States Coast Guards – Garde-côtes américains
VIE	Volontariat International en Entreprise
WPCI	World Port Climate Initiative – Initiative mondiale des ports pour le climat



Rapport OTI

122

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société CMA CGM S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁴⁴ nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans la déclaration de performance extra-financière du Groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après les « Référentiels »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

1. Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il nous appartient d'exprimer, à la demande de la société et en dehors du champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées⁴⁵ par la société et identifiées par le signe ✓ dans la déclaration de performance extra-financière ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables le cas échéant, en matière notamment de plan de vigilance ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la

Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions légales et réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, au regard des informations prévues au I de l'article R. 225-105, ainsi que les politiques, les procédures de diligence raisonnable et les résultats, incluant les indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus d'identification, de hiérarchisation et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des résultats des politiques et des indicateurs clés de performance devant être mentionnés dans la Déclaration ;
- Nous avons mis en œuvre sur les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁴⁷ :
 - > des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - > des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent 24 % des effectifs et 100 % des données environnementales consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les procédures de diligence raisonnable (organisation, politiques, actions, résultats qualitatifs) que nous avons considérées les plus importantes⁴⁸ ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques de sondages ainsi que des limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, et compte tenu du périmètre de notre responsabilité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant : Les indicateurs formation présentent des limites significatives de périmètre et de comparabilité tel que mentionné dans les précisions méthodologiques apportées en paragraphe « Une Politique de formation stratégique » dans la partie « Déclaration de Performance Extra-Financière » du rapport de gestion.

2. Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE

Nature et étendue des travaux

Concernant les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe ✓, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessus pour les Informations considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi 100 % des informations environnementales identifiées par le signe ✓.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe ✓.

Conclusion

A notre avis, les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe ✓ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 01 mars 2019
KPMG S.A.



Philippe Arnaud
Associé
Sustainability Services



Georges Maregiano
Associé

⁴⁴ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

⁴⁵ Emissions de CO₂, émissions de SOx et émissions de NOx associées liées aux consommations de fioul de la flotte maritime.

⁴⁶ Indicateurs sociaux : Effectif au 31/12 réparti par tranche d'âge, genre et zone géographique ; Nombre d'embauches ; Nombre de départs ; Nombre d'heures de formation. Indicateurs sécurité : Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt des salariés des terminaux et maritime ; Taux de gravité des accidents de travail maritime. Indicateurs environnementaux : Consommation en fioul de la flotte maritime ; Nombre de rejets accidentels à la mer ; Nombre de conteneurs perdus en mer ; Quantité de boues générées par le carburant imbrûlé. CMA CGM France, APL America LLC, Kingston Freeport Terminal, TGO Montoir de Bretagne, Flotte Groupe.

⁴⁷ Les mesures prises en matière d'organisation du temps de travail et de sécurité au travail ; Les démarches de certification en matière de qualité, sécurité et environnement ; Les mesures de réduction des émissions de CO₂ ; Les mesures de réduction des pollutions et déchets maritimes ; Les mesures de lutte contre le risque de corruption, Les résultats en matière d'évaluation RSE des fournisseurs.

